



**Comité Social Économique Central  
( CSEC )**

# **PROCES-VERBAL**

**———— séance ————**

**du**

**mercredi 22 mai**

**—————2024—————**

**Sont présents (es) :**

M.	Laurent <b>DOMINÉ</b>	1 <sup>er</sup> secrétaire adjoint	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
Mme	Magaly <b>CLEUET</b> <sup>1</sup>	2 <sup>e</sup> secrétaire adjoint	liste UNSA CSE 5/SEM
MM.	Stéphane <b>SARDANO</b>	Trésorier	liste UNSA CSE 1/RDS CENTRAL
	Bastien <b>ORSINI</b>	Trésorier-adjoint	liste FO RATP CSE 5/SEM
Mme	Florence <b>RICHARD</b>	Membre titulaire	liste CFE-CGC CSE 14/BU RSF
MM.	Marc <b>BRILLAUD</b>	-	liste FO RATP CSE 3/SUR
	Franck <b>CLEMENT</b>	-	liste FO RATP CSE 5/SEM
	Kamel <b>OULD AHMED</b>	-	liste UNSA CSE 6/DSC
	Nicolas <b>BERGEAUD</b>	-	liste UNSA CSE 8/SIT
	Yannick <b>STEC</b>	-	liste CGT CSE 4/RER
	Abdelhakim <b>KHELLAF</b>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Pascal <b>KERLEU</b>	-	liste CGT CSE 9 M2E
	Patrice <b>MAUGERI</b>	-	liste CGT CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP
	Thibaut <b>DASQUET</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Vincent <b>BRIEUX</b>	-	liste CFE-CG CSE 13/BU TRAM
Mmes	Cécile <b>AZEVEDO</b> <sup>2</sup>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Marie-Mathilde <b>GUEROULT</b>	-	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	Jessica <b>RICHARDS</b> <sup>3</sup>	-	liste CFE-CGC CSE 13/BU TRAM
MM.	Mohamed <b>CHAGH</b> <sup>4</sup>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 1/RDS CENTRAL
	Abdelnour <b>LARDIDI</b> <sup>5</sup>	-	liste UNSA CSE 3/SUR
	Olivier <b>MERCIER</b>	-	liste UNSA CSE 8/SIT
	Stéphane <b>TONDUT</b>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Eric <b>TURBAN</b> <sup>6</sup>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Sami <b>TAGANZA</b>	-	liste CGT CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP
	Michel <b>MARQUES</b> <sup>7</sup>	-	liste CGT CSE 11/MRF

**Sont absents(es)/excusés (es) :**

MM.	Frédéric <b>SARRASSAT</b>	Secrétaire	liste FO RATP CSE 12/MTS
	Karim <b>ROUIJEL</b>	Membre titulaire	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Karim <b>NEGADI</b>	-	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Eliès <b>BEN ROUAG</b>	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Gregory <b>GUIDEZ</b>	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	André <b>BAZIN</b>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Fabrice <b>DELAGE</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Karl <b>BENOIST</b>	-	liste CFE-CGC CSE 12 /MTS
Mmes	Farida <b>KAIS</b>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Florence <b>ESCHMANN</b>	-	liste FO RATP CSE 12 MTS
	Mary <b>FORD</b>	-	liste UNSA CSE 6/DSC
MM.	Aurélien <b>DERACHE</b>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 12/MTS
	Nourredine <b>ABOUTAIB</b>	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	José <b>JONATA</b>	-	liste UNSA CSE 5/SEM
	Laurent <b>TROILO</b>	-	liste UNSA CSE 14/BU RSF
	Sébastien <b>BOURGEOIS</b>	-	liste CGT CSE 9/M2E
	Damien <b>MORILLA</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Jean-Marie <b>DUCELIER</b>	-	liste CFE-CGC CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Samy <b>SI-TAYEB</b>	-	liste LA BASE CSE 4/RER

<sup>1</sup> Remplace Grégory GUIDEZ en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>2</sup> Remplace Karim ROUIJEL en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>3</sup> Remplace Karl BENOIST en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>4</sup> Remplace Karim NEGADI en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>5</sup> Remplace Eliès BEN ROUAG en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>6</sup> Remplace André BAZIN en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>7</sup> Remplace Fabrice DELAGE en tant qu' élu titulaire pour les votes

**Assistent à la séance :**

MM. Jérôme **CRUCHET**  
Sébastien **MELIN**  
Cyril **LARDIERE**  
Marc **GALLIOT**

Représentant du syndicat FO RATP  
Représentant du syndicat CGT  
Représentant du syndicat CFE-CGC  
Représentant du syndicat UNSA

**Excusé :**

M. Olivier **GALLE**

Conseil de Prévoyance

---

# ORDRE DU JOUR

---

## I - INFORMATIONS DU PRESIDENT

- *Expérimentation dispositif vidéo augmentée* 7
- *Elections Conseil d'Administration* 8

## II INFORMATIONS DU SECRETAIRE

- *Fête de ma musique au parc Astérix* 11
- *Soirée Nouvel Entrant* 11

## III - QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES

1. *Point sur le plan de transport pour les JOP 2024 pour la RATP* 16
2. *Information-Consultation sur les rapports annuels des cellules SST 2023* 35
3. *Information-Consultation sur le rapport du médecin coordonnateur 2023* 55
4. *Information-Consultation sur le rapport annuel SST 2023* 64

## IV - QUESTIONS SOCIALES

1. *Consultation sur le rapport de gestion MPGR de l'exercice 2023*
  2. *Consultation sur le rapport de gestion M2SR de l'exercice 2023*
- } 71

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bonjour. Compte tenu de l'absence de M. SARRASSAT, le secrétaire de séance sera M. DOMINÉ.

Merci d'avoir accepté l'invitation de tenir la séance dans cette salle. Nous allons faire l'inventaire des absents pour faire le point sur les personnes qui pourront prendre part aux votes.

À l'issue des informations que je souhaite partager avec vous, de celles du secrétaire et des déclarations des organisations syndicales, nous avons prévu que M. SEE qui pilote le projet JOP vienne nous faire un point d'avancement sur le plan de transport et ses conséquences. Nous l'accueillerons comme un premier point d'information lors de cette séance. Dans la continuité de ce qu'il partagera comme information, je vous donnerai des précisions concernant l'organisation du télétravail pendant cette période.

Nous accueillerons les équipes de médecins du travail pour trois points de l'ordre du jour : une information-consultation de l'instance sur les rapports annuels des cellules Santé sécurité au travail 2023, une information-consultation de l'instance sur le rapport annuel du médecin coordonnateur et une information-consultation de l'instance sur le rapport annuel de gestion SST 2023.

Nous recevrons ensuite M. POUYAUD, président de la mutuelle, pour la consultation sur le rapport de gestion de la MPGR pour l'exercice 2023 et pour la consultation du rapport de gestion de la M2SR de l'exercice 2023.

Nous ont été signalées les absences de MM. BAZIN, MORILLA, DELAGE et BOURGEOIS pour la CGT, celles de MM. SARRASSAT, DERACHE, ROUIJEL, NEGADI, de Mmes ESCHMANN et KAÏS pour FO. Nous ont été signalées les absences de MM. JONATA, TROILO, GUIDEZ, ABOUTAÏB et BEN ROUAG et Mme FORD pour l'UNSA, ainsi que celles de MM. DUCELIER et BENOIST pour la CFE-CGC.

**M. LARDIÈRE.**- Mme RICHARD est en retard.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Concernant les représentants syndicaux, M. CRUCHET remplace M. HONORÉ, M. GALLIOT remplace M. LAMASSE et M. MELIN remplace M. GAUTHERON.

## **I – INFORMATIONS DU PRESIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.-**

Je vous propose de vous faire part des informations relatives au télétravail à l'occasion de l'intervention de M. SEE. Je vais vous apporter des précisions sur deux points.

**☒ Expérimentation d'un dispositif de vidéo augmentée**

Lors de deux précédentes réunions, vous avez souhaité avoir des informations relatives à l'expérimentation d'un dispositif de vidéo augmentée. Ce dispositif est en cours d'expérimentation. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de l'article 10 de la loi du 19 mai 2023 relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, qui permet à la RATP d'expérimenter un dispositif de vidéo augmentée permettant de détecter quatre situations depuis le 20 avril, à l'occasion d'un concert des Black Eyed Peas à la Défense Arena à l'époque : la détection de mouvements de foule, la détection d'une concentration anormale de personnes, la détection d'intrusion dans des zones interdites, la détection d'objets abandonnés. Le dispositif déployé permet d'identifier ces différentes situations en temps réel grâce à une centaine de caméras de vidéo protection afin de renforcer la sécurité des voyageurs dans la gare de La Défense et ses alentours.

Concrètement, les alertes détectées sont remontées au PCC Sûreté afin qu'une levée de doute humaine soit réalisée, permettant la mise en œuvre des procédures adéquates par un agent de RATP Sûreté. Cette première expérimentation a été suivie d'une autre expérimentation les 9, 10, 11 et 12 mai à l'occasion des quatre concerts de Taylor Swift dans la même Défense Arena. Il est prévu que des expérimentations aient aussi lieu du 20 mai au 9 juin pour le Tournoi de Roland-Garros, et donc plus autour de la seule station de La Défense. Il est aussi prévu une expérimentation le 1<sup>er</sup> juin à l'Adidas Arena qui se trouve au nord vers La Villette, à l'occasion d'un concert de Félix Wazekwa, une expérimentation les 21 et 22 juin pour la Fête de la Musique et du 13 au 14 juillet pour la Fête Nationale.

L'objectif de ces dernières expérimentations évoquées sera de tester l'efficacité, la robustesse et la pertinence de l'algorithme en situation réelle, afin d'être le plus précis possible pour la détection des situations et permettre d'accroître la sécurité des usagers.

L'expérimentation sera également mise en œuvre durant les Jeux Olympiques et Paralympiques, avec un maximum de 300 caméras de vidéoprotection, sachant que le périmètre définitif global reste à définir. Cela dépendra probablement du résultat des expérimentations.

Un comité de pilotage et un comité d'évaluation ont été mis en place sous l'égide du ministère de l'Intérieur, conformément aux dispositions de l'article 10 évoqué précédemment, afin de centraliser la démarche. Des représentants de la RATP sont bien sûr intégrés à ces deux comités afin d'y apporter notre contribution.

Un retour sur expérience sera effectué à l'issue des expérimentations afin de permettre d'évaluer la pertinence du dispositif par un comité d'évaluation indépendant nommé par le Gouvernement, en vue de la remise d'un rapport qui sera remis au Parlement au plus tard le 31 décembre 2024. L'ensemble des dispositifs a été rigoureusement calibré et élaboré en étroite concertation avec le Comité de pilotage qui a été nommé par le Gouvernement sous le contrôle de la CNIL. Ce comité de pilotage suivra l'expérimentation avec la plus grande attention grâce à un *reporting* régulier auprès de ladite CNIL.

Quelle sera la communication vis-à-vis des voyageurs ? Les voyageurs sont informés de l'expérimentation à travers une campagne d'affichage qui est déployée dans les gares et les stations concernées par ces expérimentations. Ainsi, pour les expérimentations autour de La Défense Arena, les gares et stations concernées sont Nanterre Préfecture et La Défense Grande Arche.

Quelques informations concernant la sécurisation des données. Ce dispositif compte, en léger différé (15 secondes), les silhouettes des personnes de façon anonyme pour respecter de façon scrupuleuse la réglementation sur les données personnelles. On ne diffuse aucune image. Le dispositif respecte ainsi les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la réglementation applicable à la protection des données personnelles, ainsi que les obligations afférentes en matière de sécurisation des données. Le comité de pilotage et le comité d'évaluation ont été mis en place sous l'égide du ministère de l'Intérieur conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi JOP.

L'ensemble des dispositifs a été calibré. Sont expressément exclus de l'expérimentation le recours à la reconnaissance faciale ainsi que tout rapprochement, interconnexion ou mise en relation automatisée avec d'autres traitements de données à caractère personnel. C'est le point de vigilance principal qui est réaffirmé à la fois par la loi JOP et par la loi de 78.

Voilà les informations que je souhaitais partager avec vous concernant cette expérimentation qui contribuera, on l'espère, à la meilleure sécurisation des événements.

☒ **Elections pour le Conseil d'administration**

Le second point d'information que je souhaite partager a trait à l'organisation des élections pour le Conseil d'administration, et plus particulièrement à l'envoi des kits de vote pour ces élections qui auront lieu du 27 au 31 mai de cette année par vote électronique. Le kit de vote a été envoyé au domicile de chaque électeur depuis le 15 mai 2024. Il contient un code d'accès personnel à la plateforme de vote électronique dénommée Neovote. Le courrier contient aussi une notice de vote également disponible dans les documents associés.

Il importe que les agents pensent à bien vérifier leur boîte aux lettres dans les prochains jours et gardent précieusement le kit puisqu'il contient les identifiants.

Quelques rappels importants, voter est un acte personnel et libre, il ne se délègue pas en dehors des procédures légales. Ce principe est essentiel pour que la démocratie sociale puisse s'exercer pleinement au sein de l'entreprise. Ainsi, les informations contenues dans les kits de vote sont-elles strictement personnelles et confidentielles. Le vote par procuration est formellement interdit dans le cadre de cette élection. Il n'est donc pas autorisé de communiquer les informations transmises dans le kit à d'autres salariés. Je répète ces évidences parce qu'on a constaté que lors des élections précédentes, notamment au Tramway, ces règles n'étaient pas toujours respectées. J'insiste un peu lourdement même si chacun d'entre vous est parfaitement informé de ces règles.

Tout salarié communiquant ses informations personnelles ou tout salarié votant pour d'autres est susceptible de faire l'objet d'une procédure disciplinaire. De la même façon, il n'est pas autorisé de solliciter un salarié pour obtenir ses données personnelles et confidentielles. Le cédant tout comme le requérant de l'information est susceptible d'être sanctionné. Ces agissements peuvent également faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Les agents ne doivent pas hésiter à remonter à leur encadrement toute demande de communication de leur identifiant et de leur code personnel dont ils seraient l'objet.

Le vote se fera par voie électronique via un site internet dédié sécurisé auquel il est possible de se connecter de n'importe quel terminal internet, que ce soit un ordinateur, un smartphone ou une tablette, que ce terminal soit personnel ou professionnel. Il est possible de s'y connecter de n'importe quel endroit, que ce soit le lieu de travail, le domicile ou tout autre lieu de notre choix. Il est possible enfin de s'y connecter 24 heures/24 et 7 jours/7 dès lors que c'est dans la période du 27 au 31 mai évidemment.

Dans l'hypothèse où un agent aurait perdu son kit de vote ou s'il ne l'avait pas reçu, dès l'ouverture de la période de vote, les agents concernés peuvent récupérer leurs identifiants auprès du support à l'élection fourni par l'application Neovote. Les liens et les coordonnées pour récupérer ces identifiants seront fournis à l'ouverture du scrutin.

Voilà les informations que je souhaitais partager avec vous ce matin.

Monsieur DASQUET ?

**M. DASQUET.**- J'ai une réaction sur le sujet de la vidéo augmentée. L'installation des 100 à 300 caméras et la maintenance sont-elles confiées à M2E ou réalisées par un prestataire ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne sais pas vous répondre, je prends la question.

**M. BRILLAUD.**- Les caméras sont déjà existantes sur le réseau. Un logiciel d'intelligence artificielle a été installé au PC sécurité pour exploiter les caméras qui sont déjà sur le réseau.

**M. DASQUET.**- Qui se charge de la gestion de ce logiciel ? Est-ce un prestataire ? Ce n'est pas la RATP.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On documentera le sujet pour la prochaine fois, en complément de ce qu'a dit M. BRILLAUD.

**M. MELIN.**- J'ai une question sur le second point d'information, le scrutin pour les élections au Conseil d'administration. Il est toujours utile de faire les rappels, même si *a priori* on n'apprend rien sur les règles et le fait que le vote est un acte strictement personnel. Il est dommage qu'aucune phrase ne le mentionne dans le courrier que nous avons reçu. Avez-vous prévu un rappel solennel sur le sujet dans l'Intranet de l'entreprise avant l'ouverture du scrutin, même sans entrer dans ce niveau de détail ?

**Mme FRANCIS.**- C'est sur Urban, à la une, me semble-t-il.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne sais pas si le détail figurait dans le chapitre, mais l'élection apparaissait au quatrième point de la une.

## **II – INFORMATIONS DU SECRETAIRE**

**M. DOMINÉ.-**

**Fête de la Musique au Parc Astérix**

Le 21 juin, à l'occasion de la fête de la musique, le CE organise une soirée au Parc Astérix. 10 000 personnes y sont attendues, qui pourront se distraire dans leurs attractions favorites, mais également venir danser sur les dancefloors aménagés pour l'évènement.

**Soirée Nouvel Entrant**

Avant cela, le 11 juin prochain, dans le rooftop du Café OZ de la cité de la mode, faisant face au siège de la RATP, les élus de la gestion pluraliste, sur le périmètre pris en charge par le CSEC, organisent une soirée évènement.

A destination des nouveaux recrutés, ce moment festif a pour but de faire connaître le CE, pour qu'ils se l'approprient, et que celui-ci prenne toute sa place dans l'environnement de l'entreprise dans laquelle ces nouveaux collaborateurs évoluent dorénavant.

Cet évènement a visiblement trouvé son public, puisque les 600 invitations lancées ont d'ores et déjà trouvé preneurs.

Cette soirée s'inscrit donc dans la continuité de la "Nouvelle ère", récemment initiée, et qui verra le lancement imminent d'innovations en matière d'Activités Sociales et Culturelles, sur lesquelles nous reviendrons lors des prochaines séances.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Monsieur DOMINÉ. Je donne la parole aux représentants syndicaux. Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur MELIN ?

**M. MELIN.-**

*En ce 22 mai, alors que dans les Antilles, la Martinique commémore les 176 ans de l'abolition de l'esclavage, comment la CGT pourrait-elle débiter sa déclaration liminaire sans une pensée fraternelle pour la population de la Nouvelle-Calédonie en général et pour le peuple kanak et océanien en particulier qui vivent des jours sombres ? En Nouvelle-Calédonie, que d'aucuns nomment Kanaky avec une légitimité tout aussi certaine, il n'est évidemment et heureusement pas question d'esclavage. Mais, derrière les violences du moment, la question est bel et bien celle de la décolonisation. Ce n'est pas la CGT qui le dit mais l'Organisation des Nations Unis qui compte la Nouvelle-Calédonie parmi les 17 "territoires non autonomes", c'est-à-dire des territoires dont la population ne s'administre pas encore complètement elle-même.*

*Dans un contexte de spoliation historique des terres et de marginalisation économique du peuple autochtone, la réforme du dégel du corps électoral aux élections provinciales, voulu par le pouvoir, menace de rompre l'équilibre politique précaire et rallume, après presque 40 ans, un cycle de violence sur ce territoire lointain.*

*Au lendemain du troisième référendum, organisé coûte que coûte en pleine crise COVID, la CGT demandait déjà que des négociations débutent, au plus tôt, pour sortir de cette voie sans issue dans laquelle s'est engagé le gouvernement français actuel. La CGT rappelle son engagement constant contre la colonisation. La CGT soutient les revendications de l'Union Syndicale des Travailleurs Kanaks et des Exploités (USTKE) qui, rappelons-nous, a refusé de participer à la mascarade du troisième référendum et lui renouvelle ses salutations fraternelles.*

*Plus près de nous, dans l'entreprise, nous sortons du cycle de négociation des accords d'accompagnement social des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. La CGT est entrée dans cette négociation avec un principe : "à sollicitation et contribution égales, gratification et reconnaissance égales". C'est pour cette raison que la CGT avait demandé dès janvier dernier que la signature des accords sectoriels soit reportée à l'issue du cycle complet de négociation afin de pouvoir apprécier de manière transversale le niveau des mesures proposées et l'équité entre les secteurs. Las, la Direction générale a balayé notre légitime demande lui préférant un autre principe : "diviser pour mieux régner !".*

*Quoi qu'il en soit, la CGT s'est employée à négocier les meilleures dispositions possibles et a engagé sa signature quand les conditions étaient remplies. Pour autant, la CGT continue à déplorer et dénoncer que certains secteurs, tout aussi sollicités, soient moins bien traités que d'autres. Dans une entreprise intégrée, exploitation et maintenance sont des maillons indissociables d'une même chaîne. Ce qui est possible pour les uns devraient l'être identiquement pour les autres. Idem pour les espaces et le transport, l'un ne peut pas fonctionner sans l'autre ; avant de monter dans les trains et après en être descendus, les visiteurs du monde entier devront traverser les espaces et ne pas saturer les quais...*

*La CGT note enfin que les accords ont été négociés et parfois conclus alors même que tout n'est pas, aujourd'hui encore, complètement connu. Pour preuve, une présentation du plan transport des JO sera faite seulement aujourd'hui et sans document aux élus de l'instance, sans parler des incertitudes de tout ordre, à commencer par celles qui concernent la cérémonie d'ouverture avec un plan A, un plan B et un plan C.*

*Contribuer à la réussite des Jeux Olympiques, une fois par siècle, c'est bien ; réussir les transports du quotidien dans de bonnes conditions sociales, c'est mieux !*

*La réussite du transport public, service public indispensable aux déplacements du quotidien, ce n'est pas seulement être au rendez-vous de la charte d'engagements en neuf points dont la RATP fait en ce moment même la promotion, c'est aussi ne pas tourner le dos à la valeur n°1 du Groupe RATP : "Les femmes et les hommes sont pour nous le bien le plus précieux. Maintenir l'humain*

*au cœur du développement du Groupe est la source première de notre excellence, de notre performance, de notre compétitivité, à travers un dialogue social dynamique et une politique RH exemplaire".*

*Prendre au sérieux cette valeur suppose de regarder en face les causes de la perte d'attractivité de l'entreprise qui s'illustre de bilans sociaux en bilans sociaux par la hausse spectaculaire des démissions. Avec le manque de perspectives et la dégradation des conditions d'emploi, la question salariale explique largement ce désamour. Pour la CGT, non signataire de l'accord NAO, la question salariale reste posée en 2024. Elle est évidemment distincte des primes et autres gratifications en lien avec les JO. Les grands efforts de communication qui ont accompagné la signature de l'accord salarial ne permettront pas de transformer le réel. Les quinze points tant vantés n'existeront en 2024 que sur le bulletin de paie de décembre. A ce jour, aucun des quinze points n'est encore arrivé alors que l'augmentation générale des prix s'établit déjà à +1,4% sur les quatre premiers mois de l'année. Les faits sont têtus... De quinze points supposés, il ne sera en réalité question en 2024 que de 5,9 points en moyenne (13<sup>ème</sup> mois compris), représentant une augmentation de seulement 2,2% pour le plus bas salaire statutaire de l'entreprise, soit 0,4 point en dessous de l'inflation attendue en 2024 à 2,6%.*

*La question salariale reste donc posée pour toutes et tous. Les opérateurs de la maintenance ou du tertiaire ne le savent que trop bien, eux dont le salaire d'embauche (bas de grille) flirte aujourd'hui avec le SMIC alors qu'il était encore 12% supérieur au SMIC en 2007.*

*Les ouvriers de la maintenance se sont mobilisés contre les premières propositions de la direction dans son protocole déroulement de carrière. Le 26 avril, la direction a sifflé la fin des négociations sur la grille des salaires de la maintenance et a mis un chantage à la signature qui pouvait faire perdre les avancées gagnées dans la lutte avec des ateliers en grève 59 minutes à prise de service et de belles journées de rassemblements. Après avoir consulté ses syndiqués, la CGT a apposé sa signature mais nous ne sommes pas dupes de l'orientation néfaste que porte en lui ce protocole. Il ne répond pas aux revendications des 300€ portées par les travailleurs ! Il met en place de façon très officielle et systématique l'individualisation des salaires. Avec ce protocole, la direction sanctionne toujours les ouvriers non qualifiés, les plus bas salaires avec des passages en 4 ans. La CGT entend bien continuer à réclamer ces 300 euros et ne s'interdit rien pour y arriver. La signature de l'accord relatif au déroulement de carrière ne solde pas la question salariale.*

*Comment convoquer la question salariale sans évoquer la mobilisation des "jeunes embauchés de RDS", recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ? Ils étaient mobilisés hier et sont réunis ce matin même devant le siège de la RATP, rue de Bercy, pour porter une exigence toute simple que chacun devrait pouvoir faire sienne : "A travail égal, salaire égal !". Machinistes- receveurs, ils et elles sont déjà plus de trois mille, sacrifié-e-s de l'accord CTMR. S'ils partagent avec les anciens les mêmes temps et conditions de travail, ils perçoivent 300 euros de moins chaque mois. Ils et elles exigent la fin du double standard. Leur légitime indignation est un profond ressort pour la lutte. La Direction de l'entreprise serait bien inspirée de les entendre rapidement. Jouer le pourrissement ne ferait qu'alimenter leur colère.*

*La question des salaires est tenace, celle de la reconnaissance des pénibilités l'est tout autant. Depuis quinze ans, chaque réforme des retraites produit un allongement des carrières dans une pure logique financière. A chaque fois, la question des pénibilités, tout comme celle de la condition des supposés seniors, est convoquée mais renvoyée à l'après-réforme sine die. Depuis 2007, le chantier relatif à la définition des pénibilités des métiers et de leur reconnaissance est sur cales. Le patronat, tout comme la Direction de la RATP, a les deux pieds sur le frein. Ainsi, si les tableaux de retraite A et B existent toujours, les bonifications anciennes se sont évaporées. La dernière réforme des retraites, honteuse parmi toutes puisqu'adoptée par 49.3 contre l'opinion publique, contre les travailleuses et les travailleurs et contre le Parlement, éloigne une nouvelle fois les salarié-e-s de la RATP de leur entrée dans la retraite. L'échelon 30 qui sera en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 n'est rien de plus qu'une logique et maigre compensation.*

*La CGT porte l'exigence d'une négociation sur les fins de carrières avec un dispositif de cessation progressive et/ou anticipée d'activité à l'instar de ce qui vient d'être mis en place à la SNCF dans la concorde générale, n'en déplaise aux commentateurs de toutes chapelles, politiques, économiques ou médiatiques. Un dispositif de cette nature a existé naguère à la RATP jusqu'à la fin des années 2010. Il ne tient qu'à la Direction de l'entreprise de ne pas faire table rase de ce passé-là.*

*Pour conclure cette déclaration qui sur chacune des questions, trajectoire de l'entreprise, salaire, pénibilité, aurait mérité des développements, la CGT-RATP invite tous les salarié-e-s de la RATP et des cinq filiales concernées à se saisir de l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration pour faire le choix d'élue-e-s qui prennent l'engagement de combattre l'ouverture à la concurrence, la dégradation du service public, le démantèlement de la RATP et celui de défendre l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Le scrutin se tiendra du lundi 27 mai 9h30 au vendredi 31 mai 14h00. Toutes et tous aux urnes pour faire entendre votre voix !*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole.

### **III – QUESTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES**

#### **1. Point sur le plan de transport pour les JOP 2024 pour la RATP**

*Monsieur Edgar SEE, responsable unité spécialisée – SDG/ITI/JOP 2024*

**participe à ce point de l'ordre du jour**

**M. LE PRÉSIDENT.**- L'objectif est de faire une présentation la plus complète possible. Comme on l'a évoqué, c'est une information à date en fonction de notre connaissance actuelle de l'organisation des transports. Il y a la question de la fermeture ou pas de certaines stations, de leurs périodes de fermeture, de l'organisation de la cérémonie d'ouverture. Le point est donc susceptible d'évoluer en fonction d'éventuelles modifications de l'organisation. Une visibilité suffisante nous est toutefois apparue pour la partager ce matin avec vous de façon efficace. Il y a la question du plan de transport, mais aussi celle des conséquences qu'il peut avoir sur les conditions d'exercice de nos métiers ou sur nos conditions d'accès aux différents sites. Ce sont les deux objets de la présentation.

Monsieur MELIN ?

**M. MELIN.**- Vous avez dit du bien de cette salle qui est certes lumineuse, mais on a les écrans dans le dos. Dans la déclaration, on disait que malheureusement il n'y avait pas de document. Manifestement, un document sera projeté mais je ne sais pas comment on va pouvoir suivre. Je ne vois rien, les écrans sont dans mon dos.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous invite à vous déplacer.

**M. KERLEU.**- Vous avez expliqué le déroulé d'aujourd'hui. Quand y aura-t-il un retour en local ? Les collègues n'ont aucune information sur le nombre de volontaires, sur le besoin actuel de volontaires, sur l'ouverture des centres, sur la circulation des agents. À très peu de temps de l'ouverture, les collègues nous interrogent. La Maison de la RATP a été évoquée lors de la dernière séance. Un centre est à la gare de Lyon, pourront-ils y accéder le 26 ?

Les informations vont-elles être transmises aux départements pour être relayées par des communications locales, ou seul le CSEC sera-t-il informé avec des communications qui interviendront plus tardivement ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- On répondra à votre question après.

**M. SEE.**- Bonjour. Je vais commencer par les périmètres pour en faire une synthèse, une connaissance à date sur le sujet. Je ferai un zoom sur les plans transport et un point rapide sur les espaces et services.

Il y a quatre types d'événements qui ont des périmètres différents :

1. Les sites olympiques : certains sont fixes, dans le dur, comme le Parc des Princes ou le Stade de France, d'autres sont des sites temporaires comme ceux qui se construisent actuellement à La Concorde et aux Invalides. Ces deux types de sites ne bougeront pas.

2. Les épreuves sur route (cyclisme, marathon).

3. La préparation de la cérémonie d'ouverture des JO, du 18 juillet au 26 au matin.

4. La cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques pour laquelle les dispositifs de sécurité sont actifs à partir du 26 juillet à 13 heures.

Autour des sites olympiques, il y a des zones rouges où l'accès motorisé est interdit, et des zones bleues où l'accès motorisé est réglementé.

L'intérieur des sites olympiques (en gris) est géré par les organisateurs de Paris 2024. Pour entrer à l'intérieur d'un site olympique, il faut un billet pour assister aux épreuves ou être accrédité par les organisateurs. L'accréditation est à demander à Paris 2024, cela concerne assez peu de personnes en pratique puisqu'il y a peu d'installations dont les accès se trouvent à l'intérieur d'un site olympique. En général, il n'est pas utile d'entrer dans le Stade de France pour accéder à nos installations. Marginalement, il peut toutefois y avoir des cas de ce type, raison pour laquelle on a demandé des accréditations de manière préalable.

Autour du site olympique, un périmètre est contrôlé par la préfecture de police, c'est un périmètre de fouilles qui correspond aux contours du périmètre olympique dans 99 % des cas.

La zone rouge sera activée entre H - 2 h 30 et H + 1 heure de la compétition, le temps que les foules se dispersent. Si on est piéton, vélo ou trottinettes, il n'y aura pas de restrictions particulières pour pénétrer à l'intérieur d'une zone rouge. En revanche, la circulation sera par principe interdite aux véhicules motorisés, sauf dérogation que l'on peut obtenir en effectuant une demande auprès de la préfecture de police, qui se matérialisera par un QR Code que les gardiens de la paix pourront flasher pour afficher l'autorisation de dérogation avec la photo de la personne, et laisser passer.

La zone bleue sera active sur les mêmes horaires. La circulation motorisée y sera seulement restreinte. La préfecture veut éviter que les véhicules traversent cette zone sans avoir une cible à l'intérieur de cette zone. Les véhicules traversants seront déviés. Pour justifier la nécessité d'entrer à l'intérieur d'une zone bleue, il faudra fournir une attestation, la RATP va les préparer.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On voit sur ce *slide* qu'il peut y avoir plusieurs décisionnaires en matière d'autorisation d'accès, d'accréditation et d'habilitation, selon les périmètres et leur nature. Sur le sujet de la fermeture des stations, la presse peut donner l'impression qu'il y a un jeu de billard à quatre bandes entre IDFM, Mairie de Paris, préfecture de police, exploitant et COJO. Il est important de prendre conscience que la cartographie des décisionnaires est complexe. Plusieurs décisionnaires ont autorité selon les périmètres, il n'y a pas un décisionnaire suprême.

**M. MELIN.**- Une question liminaire a été posée par M. KERLEU, les agents ont des questions terre à terre. Que le QR Code soit géré par l'entreprise ou la préfecture selon le type de zone, un process est en cours. On échange sur ces sujets depuis au moins 6 mois. À l'époque, les process étaient en cours, cela ne nous affolait pas. J'imagine qu'ils seront finalisés avant l'événement. Quand seront-ils arrêtés ?

**M. SEE.**- J'y viendrai par la suite en vous présentant la synthèse de tout cela.

Pour les épreuves sur route, vous avez l'exemple du contre-la-montre dont le parcours est entouré d'une interdiction de circulation (zone rouge). C'est comparable à ce qui se passe lors d'une arrivée du Tour de France.

Dans ce cas, le périmètre est actif entre H - 3 heures et H + 1 heure des horaires de la course, sachant que la zone peut être libérée au fur et à mesure du passage des coureurs. La circulation motorisée est interdite, sauf dérogation. Dans ce cas, il n'y a pas de QR Code. Le passage des véhicules est à l'appréciation des forces de l'ordre. De H - 1 heure à H + 15 minutes, on ne pourra pas passer au moment où les coureurs seront sur le parcours ou à proximité de ce moment. C'est moins contraignant en termes d'horaires pour les piétons, les vélos et les trottinettes.

Il n'y aura donc pas de QR Code pour cet événement, le passage des véhicules se faisant à l'appréciation des forces de l'ordre. Il faudra, par le biais d'une attestation à produire, justifier le passage au barrage pour se rendre si nécessaire dans l'attachement ou le parking qui pourrait se trouver dans le périmètre rouge pendant la plage horaire en question.

S'agissant de la préparation de la cérémonie d'ouverture du 18 juillet au 26 au matin, pour mémoire, la cérémonie aura lieu sur la Seine. Des bateaux amèneront les athlètes du pont d'Austerlitz jusqu'au Trocadéro. Le spectacle sera visible depuis les quais hauts et bas tout le long de la Seine.

D'après le principe de sécurisation adopté par la préfecture de police, tous les alentours de ce périmètre qui donnent sur la Seine doivent être sécurisés et déminés. La distance représentant 6 ou 7 kilomètres de long, cela ne se fait pas en une heure. Huit jours sont nécessaires pour préparer cela et sécuriser la zone. Un périmètre SILT, Sécurité intérieure lutte contre le terrorisme, (en gris), sera mis en place, le long de la Seine à partir de J-8. Ne pourront accéder ce périmètre que des personnes qui auront été criblées et fouillées. Autour de cela se trouve un périmètre d'accès motorisé interdit, le but étant d'éviter qu'un trop grand nombre de véhicules s'approchent du périmètre SILT.

Dans le principe, à l'intérieur de ce périmètre SILT, il n'y aura aucune circulation motorisée, sauf intervention urgente éventuelle des pompiers. Pour s'y rendre en tant que piéton, il faudra être détenteur d'un QR Code spécifique pour la période de la cérémonie d'ouverture. Celui-ci doit être demandé à la préfecture de police sur le site qui a ouvert la semaine dernière. Pour l'obtenir, il faut fournir une copie de la pièce d'identité et une photo d'identité, pour un retour après enquête administrative.

La zone rouge qui entoure ce périmètre SILT répond aux mêmes principes que pour les épreuves sur route. Un QR Code n'est pas demandé, les véhicules passent à l'appréciation des forces de l'ordre. Le passage est à justifier aux barrages par une attestation. Si vous êtes piéton, il n'y a pas de problème pour circuler dans la zone rouge.

**M. BRILAUD.-** La gare de Lyon est dans la zone grise ?

**M. SEE.-** Pas dans la période J-8.

**M. BRILAUD.-** À J-2 ?

**M. SEE.-** Non plus. Je vais l'aborder.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il n'y a pas de gris autour de la gare de Lyon.

**M. SEE.-** Le bout de gris que l'on aperçoit concerne les quais bas, où se trouvent les péniches, et pas Quai de la Rapée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nos installations les plus concernées à J-8 sont Concorde Champs-Élysées et Trocadéro, en gros ?

**M. SEE.-** Oui, Concorde, Champs-Élysées, Trocadéro, Cité, Passy, les stations de la ligne 7 adjacentes à la Seine, le Pont Neuf, le Pont Mary.

Le jour J à partir de 13 heures, le principe sera le même, mais le périmètre SILT grossit un peu, ainsi que le rouge. Au niveau de la gare de Lyon, les bâtiments qui se situent entre la Seine et la rue de Bercy se trouvent dans le périmètre SILT. En termes de sécurisation, le principe est le même mais les conséquences sont différentes pour nous, en particulier pour le site de LYBY. Pour la journée du 26, ces contraintes nous amènent à dire que le site ne sera accessible qu'aux personnes qui jouent

un rôle opérationnel indispensable au fonctionnement du service à l'intérieur du site. Les autres catégories de personnels travailleront ailleurs parce que volontaires *helpers* ou en télétravail ou autre possibilité de travailler, ou en congé. Ceux qui seront à l'intérieur du bâtiment seront autorisés à y accéder sur une liste relativement restreinte, certains agents de SUR ayant leur attachement à l'intérieur du bâtiment.

Il faut avoir en tête que la circulation motorisée est interdite dans le périmètre SILT. Ainsi, il faudra mettre ailleurs les véhicules normalement stationnés dans le parking en sous-sol de LYBY, notamment ceux du GPSR, le 26 parce qu'ils ne pourront pas sortir du parking puisque la sortie est Quai de la Rapée. Il y a donc quelques conséquences opérationnelles à anticiper. Ce n'est pas incontournable. On voit cela avec le parking Méditerranée qui se trouve sous la gare SNCF. Ce n'est pas toutefois pas neutre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur KERLEU ?

**M. KERLEU.-** En face de la Maison de la RATP, il y a un centre M2E où des collègues travaillent en souterrain, et trois parkings pour leurs véhicules. S'ils n'y ont plus accès le jour de la cérémonie d'ouverture à partir de 13 heures voire avant, il faut les prévenir. Je sais que la situation évolue tout le temps, mais cette zone devait être bloquée une semaine puis une journée...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a dix jours, c'était bloqué une semaine. Maintenant, ce n'est bloqué qu'un jour. On est maintenant à peu près sûr de la contrainte.

**M. KERLEU.-** Ne serait-il pas intéressant de faire un *briefing* de 5 minutes pour dire aux agents qui sont sur place que la situation évolue et que c'est comme cela aujourd'hui. Il n'y a aucune information. J'ai compris qu'ils n'auront pas accès au centre de M2E de gare de Lyon pendant la cérémonie d'ouverture, est-ce bien cela ? Ils pourront y accéder, mais ne pourront pas en sortir.

**M. SEE.-** S'ils sont sur la liste des agents autorisés, ils pourront avoir accès au centre de maintenance, mais les véhicules stationnés sous les bâtiments ne pourront pas sortir. En termes d'organisation, l'idée est de garer ailleurs ces véhicules la veille ou les jours précédents afin de ne pas être bloqué le jour J. Même si le périmètre SILT s'élargit en configuration de cérémonie d'ouverture à partir de 13 heures, il faut considérer que l'ensemble de la journée du 26 juillet sera comme cela. Il est plus raisonnable de s'organiser dans cette optique. Cela signifie qu'il faut être prêt à partir du 25 juillet.

**M. KERLEU.-** On a entendu que des centres seraient délocalisés. Les collègues prendront peut-être un service ailleurs ce jour-là.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est une question légitime à poser au CSE de M2E ou au management de M2E. Les applications locales qui font suite aux contraintes présentées par M. SEE nécessiteront une déclinaison au plus près.

**M. KERLEU.-** En discutant de cela en amont, cela pourra être clair dans la tête des personnes le jour J, mais je ne tiens pas à ce que les collègues de mon département l'apprennent du jour au lendemain. Or, c'est souvent ce qui se passe dans la vraie vie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur TURBAN ?

**M. TURBAN.-** Ma question concerne les zones de circulation motorisée interdites. S'il y a des actes de maintenance à effectuer, comment les agents y accéderont-ils puisque la circulation ne sera pas possible dans ces zones pendant la période de la cérémonie et pendant celle de la préparation des Jeux Olympiques ? Un certain nombre de stations sont susceptibles de recevoir des interventions de maintenance. Comment les agents feront-ils pour y accéder, y compris les accrédités ?

On a entendu parler d'accréditations des véhicules avec des QR Code sur les véhicules, et d'accréditations individuelles de certains mainteneurs.

**M. SEE.-** Dans les planches qui suivent, j'ai préparé une synthèse par type de déplacement. Vous avez la circulation motorisée, les vélos trottinettes et les piétons.

S'agissant de la circulation motorisée, pour entrer dans les périmètres zone bleue des sites olympiques, en cas de contrôle il faut justifier que l'on est agent RATP ou sous-traitant, et avoir une attestation justifiant le besoin d'entrer dans la zone bleue. Il faut pouvoir justifier aux forces de l'ordre que l'on a besoin de s'y rendre. Pour entrer dans les zones rouges des sites olympiques, d'après la règle édictée par le préfet de police, il faut obtenir un QR Code dont la demande est à saisir quand ce sera disponible sur le site [passjeux.gouv.fr](http://passjeux.gouv.fr) en fournissant une pièce d'identité et une photo d'identité. Il n'y a pas de criblage attendu.

J'émetts une petite réserve sur le pass Jeux. On est encore en tractation avec la préfecture de police pour savoir si on ne peut pas essayer d'avoir un système plus souple pour nos agents RATP. Je ne vous cache pas que la saisie individuelle des demandes sur le site de la préfecture de police pour tous les agents qui pourraient en avoir besoin est fastidieuse, sachant qu'en faisant le décompte, il y en a quelques milliers. On essaie de négocier avec la préfecture pour pouvoir faire autrement et ne pas avoir à solliciter un QR Code pour les zones rouges. Dans ce cas, il faudrait fournir une attestation suffisamment "sécurisée" du point de vue de la préfecture de police, et donc pas trop falsifiable, suffisamment personnalisée pour les rassurer sur le fait que l'on est un mainteneur itinérant avec un véhicule de service pour se rendre dans telle zone, telle station ou tel attachement qui se trouve dans une zone rouge de manière permanente, ou un agent qui souhaite accéder au parking pour une prise de service tôt le matin ou tard le soir qui se trouve dans une zone rouge.

Si on parvient à négocier en ce sens, on fournira les attestations adéquates pour passer les barrages auprès des gardiens de la paix. Dans le cas contraire, les demandes devront être faites pour obtenir les QR Codes. Les agents des attachements concernés devront alors fournir pièce d'identité, photo, etc., pour faire les saisies sur le site de la préfecture.

Dans les autres zones rouges qui concernent les épreuves sur route, la préparation et la cérémonie d'ouverture, un QR Code n'est pas demandé. Une attestation de l'employeur permettant de justifier le passage au barrage est suffisante.

S'agissant du périmètre SILT de la cérémonie d'ouverture, dans la période J-8 ou le jour J, il faudra avoir le QR Code permettant d'accéder à la zone site de la cérémonie d'ouverture. C'est non négociable car le criblage administratif doit impérativement être réalisé par la préfecture. Cela concerne un peu moins d'agents que l'accès à l'intérieur des zones rouges, toutefois des mainteneurs peuvent avoir besoin de se rendre dans une infrastructure uniquement accessible depuis l'intérieur du périmètre SILT, et des agents en station ou leur encadrant peuvent aussi avoir à armer une station du périmètre SILT qui sera fermée pour les voyageurs, puisque la préfecture ne veut pas que l'on déverse à l'intérieur de ce périmètre des personnes qui n'auront pas été criblées ni fouillées. Pour autant, il faut qu'un agent soit à l'intérieur de la station pendant la durée du service et qu'il puisse donc accéder à la station *a minima* à pied. Pour certaines lignes une partie des effectifs va devoir obtenir ledit QR Code après avoir fourni pièce d'identité, photo et enquête administrative.

Dans tous ces cas, il n'y a pas d'accréditation de véhicules. Seuls les individus ont un QR Code ou une attestation. Le seul cas d'accréditation à l'intérieur d'un site olympique est celle des agents qui pourraient être amenés à intervenir dans le site olympique. En pratique, cela concerne les agents de la ligne 6 qui sont susceptibles de travailler le 26 juillet sur le tronçon entre Kléber et Trocadéro qui sera utilisé pour transporter la famille olympique, les agents de RDS ou filiales susceptibles d'assurer des services spéciaux pour le compte de Paris 2024 dans le cadre du partenariat ou au sein du village olympique avec les micro bus, les agents qui auront besoin d'accéder au bâtiment de Paris 2024 au-dessus de Front Populaire pour le centre de commandement et de transport de Paris

2024, et des mainteneurs qui pourraient avoir besoin d'accéder à l'infrastructure RATP par un accès qui se trouverait exclusivement à l'intérieur d'un site olympique. Dans ce cas, une pré-accréditation est à demander auprès de Paris 2024. Elle donne lieu à criblage. Le cas échéant, s'il y a un véhicule, celui-ci doit aussi être reconnu et accrédité par Paris 2024. Dans le cas général, il n'y a pas de véhicule nécessitant d'avoir un QR Code.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur SARDANO ?

**M. SARDANO.-** Pour l'information, vous avez renvoyé au niveau des CSE mais l'information n'y est que très partielle voire inexistante. Je vais prendre un exemple qui me concerne. On a une information à la séance de vendredi, un point a été rajouté à la demande des élus parce que la direction n'en avait pas prévu. Il a fallu demander l'inscription de ce point JO à l'ordre du jour parce que dans notre périmètre, il y a le CRIV qui gèrera les lignes de bus qui seront fortement impactées, et le NEF dont le centre de formation est en zone rouge. On peut accréditer les formateurs, mais c'est plus compliqué de le faire pour les stagiaires parce qu'il y a parfois des changements de dernière minute. On adresse des demandes depuis des semaines mais on ne nous dit rien, et j'apprends dans un couloir que le NEF sera transféré à Nanterre. On a proposé de m'informer sur le sujet par téléphone, mais j'ai expliqué qu'il fallait *a minima* une audience avec les organisations syndicales et qu'il faudra en discuter. L'audience n'ayant pas eu lieu, je ne sais pas encore pendant combien de temps le NEF sera transféré à Nanterre.

On fera une information JO vendredi, on a une audience le 6 juin. La CSSCT se réunira pour étudier l'impact sur les conditions de travail. Cela montre qu'il n'y a pas d'information digne de ce nom réellement organisée au sein des unités et des CSE. L'excuse qui nous est systématiquement opposée est que la situation évolue et change sans arrêt. Il faut qu'elle se fige à un moment. Les agents ont besoin de savoir, même si les périmètres changent, et il faut vite réagir. On a plus d'informations *via* la presse, avec les rumeurs et les informations incomplètes que cela comporte. Le site de France Info est mieux fait que le site anticipé des Jeux du gouvernement, sachant que la carte interactive ne fonctionne pas bien sur les portables et qu'il faut avoir un PC. Par ailleurs, il faut y sélectionner les journées et les heures, mais un endroit accessible à 5 heures du matin ne l'est plus à 13 heures, ce qui induit en erreur les salariés. Sur le site de France Info, la situation est figée sur la journée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne suis pas certain que ce soit une meilleure information. Comme cela a été dit, dans le cas d'une épreuve sur route, il est important de connaître la situation heure par heure parce qu'elle évolue.

**M. SARDANO.-** Oui, c'est ce qui m'interpelle. Ayant été volontaire à la Coupe du Monde de rugby, j'avais les accréditations pour entrer dans l'équivalent des zones grises. C'était bien plus que 2 heures avant. Au rugby, les supporters ont tendance à venir plus tôt pour partager des moments de convivialité, qui durent longtemps après d'ailleurs. La zone rouge était fermée 4 heures avant, les bus étaient déviés 4 heures avant. Je pense que l'on aura des surprises avec les JO et que cela évoluera certainement. Pour le cyclisme, vous mentionnez les jours de compétition mais il y a aussi des jours de reconnaissance du parcours pour lesquels on ne sait pas ce qui va se passer. Il y a effectivement un besoin d'informations au fil de l'eau. Au lieu de dire qu'on ne sait pas car la situation n'est pas figée, il vaudrait mieux donner de l'information. Il est préférable d'avoir des points réguliers d'informations, comme dans le cas de la loi LOM, plutôt que de tout dire quand tout est figé. On est assez grand pour comprendre que c'est évolutif et que cela peut changer en termes de sécurité.

Je me suis amusé à demander mon QR Code, j'ai fourni ma pièce d'identité et ma photo, ainsi que ma fiche de paie avec l'adresse du Quai de la Rapée comme justificatif, je l'ai obtenu.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On note le point. On se voit tous les jeudis soir avec M. SEE. On peut relayer votre souci d'avoir des informations plus régulièrement, quitte à ce qu'elles ne soient pas définitives ni très précises.

**M. SARDANO.-** Je vous donnerai un autre exemple d'information partielle. Les régulateurs du CRIV ont été informés par mail des véhicules qui seront réquisitionnés, en particulier des articulés. Il s'agit de tous les véhicules affectés au service sur ligne aujourd'hui, et donc de plusieurs dizaines de véhicules sur Aubervilliers, sur Nanterre...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour les navettes de Paris Ouest ?

**M. SARDANO.-** Je peux vous donner la liste. Des bus sont récupérés pour faire les navettes de Roland-Garros ou être prêtés à Lacroix Savac dans le cadre de leurs prestations pour les JO. Ces véhicules étant pris sur lignes, il n'y aura presque plus de réserves dans les centres bus. Il y a quelques semaines, une centaine de véhicules du centre bus d'Aubervilliers a été immobilisée par manque de pièces ou de main-d'œuvre à MRB, ou à la suite d'accidents et des expertises. Il y avait déjà des non-couverts.

On nous dit de ne pas nous inquiéter car des bus seront récupérés ailleurs, or certains sites n'en ont pas donné parce que leur nombre de bus est juste suffisant. Les régulateurs se demandent ce qu'ils vont réguler parce que dans les secteurs du 93 pour Aubervilliers, voire du 92, les personnes partent peu en vacances. On observe assez peu de pertes de clientèle en juillet et août. On s'attend à avoir beaucoup de non couverts ou de remplacements d'articulés par des bus standards. Cela crée une double inquiétude pour les machinistes qui ont entendu Mme PÉCRESSE dire qu'il faudrait vendre deux tickets au lieu d'un. Quand on arrivera à un arrêt où beaucoup de monde attendra et qu'il faudra dire aux voyageurs qu'il leur faut deux tickets au lieu d'un la semaine précédente...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si ce sont des résidents, on peut imaginer qu'ils ont un titre de transport mensuel ou à l'année, et qu'ils ne seront pas concernés par cette affaire des doubles tickets.

**M. SARDANO.-** Ils le sont assez peu. Dans ces secteurs, on vend beaucoup de titres de transport. Paradoxalement, il serait mieux pour ces personnes d'avoir des abonnements qui sont plus intéressants, mais malheureusement elles achètent leurs titres de transport au fur et à mesure et en fonction de leurs moyens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous illustrez le fait qu'il y a un besoin d'échanges au plus près des spécificités des métiers. On n'est pas capable de l'avoir ici dans le détail mais on relaiera le point.

Monsieur MAUGERI ?

**M. MAUGERI.-** Je m'associe à ce qui s'est dit par rapport aux besoins de communication et à l'ajout d'un point en séance CSE. Il y a une demande explicite des élus d'avoir un bon niveau d'information.

J'aimerais savoir à qui incomberont les coûts qui se dégageront de ces réorganisations. On nous dit qu'il y a un budget pour les Jeux Olympiques, on nous parle de compétitivité, mais ces réorganisations s'imposent à nous aujourd'hui et elles ont un coût. À qui incombera-t-il ? Pourra-t-on le chiffrer et obtenir un REX sur tout ce qui a été fait durant la période ? Enfin, a-t-on l'assurance qu'il s'agit d'organisations temporaires ? Est-ce qu'on ne profitera pas d'une délocalisation du stockage des véhicules pour rester dans la configuration sans avoir analysé si celle-ci était viable pour les opérateurs et l'organisation de l'activité ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur KERLEU ?

**M. KERLEU.**- À propos des véhicules, j'ai compris qu'il y avait un contrôle et une fouille. On a déjà fait des essais au niveau des barrages, la police contrôle les véhicules jusqu'au moindre outillage de la caisse, du tournevis au listing complet du véhicule, et contrôle de nouveau quand le véhicule ressort de la zone. Avez-vous des informations ? La CSSCT de notre département a assisté à une telle fouille qui a duré 2 heures pour contrôler un véhicule qui entrait et sortait d'une zone.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur TAGANZA ?

**M. TAGANZA.**- Ma question est relative à la circulation des élus des CSE et du CSEC dans les périmètres concernés.

**M. SEE.**- À qui incomberont les coûts ? La RATP prépare encore les dossiers, puisque cela se fige au fur et à mesure, pour inclure cela dans des avenants au contrat avec IDFM. L'idée est d'imputer tout ce que cela coûte à IDFM, en tout cas au maximum, il faut donc correctement le justifier. Deux avenants ont été passés au Conseil d'IDFM pour financer ce qui était identifié à date comme mesures qui coûtaient à la RATP dans le contexte des Jeux. Un troisième avenant, "avenant balai" sur les sujets qui n'ont pas été chiffrés avant, est en cours d'instruction et doit passer au Conseil d'IDFM d'ici la fin de l'année. On pourra savoir combien cela a coûté et faire un REX à l'issue de la période.

Des organisations sont mises en place dans les centres de maintenance dont les départements sont délocalisés. Ce sont des organisations très spécifiques pour prendre en compte les contraintes liées aux Jeux, et notamment le fait qu'il sera compliqué de passer d'une rive à l'autre de la Seine en juillet. Ces organisations sont destinées à assurer le service et à garder de la réactivité pour nos mainteneurs, mais n'ont pas vocation à durer au-delà des Jeux.

Il n'y a pas de raison qu'il y ait des fouilles de véhicules pour entrer dans les zones rouges. Les véhicules ne sont pas censés rentrer dans le SILT de la cérémonie. Dans un site olympique éventuellement, mais le nombre de cas devrait être limité. *A priori* les fouilles de véhicules doivent rester marginales.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pour information, on a des rendez-vous réguliers avec les organisations syndicales représentatives et M. SEE environ tous les mois depuis six ou sept mois pour faire un point d'étape. On a abordé ce sujet. La discussion a porté sur ceux qui avaient prévu d'être là, ceux qui partaient en vacances, ceux qui n'ont pas envie d'être criblés. Il y avait un équilibre entre autoriser la liberté de circulation et respecter la liberté de ne pas être criblé. On s'est mis d'accord sur le fait que les élus CSSCT seraient privilégiés pour avoir les accréditations, et qu'il y aurait deux personnes en plus par organisation syndicale représentative, charge à chaque DSC de dire, en fonction des permanences organisées au niveau de chaque OS, qui seront les deux personnes autorisées à recevoir les accréditations de façon transversale.

**M. SEE.**- Dans la présentation, la même synthèse concerne les vélos et les trottinettes. On peut accéder aux zones bleues et zones rouges comme on veut. Dans le périmètre SILT et le site olympique, il n'y aura pas de vélo ni de trottinette. Pour les piétons c'est comparable, si ce n'est qu'à titre individuel il faut le QR Code SILT pour entrer dans le périmètre SILT de la cérémonie d'ouverture, et l'accréditation Paris 2024 pour entrer dans un site olympique.

On va diffuser d'ici peu un "atlas géographique", je pense que cela peut répondre à une attente des agents de l'encadrement. Cet outil est une sorte de grand fichier PDF que l'on peut emmener avec soi ou sur un ordinateur. Il ne nécessite pas une connexion permanente pour être consulté. Il permet de consulter jour par jour et heure par heure tout ce qui se passe et l'ensemble des contraintes liées aux périmètres de sécurité, aux stations et tronçons de lignes qui peuvent être fermés le cas échéant. Vous avez une copie d'écran de l'outil pour la journée du 27 juillet entre 11 heures et 11 heures 30, avec les zones bleues, rouges et grises actives, les stations fermées, à savoir Champs-Élysées Clémenceau, Concorde, Tuileries pour le métro, les arrêts Porte de Versailles sur le T2 et T3, la

Porte d'Ivry sur le T2, et Colette Besson sur le T3 B. Le site de La Chapelle doit être actif à ce moment-là. Vous avez la liste des sites actifs, les ponts fermés et ceux qui sont accessibles uniquement aux piétons.

Cet outil balaie toute la période des Jeux, chaque page correspondant à une configuration différente. Sur la page suivante, la configuration change à la suite d'un nouvel événement qui intervient à 11 heures 30, et il en est de même à 15 heures. Cela permet à chaque agent de savoir quelles seront ses contraintes à son arrivée, au moment de son départ ou pendant son service, compte tenu de ses horaires de travail dans la période.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Cela explique que ce n'est pas la journée qui est intéressante mais ce sont les tranches de demi-heure.

**M. SEE.**- Ce n'est pas forcément par demi-heure, cela peut être plus fin ou plus large. Cela se fait en fonction des changements de configuration dans la journée.

L'outil grand public, le site "anticiperlesjeux.gouv.fr" permet aux Franciliens ou aux acteurs économiques qui ne sont pas les spectateurs, de préparer leurs déplacements pour esquiver les zones où il pourrait y avoir des difficultés ou des déplacements de spectateurs. Vous avez une copie d'écran de la journée du 27 juillet à 18 heures lors de laquelle les sites du Parc des Princes ou de Roland-Garros sont actifs ou l'ont été. La ligne 9 est chargée, le bout de la ligne 10 est coupé parce qu'on fera la boucle à partir de 16 heures ce jour-là, la ligne 12 est chargée parce qu'il doit y avoir des événements Porte de Versailles et dans le centre de Paris. Vous avez aussi la version routière qui présente les restrictions de circulation et qui informera des déviations de bus quand le sujet sera figé. On attend des retours de la préfecture de police à ce titre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur BRILLAUD ?

**M. BRILLAUD.**- Les personnes qui ont un billet pour les épreuves auront un criblage ?

**M. SEE.**- Non, elles ont un billet.

**M. BRILLAUD.**- Elles rentrent quand même dans la zone grise.

**M. SEE.**- Il faut avoir un billet. Rien n'empêche l'État, au titre de la loi antiterroriste, de faire des enquêtes sur les personnes.

**M. BRILLAUD.**- 120 000 billets ont été donnés en région Ile-de-France.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Dans les banlieues et dans Paris intra-muros. Il y a la même dangerosité potentielle.

**M. CLÉMENT.**- Même avec un billet, il y a une inscription sur l'application Paris 2024.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je pense que les voyageurs et les acheteurs de billets étrangers ne sont pas criblés.

Monsieur TURBAN ?

**M. TURBAN.**- Si le criblage révélait un problème, comment cela serait-il géré ? On a eu un sujet de ce type à la suite des attentats de Paris, un agent a eu des soucis suite à ce criblage. Les agents aimeraient savoir comment vous allez gérer la situation s'ils ne peuvent pas être accrédités.

**M. SEE.-** S'il y a un refus d'accréditation ou de délivrance du QR Code suite à enquête administrative, on n'en connaîtra pas le motif. Cela peut être quelqu'un de radicalisé, mais aussi quelqu'un qui est fiché parce que sa seule ambition dans la vie est d'éteindre la flamme olympique. On ne peut pas préjuger du motif du refus à la suite de l'enquête administrative. La seule conséquence est que l'agent ne pourra pas exercer son métier dans le lieu où l'accréditation ou le QR Code était demandé, ce qui ne l'empêchera pas de l'exercer ailleurs. C'est à l'encadrant de proximité d'organiser le service en prenant en compte cette contrainte.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur MELIN ?

**M. MELIN.-** Il me semble que tous les atlas sont géographiques, mais c'est du détail. Plus sérieusement, on a déjà évoqué l'outil dans une autre configuration. Où en est-on ? C'est un outil à usage interne et pas grand public. Où en est son développement ? Beaucoup de choses bougent encore, à partir de quand seront-elles figées ? L'outil est mis en circulation pour être utilisé. Est-il partagé avec d'autres acteurs ? Y a-t-il un regard croisé avec la préfecture ou d'autres ?

**M. SEE.-** C'est un outil interne, destiné à nos agents. Il n'a pas vocation à être diffusé à l'extérieur. Cet atlas géographique sera diffusé prochainement dans une configuration qui devrait quasiment être celle que l'on va connaître dans deux mois. Le nombre de points en suspens reste très faible, on verra s'il est utile de faire une mise à jour du document à diffuser plus tard ou s'il suffit d'utiliser les moyens de communication internes pour attirer l'attention sur des points importants qui auraient pu évoluer entre la diffusion du document et la mise en œuvre effective.

Les points qui restent à figer sont peu nombreux, ils concernent essentiellement ce qui se passe autour de la cérémonie d'ouverture. Avec la préfecture, on va essayer de maintenir la station Sully Morland ouverte, ce qui permettrait d'exploiter entièrement la ligne 7 avec quelques stations non desservies à proximité de la Seine parce qu'elles se trouvent dans le périmètre SILT de la cérémonie d'ouverture. Cela permettrait d'avoir un service commercial maintenu sans interruption sur la ligne dans la période précédant cette cérémonie. C'est l'un des points qui restent en suspens.

L'autre point concerne la station Champs-Élysées Clémenceau, non pas pendant la période des Jeux pendant laquelle elle devrait rester fermée, mais avant, entre les Jeux et après. On essaie avec Paris 2024 et la préfecture d'en obtenir l'ouverture, ce qui n'était pas prévu initialement dans les plans. En dehors de ces points, rien d'autre ne devrait bouger.

**M. MELIN.-** Je ne sais pas si cela a un impact pour la RATP, il me semble qu'il y a toujours une inconnue s'agissant des épreuves qui nécessitent de "faire trempette" dans la Seine. Ils ont trouvé trois ou quatre personnes de l'amicale suicidaire pour se baigner dans la Seine, mais...

**M. SEE.-** La maire de Paris en fait peut-être partie. Blague à part, cela fait partie des aléas qui peuvent se produire en temps réel. Si à J-1, ils se rendent compte que la Seine n'est pas baignable et que les épreuves de natation ne peuvent pas y avoir lieu le jour J, s'il y a trop de vent ou de gros orages, un certain nombre d'épreuves qui ont lieu en plein air ne pourront pas se tenir aux heures prévues. Cela se gère en temps réel avec Paris 2024. Le jour J, il pourrait y avoir des décalages de compétitivité, des annulations, des reports. Il y en a toujours un peu pendant les Jeux. Cela fait partie des aléas de l'exploitation dans nos métiers.

**M. MELIN.-** On sait gérer cela ?

**M. SEE.-** Oui. En termes d'organisation, c'est prévu avec Paris 2024, la préfecture de police et les centres de commandement pour que les informations se transmettent de manière réactive et que les modifications au plan transport, aux contraintes de circulation, etc., soient diffusées.

**M. GALLIOT.-** J'ai des questions sur l'exploitation. Comment cela se passera-t-il dans les pôles multimodaux ou dans les zones où il y a des transferts au niveau des métros, des bus et RER ? En réseau de surface, les bus pourront-ils accéder à aux zones certaines heures ? D'après ce que j'ai compris, non, puisqu'il n'y aura aucun véhicule motorisé. Comment les intervenants internes (M2E, GPSR en cas d'urgence) feront-ils pour se déplacer ? Le GPSR aura peut-être des autorisations spéciales. J'ai compris que pour M2E, ce sera plus complexe. Faut-il prévoir une circulation dans nos propres métros et RER en attendant que les véhicules soient autorisés ? Des évolutions heure par heure étant attendues, il sera compliqué pour les agents de l'exploitation de savoir quand ils pourront intervenir. Que se passera-t-il en cas d'interventions urgentes ?

Il faudrait voir les avenants au contrat IDFM parce que des pénalités peuvent s'appliquer. Il y a une information à faire. Il faut aussi expliquer aux agents le process pour qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions possibles.

S'il faut bloquer pendant un certain temps des publics qui veulent se déplacer normalement, il peut y avoir un risque de conflit. Il faudrait disposer d'explications supplémentaires en ayant une information dynamique instantanée car les personnes sont de moins en moins patientes aujourd'hui. Cela risque de poser des problèmes durant les 20 jours. On parle surtout des Jeux Olympiques de juillet, il y aura peut-être moins de problèmes lors des JOP. Des circulations seront-elles interdites ou alternatives pendant les JOP ?

**M. SEE.-** Pendant les Jeux Paralympiques, il y aura moins de sites de compétition actifs, mais les principes de sécurisation seront les mêmes. On est susceptible de retrouver des contraintes. Il y en aura moins dans Paris centre, mais il y en aura quand même. Les outils, et notamment l'atlas, font partie de ce qui pourra aider les agents ou leur encadrement. Ils leur permettront de piloter l'activité pour intervenir en temps réel en tenant compte des contraintes évolutives. Je vous accorde que c'est compliqué, sachant que cela change en fonction des heures.

**M. GALLIOT.-** Chaque CSE pourra donner des explications aux agents dans son département, mais ne pourrait-on pas imaginer un moyen pour que les différents CSE de l'exploitation puissent se coordonner et avoir une vue de ce qui peut se faire au moins chaque journée ou sur deux ou trois jours, en fonction des épreuves ?

De mon point de vue, ces Jeux Olympiques vont être un immense capharnaüm. Les agents craignent de ne rien comprendre et de ne pas savoir ce qu'ils peuvent faire ou pas comme venir en véhicule ou pas pour ceux qui travaillent tôt le matin, ceux qui font la grande nuit. Je ne sais pas si tout le monde a compris ce qui se passera mais ce sera très compliqué, même si c'est apparemment calé. On dispose d'une carte qui serait à peu près celle-ci à partir du 18 juillet, mais je ne pense pas que cela rassurera beaucoup d'agents. Je ne suis pas sûr non plus que l'encadrement et les directeurs de lignes soient rassurés. Il faudrait avoir une vue à peu près claire sur ces périodes.

**M. SEE.-** Je vous accorde qu'il y a un temps d'appropriation de l'ensemble de ces contraintes. Cela n'a rien d'évident et c'est vrai pour l'ensemble du public francilien, y compris les agents RATP que nous sommes et tous les acteurs de la vie économique francilienne qui s'approprient progressivement ce qui va se passer de manière exceptionnelle pendant cette période. Il y a effectivement un temps d'appropriation.

Notre rôle est de diffuser au mieux des explications sur tout ce qui va se passer et ce qui y est associé.

**M. CRUCHET.-** Les élus du CSEC ont des activités en juillet et août. Je vais prendre l'exemple des départs et retours de colonies. Seront-ils accrédités par l'entreprise ou pas ?

**M. SEE.-** Vous avez besoin d'aller à l'intérieur d'un site olympique ?

**M. CRUCHET.-** Non, mais auront-ils des laissez-passer ou pas ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si vos activités sociales et culturelles ne vous amènent pas à vous rendre dans une zone ou rouge ou grise...

**M. CRUCHET.-** La Gare de Lyon sera souvent bloquée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, uniquement le 26.

**M. SEE.-** L'accès à la gare de Lyon sera possible le 26, les trains partiront le 26. Ce sera plus compliqué, il faudra peut-être faire le tour et passer par le boulevard Diderot plutôt que du côté Seine.

**M. CRUCHET.-** Ayant du matériel, on doit y aller en voiture. Je voulais savoir comment cela allait se passer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** La voie sur berge, la contre-allée du Quai de la Rapée, sera bloquée. Ce sera accessible par derrière.

**M. CRUCHET.-** Aura-t-on un REX sur les impacts ? Je prends l'exemple du camionnage, se fera-t-il en jour ou en nuit ? MRF a pensé passer le camionnage en nuit.

**M. SEE.-** Le camionnage pourrait avoir lieu de nuit dans certains sites pour lesquels l'accès sera compliqué. Tous ne sont pas concernés. C'est décidé direction par direction au plus près des métiers.

**M. CRUCHET.-** On n'a pas eu l'information, il faudrait l'avoir car cela aura peut-être des impacts pour les collègues s'ils doivent basculer de jour en nuit. Ce ne sera peut-être pas simple surtout s'il n'y a pas eu d'information préalable.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur SARDANO ?

**M. SARDANO.-** J'interviens en tant que trésorier du CSEC sur une vraie problématique pour nous. Il y a des départs en vacances mais c'est un autre problème à gérer, ce n'est pas facile. Même si la gare de Lyon est ouverte, on s'attend à ce que des parents arrivent en retard en raison de l'environnement et des embouteillages. Notre gros problème est celui de la restauration. Il y a la restauration classique pour des restaurants livrés tous les jours, des distributeurs automatiques qui sont aussi livrés quotidiennement. On va utiliser les cartes pour connaître les endroits qui ne pourront pas être livrés afin de ne pas surproduire et jeter par la suite. On essaie de remettre nos invendus à des associations caritatives, mais il faut faire attention à nos déchets et au gaspillage alimentaire.

Des questions se posent pour LYBY. À partir du 18, si on ne peut plus livrer...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce ne sera que le 26.

**M. SEE.-** Le site de livraison qui vous posera problème est le terminus de Kléber pendant la période précédant la cérémonie d'ouverture, et il y aura LYBY le 26.

**M. SARDANO.-** À LYBY, on ne livrera pas le 26. La difficulté est aussi liée au télétravail car, en fonction des consignes de l'entreprise, il y aura plus ou moins de personnes sur le site.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le 26, il n'y aura quasiment personne.

**M. SARDANO.-** Je parle à compter du 18.

On discute avec Elios du contrat 2024 et de la volumétrie du nombre de repas à produire. Elios a proposé une volumétrie classique, calquée sur la fréquentation du mois de juillet de l'année dernière, soit quelques milliers de repas puisqu'on sert entre 500 et 800 repas jour sur LYBY, entre l'inattendu et le restaurant. C'est un élément dont on a besoin rapidement pour finaliser le contrat 2024 avec Elios. Des dizaines de milliers d'euros sont en jeu. On vous met un peu la pression parce qu'une réunion est planifiée le 10 juin pour finaliser le contrat. Il faut que l'on soit en possession d'éléments pour pouvoir dimensionner la production de l'UPCS.

J'informe les élus que des DA ne pourront pas être alimentés pendant la période et qu'ils seront inactifs. Je pense à la Porte de Versailles, aux Champs-Élysées. Je n'ai plus la liste en tête. Il y a 80 DA. On informera les salariés site par site.

**M. DOMINÉ.-** Elios a reçu des informations de réorganisation pour la période des Jeux. Si on a besoin de faire accréditer un salarié, comment fait-on concrètement ? Doit-on se retourner vers vous ou s'en occuper ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Un salarié du CE ?

**M. DOMINÉ.-** Oui.

**M. SEE.-** Normalement, c'est l'employeur qui fait la demande. Pour le CE, ce n'est pas une accréditation mais une demande d'autorisation à la préfecture, selon moi. Je ne vois pas ce qui pourrait amener un salarié du CE à se rendre dans un site de compétition.

**M. DOMINÉ.-** En gros, c'est l'employeur ou nous qui formulons la demande.

**M. SEE.-** Pour les demandes de QR Code à la préfecture, ce sont les individus eux-mêmes qui adressent la demande ou l'employeur qui le fait pour ses salariés.

**M. DOMINÉ.-** Tout n'est pas figé, j'ai l'impression que cela va encore bouger. Peut-on faire un point sur le sujet lors de la séance de juin ?

**M. SEE.-** À votre service, s'il y a de l'actualité.

Je vais poursuivre la présentation avec le plan transport pour remettre quelques chiffres et données en tête. Lors d'un été habituel, on a environ 8 millions de voyages par jour fin juillet début août. En 2024, on en aurait 1,5 million de plus. En moyenne, cela reste inférieur à ce que l'on transporte au plus chargé de l'année, à savoir en général les jours ouvrables de novembre. Cela cache toutefois des hétérogénéités selon les jours, les lignes et les lieux. Des adaptations d'offres de transport ont été travaillées avec des impacts sur les lignes qui sont citées dans la présentation. Les renforts d'offres vont de 10 à 50 %. Ce sont des moyennes, ce qui signifie que cela cache des hétérogénéités. Sur la ligne 9, il y aura plus 70 % par rapport à ce qui se pratique une année normale.

Il y a quelques particularités à avoir en tête en termes d'exploitation. La zone de Paris ouest dessert Roland-Garros et le Parc des Princes qui seront actifs simultanément certaines journées, voire avec plusieurs sessions dans une journée. Cela fait beaucoup de monde à transporter, plus que ce que l'on connaît habituellement et dans un contexte d'incitation à utiliser les transports en commun.

Sur Paris ouest, il est prévu d'utiliser la ligne 10 avec son fonctionnement en boucle, à savoir des trains qui retournent directement de la Porte d'Auteuil vers Paris, sans aller à Boulogne, à partir de 16 heures certains jours. Dans cette zone, des navettes de bus seront mises en place entre la Porte Dauphine et l'ouest de Roland-Garros certains jours. D'autres navettes seront mises en place sur

trois jours quand ce sera nécessaire entre le haut de l'avenue Foch, à proximité de l'Étoile, et la Porte d'Auteuil.

S'agissant de Paris nord qui est la zone du Stade de France et du centre aquatique olympique nouvellement inauguré, plusieurs sessions auront lieu au Stade de France certaines journées. Le Stade n'accueillera pas 80 000 visiteurs mais 60 000, néanmoins deux sessions s'enchaîneront. Pendant le créneau horaire de l'inter session, des visiteurs sortiront du Stade et pourront avoir envie de prendre la ligne 13 pour revenir vers Paris alors que d'autres arriveront pour la deuxième session. Certes, on ne peut pas empêcher les voyageurs d'arriver par là où ils veulent, mais il est possible de canaliser en voirie ceux qui sortent du Stade. Il y aura donc une configuration particulière pour orienter les spectateurs qui sortent du nord du Stade sur d'autres lignes que la 13 afin de réserver l'arrivée des visiteurs par cette ligne. Avec les services de la préfecture de police et les organisateurs, une canalisation en voirie sera prévue pour emmener les voyageurs vers la ligne H un peu plus loin au nord, à 10 minutes à pied, et les empêcher de croiser les flux sortants des voyageurs de la ligne 13 qui arrivent pour la deuxième session.

La Porte de Versailles est aussi un cas particulier. La station sera exploitée avec des accès spécialisés, certains pour l'arrivée, d'autres pour la sortie des spectateurs. C'est une gestion de la station dissociée par rapport à ce qui est pratiqué habituellement pour fluidifier les flux de spectateurs.

Pour la cérémonie d'ouverture du 26 juillet, il y aura des particularités. La ligne 6, entre Kléber et Trocadéro, sera dédiée au transport de la famille olympique. Vu du voyageur, l'exploitation commerciale de la ligne se fera entre Nation et La Motte Piquet. Le premier service provisoire est exploitable. Une partie de la ligne 7 ne sera pas desservie pour le public, il y aura d'un côté le terminus à Palais-Royal et de l'autre à Jussieu. Il y aura un enchaînement de stations fermées ce jour-là sur la ligne 7 avec la traversée sous fluviale. Des stations pourront être fermées au fur et à mesure compte tenu de l'ensemble des flux qui pourraient se présenter, si des stations commencent à saturer, elles seront fermées. Cela pourrait concerner les stations de la rive gauche, qui sont à cheval entre le 6<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> arrondissement.

Il y a l'équivalent du Stade de France qui doit se rendre sur les quais dans cette zone, or les stations qui sont dans ce périmètre ne sont pas des grandes stations. Si cela sature, on fermera les stations et les personnes marcheront plus. On va recommander aux visiteurs d'arriver par des stations plus éloignées mais plus capacitaires dont on sait qu'elles devraient rester ouvertes. À partir de 18 heures le RER C sera arrêté parce qu'il est complètement adjacent à la cérémonie d'ouverture. Entre 18 et 19 heures, la circulation des métros sera interdite sur les viaducs de la ligne 5 à Austerlitz et de la 6 à Bercy parce que cela donne au-dessus de l'endroit où les bateaux des athlètes passeront. Il en est de même pour le T3 a de la Porte d'Ivry. Il sera coupé entre Ivry et la Porte de Vincennes le temps du passage des bateaux. La circulation de ces trois lignes sera rétablie dès que les bateaux seront passés, à partir de 21 heures 30.

À la fin de la cérémonie, ce sera la dispersion des flux. Il y aura des risques de saturation des stations, notamment des petites qui sont proches de la Seine. On prévoit de les maintenir fermées le temps que les flux se diluent. Dans les stations qui se trouvent en deuxième couronne par rapport à la Seine, des policiers viendront nous aider pour faire du *stop-and-go* en entrée de station pour réguler les flux.

La nuit qui suit, IDFM nous a demandé d'assurer un service type "nuit festive" sur les lignes 1, 4 et 14, pour permettre aux personnes qui n'auraient pas pu rejoindre leur domicile à l'issue de la cérémonie qui se terminera à 23 heures 15, de s'éloigner du centre de Paris. Il y aura beaucoup de monde dispersé entre 23 heures 15 et la fin de service. On a décidé de faire du festif uniquement sur les lignes automatiques pour ne pas consommer des ressources conducteurs qui seront utiles le lendemain car la journée sera chargée en termes de programmation. Sur la ligne 14, ce ne sera pas sur la ligne entière mais seulement entre Mairie de Saint-Ouen et Olympiades.

Je vais passer rapidement sur les espaces et les services. La signalétique avec l'habillage type Jeux Olympiques et Paralympiques, est rose. Des prototypes ont été installés à la station Madeleine.

Cette signalétique sera déployée dans les gares et stations identifiées comme générant des flux substantiels. Elle indiquera où se trouvent les stades, les compétitions et les événements festifs. Dans toutes les stations, vous retrouverez aussi le répertoire permettant d'identifier les trajets pour se rendre dans un endroit, les recommandations d'itinéraires privilégiés seront indiquées par des cœurs roses. Vous avez dû voir apparaître sur certaines lignes les stickers qui indiquent les sites de compétition sur les plans de trappe des matériels roulants.

L'application transport public Paris 2024 a été publiée il y a quelques jours par IDFM. C'est une déclinaison de son application classique dédiée spécifiquement au contexte des Jeux. Elle sera l'application privilégiée vers laquelle les spectateurs titulaires de billets pour accéder aux compétitions seront dirigés pour une recherche d'itinéraire adaptée au plan transport et à ses spécificités dans le contexte des Jeux. L'application Bonjour RATP, le site RATP.fr et SNCF Connect recopieront les résultats de l'application IDFM en cohérence avec les plans transport dans la recherche d'itinéraires. Cela permettra aussi des communications personnalisées. Avec l'application Paris 2024, les personnes qui ont des billets pour les compétitions pourront recevoir des notifications émises en temps réel par Paris 2024, en cas de décalage d'une compétition pour quelque raison que ce soit. Il y aura une diffusion d'information ciblée pour les titulaires des billets.

Des renforts propreté sont prévus et financés par IDFM pour les gares, les stations et les trains.

Je ne vais pas entrer dans le détail, mais tout cela existe.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Monsieur MARQUES ?

**M. MARQUES.**- À la RATP, beaucoup de sites industriels seront dans les zones rouges. Ils sont alimentés plusieurs fois par jour. Quelles sont les contraintes relatives au transport de marchandises ? Y aura-t-il des tonnages à respecter ou des horaires restreints ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur KERLEU ?

**M. KERLEU.**- Entre les JO et JOP, il y a deux semaines d'interruption. Page 26, on voit les ponts fermés. On imagine qu'ils ne seront pas rouverts pendant la période, étant donné ce qui a été installé dessus. Que se passe-t-il pendant les deux semaines sans JO ni JOP ? La circulation et les accès seront-ils encore compliqués ?

Quelle suite sera donnée à cette présentation dans nos départements et nos attachements ?

On n'a pas pu travailler ce dossier parce qu'on n'a pas eu de document. Je vous demande de l'envoyer à toute la délégation du CSEC.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur MELIN ?

**M. MELIN.**- Vous avez mentionné 1,5 million de visiteurs supplémentaires. Vous faites d'un visiteur, un voyageur, et d'un voyageur, des voyages. Quelle est la mobilité d'un visiteur dans le contexte des JO ? On peut imaginer que, Paris étant la capitale du monde, bla-bla, les visiteurs viennent aux JO mais feront aussi beaucoup d'autres choses par ailleurs. Ce n'est pas une critique mais le plan transport est construit sur l'agenda des épreuves. Après il y aura tous les à-côtés.

Dans votre présentation, vous ne mettez pas l'accent sur le RER mais on peut penser que des voyages se feront en marge de l'agenda des épreuves et généreront des mobilités supplémentaires. J'ai tendance à penser que cela n'a pas été évalué. Derrière les moyennes, il y a des concentrations à certaines heures et dans certains lieux. C'est évident. Je pense aussi qu'il y aura beaucoup de primo voyageurs sur notre réseau. Beaucoup de visiteurs de différentes nationalités viendront à Paris pour la première fois. Je ne sais pas dans quelle mesure tout cela est vraiment pris en compte. Certes, aujourd'hui des applications parlent toutes les langues, mais cela ne répond pas à toutes les questions.

Sur les renforts d'offres, vous avez présenté l'essentiel, vous avez donné des ratios selon les lignes de métro, mais vous n'avez rien dit sur le RER. Il me semble qu'il y a des renforts d'offres sur le RER en lien avec des mobilités en marge des Jeux Olympiques, et pour la desserte des sites. Je ne sais pas si Vaires-sur-Marne fait partie du plan transport, mais on peut aussi y accéder en utilisant le RER A.

**M. SEE.**- Vous avez raison d'insister sur les primo voyageurs. Au-delà des applications, Tradivia, etc., et d'autres initiatives faites pour accueillir les voyageurs, il y a le côté humain dont je n'ai pas beaucoup parlé. Pour l'accueil de tout ce monde qui n'est pas habitué au contexte parisien, et encore moins dans celui des Jeux Olympiques, il y aura tous les agents des gares et stations, plus les 2 700 volontaires à date dans l'entreprise, plus un millier de saisonniers qui sont des CDD apparentés aux familles des agents de la RATP, plus des prestataires dont je n'ai plus le nombre en tête, qui sont sous le pilotage de SEM. Cela signifie qu'il y aura 5 000 personnes sur le terrain chaque jour pendant les Jeux Olympiques, pour aider, informer, vendre, canaliser, orienter ces flux atypiques et ces primo voyageurs de nombreuses nationalités différentes. Vous avez raison de revenir sur mes estimations en termes de nombre de voyages.

Qu'en est-il des flux touristiques susceptibles d'être générés par les Jeux ? Il y a des incertitudes. On peut penser que des personnes qui viendront de loin iront aussi visiter Paris et ses monuments pour l'occasion. Les sites de compétition étant assez ramassés et denses, beaucoup de choses peuvent se faire à pied. Les visiteurs seront d'ailleurs obligés de les faire à pied quand trois stations d'affilée seront fermées, comme sur la ligne 1 par exemple. Cela ne laisse pas le choix.

Par ailleurs, Paris est déjà une destination chère, mais il y a l'effet prix des JO. Les prix pratiqués par les métiers de l'hôtellerie depuis près d'un an ont augmenté. Les touristes qui seraient peut-être venus à Paris s'il n'y avait pas eu les Jeux ne viendront pas. Ceux qui avaient des billets sont logés. Les acteurs économiques se rendent compte que les prix sont dissuasifs, ils déchantent sur les taux de remplissage des hôtels. Certains métiers du tourisme s'inquiètent de la fréquentation qui sera peut-être inférieure pour eux par rapport à ce qu'elle serait hors contexte des Jeux.

S'agissant des livraisons de marchandises, cela dépendra des sites et des horaires. Certains sites ne présentent pas de difficultés particulières compte tenu de leur implantation et des contraintes de circulation susceptibles d'exister. Pour d'autres, il y aura des contraintes de circulation, des horaires de livraison seront décalés dans le temps pour que ces livraisons aient lieu. Pour les sites qui se situent à proximité du village olympique, zone très contrainte en permanence en termes de circulation, du côté de Pleyel, c'est en train de s'organiser. Des déménagements sont prévus du côté d'Ornano pour être dans une zone moins contrainte. Par ailleurs, des enlèvements de déchets auront lieu dans des créneaux horaires qui nous seront communiqués par la préfecture de police.

Le site d'Auteuil est moins compliqué. Il est en zone rouge quand le Parc des Princes est actif, mais ce n'est pas le cas tous les jours ni toute la journée. Quand il est en zone rouge, ce n'est pas le moment de faire une livraison, mais ce n'est pas tous les jours ni toute la journée. On peut faire des livraisons au Parc des Princes pendant la matinée sans être gêné.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On a pris le point, il faut coordonner la façon dont on va s'y prendre dans les CSE.

Quant à la présentation, elle sera diffusée.

**M. KERLEU.**- Qu'en est-il des deux semaines de battement ?

**M. SEE.**- Des ponts seront neutralisés pour la cérémonie d'ouverture, soit parce qu'ils accueilleront de la scénographie, soit parce que des tribunes y seront installées. Une fois la cérémonie d'ouverture passée, tout sera démonté progressivement. Il est probable que tout ne soit pas rouvert à la circulation, mais cela va se libérer un peu après le 26 juillet. Il restera des contraintes puisque certaines épreuves ont lieu avec des départs sur le pont Alexandre 3 si la natation a lieu dans la Seine comme prévu. Il ne faut pas espérer pouvoir y circuler.

La zone de la Concorde restera très contrainte même après les Jeux Olympiques. La cérémonie des Jeux Paralympiques doit avoir lieu sur cette même place, le démontage commencera à l'issue de la cérémonie des Jeux Paralympiques. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, sachant que cela se monte depuis un certain nombre de semaines. La Concorde restera une zone très contrainte. La vie normale, sans aucun montage d'aucune sorte dans Paris, sera fin octobre. Ce seront les derniers démontages. Quelques lignes de bus seront encore déviées jusqu'au mois d'octobre. Les périmètres bleus, rouges, disparaîtront dès que les paralympiques sont finis.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je termine sur le télétravail. Pendant la période des JOP, du 24 juillet au 11 août d'une part, et du 28 août au 8 septembre d'autre part, pour les salariés de la RATP qui ne participeraient pas, soit directement, soit en soutien du bon déroulement opérationnel des transports, et qui ne seraient pas en congé sur cette période, l'entreprise s'inscrira dans les consignes gouvernementales d'encouragement du télétravail. On vous avait déjà parlé des incitations qui avaient déjà eu lieu pour Londres et Rio. On s'inscrit aussi là-dedans pour les missions qui peuvent être réalisées à distance.

L'accord télétravail actuellement en vigueur prévoit la possibilité pour les salariés de demander à faire du télétravail ponctuel, en plus des jours déjà prévus dans leur convention de télétravail. Le télétravail ponctuel est aussi ouvert aux personnes qui n'ont pas de convention de télétravail. Dans tous les cas, ce télétravail implique toujours l'accord du manager. Dans la mesure des possibilités, la consigne d'entreprise sera d'encourager le télétravail lorsque la mission du salarié le permet.

Pour la journée particulière du 26 juillet, jour de la cérémonie d'ouverture, pour le site de LYBY et en attendant les dernières décisions de la préfecture si elles sont amenées à évoluer, le télétravail pourrait être imposé à l'ensemble des fonctions qui ne concourent pas directement sur le site de Lyon-Bercy.

Pour résumer, encouragement au télétravail pour tous les autres jours que le 26, pour tous les sites. Pour la journée précise du 26 et pour les salariés travaillant à LYBY, le télétravail pourrait être imposé puisque l'activité opérationnelle de l'entreprise ne sera pas possible.

Des demandes d'accréditation spécifiques pour LYBY pour la journée du 26, pouvant s'avérer nécessaires, elles seront examinées par les équipes JOP.

Monsieur BERGEAUD ?

**M. BERGEAUD.**- Y aura-t-il une communication sur tous ces points en interne, en particulier auprès des managers qui ont besoin d'être appuyés pour accompagner efficacement la mise en œuvre des actions sur le terrain.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Elle est en train d'être relue par les quatre délégués syndicaux centraux à qui j'ai envoyé quasiment le même texte que celui dont je viens de vous préciser les termes. On y a en plus précisé les conditions dans lesquelles les instances représentatives du personnel pourraient être organisées en distanciel dans ces circonstances. On a prévu de diffuser l'information rapidement après.

Je vous propose de remercier M. SEE pour cette présentation complète.

Pardon, Monsieur TURBAN ?

**M. TURBAN.-** Si un agent télétravaille deux jours, il pourra avoir du télétravail ponctuel pendant trois jours et donc rester une semaine en télétravail ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela fait partie des encouragements que le gouvernement va proposer pour limiter les déplacements en région parisienne. Le télétravail exceptionnel nécessitant l'accord du management au regard des conditions d'exercice de l'activité, le management peut considérer qu'un jour de présence est quand même nécessaire pendant cette période. Ce n'est donc pas un droit mais une possibilité.

**M. MELIN.-** Le lieu de télétravail serait-il nécessairement celui déclaré pour ceux qui ont une convention de télétravail signée ? Pour ceux qui n'en ont pas, c'est du télétravail hors convention. Le lieu de travail peut-il être n'importe où en France métropolitaine, DOM-TOM compris ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je prends le point.

**M. TURBAN.-** On a des questions. Pouvez-vous confirmer qu'il n'y a pas d'indemnisation du télétravail ponctuel ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui.

**M. TURBAN.-** Cela ne déduit pas le nombre de jours de télétravail que l'agent pourrait avoir formalisé ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non.

Merci pour cette présentation. Peut-être au mois de juin, si des évolutions le nécessitent. Je propose de faire une pause.

*La séance, suspendue à 10 heures 47, est reprise à 11 heures.*

### **III – QUESTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES**

#### **2. Information-Consultation sur les rapports annuels des cellules SST 2023**

*Madame Nathalie PONZEVERA, responsable unité spécialisée – DRH/PST*

*Madame Valérie JOUANNIQUE, médecin du travail – DRH/PST*

*Madame Kirushanti SAKTHITHASAN, médecin du travail – DRH/PST*

*Madame Christine BRETON-SIERRA, médecin du travail – DRH/PST*

*Madame Sandrine TANG-TARDIEUX, médecin du travail – DRH/PST*

*Madame Florence MERAT, médecin du travail – DHR/PST*

*Madame Amélie DEBATISSE, médecin du travail – DRH/PST*

*Monsieur Jean-Jacques PHILIPPON, médecin du travail – DRH/PST*

**participent à ce point de l'ordre du jour**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Cela concerne cinq rapports. Je vais proposer à M. DOMINÉ, en charge de la CSSCT en plus de son rôle de secrétaire de séance aujourd'hui, de nous donner lecture de son rapport, avant de laisser place aux échanges.

**M. DOMINÉ.**- Tout comme l'année dernière, je propose d'enchaîner la lecture des cinq rapports, si cela vous convient.

 **Synthèse de l'activité 2023 de la Cellule de Toxicologie**

*Responsable : Dr Kéti Bonga Bouna*

*La cellule est composée de 4 médecins qui délivrent des avis médicaux toxicologiques à partir de l'analyse de la composition complète.*

*Ces avis permettent d'apporter des informations, aux médecins de secteurs, aux préventeurs en charge de la démarche d'évaluation des risques. Une base informatique recense les compositions des produits traités depuis 2008. Le travail est réalisé en réseau avec l'agence de la prévention de PST, les référents produits chimiques des départements, les acheteurs produits chimiques de DPG et l'institut de Médecine du Travail d'Ile de France.*

*Le but est d'éliminer :*

*. les produits contenant des cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, perturbateurs endocriniens en rédigeant des avis toxicologiques pour les départements,  
. et contribuer à la traçabilité des expositions.*

*En 2023, la cellule a intégré 5 infirmiers du travail qui ont contribué à la création ou mise à jour de documents d'information de prévention et 3 internes en médecine du travail qui ont travaillé sur des travaux transversaux afin de s'initier à l'évaluation du risque chimique. Une secrétaire médicale assiste la cellule.*

*Pour l'année 2023, 233 dossiers ont été traités ;*

- . 89 nouvelles demandes d'avis ont été instruites, principalement à la SEM, RDS et DPG.*
- . 144 dossiers ont été conclus, parmi lesquels ;*
  - 104 produits ont fait l'objet d'avis favorables avec des points de vigilance, à la maintenance et dans les espaces ferrés voyageurs.*
  - 21 produits ont fait l'objet d'avis défavorables, entre autres pour des substances suspectées de reprotoxicité.*
  - Et 19 produits ont fait l'objet d'avis défavorables pour non-communication de la composition.*

*La cellule participe à des activités transversales parmi lesquelles entre autres :*

*. A RSF, l'accompagnement de l'équipe en charge de l'introduction de produit chimique ou nouvelles techniques présentant potentiellement un impact sanitaire et les Produits/techniques de prévention et traitement des punaises de lit.*

*. A MRF, l'accompagnement pour l'introduction de nouveaux matériaux de freinage.*

*Pour terminer, la cellule souligne l'importance d'être associée en amont des projets afin de faciliter la démarche de recueil d'information auprès des industriels.*

✕ **Rapport Annuel CEREST 2023 (Cellule d'Études et de Recherches Épidémiologiques en Santé au Travail)**

**Responsable : Dr Amélie DEBATISSE**

*Cette cellule, créée en 2013, fournit des éléments essentiels aux acteurs de la prévention sur l'état de santé des populations. Elle cherche les liens entre les différents environnements socio-professionnels des agents, et la survenue de pathologies, de façon à orienter les actions de prévention et hiérarchiser les actions.*

*La CEREST, réalise ces travaux dans le respect de la déontologie, du secret médical et des droits informatiques et libertés et s'adjoint le concours méthodologique d'organismes institutionnels.*

*En 2023, ses travaux se sont poursuivis sur les sujets suivants :*

- *L'étude de mortalité (Etude EDGAR) et l'analyse des causes de décès des agents de la RATP, sur plusieurs décennies, par l'établissement des taux de décès par causes, et permettant d'identifier des tendances spécifiques à certaines catégories professionnelles.*

*La RATP a signifié à Santé Publique France son souhait de réactiver un partenariat pour poursuivre l'étude mortalité sur la période 1980-2020 (étude prolongée jusqu'à l'année 2022).*

- *L'étude Robocop (Respiratory disease Occupational Biomonitoring Collaborative Project) sur la qualité de l'air et ses éventuels impacts sur les salariés. Il s'agit d'une étude expérimentale en partenariat avec Unisanté Lausanne, qui porte sur l'exposition aux particules fines dans le métro et leur impact sur la santé respiratoire des salariés.*

*La cellule participe à la veille épidémiologique en entreprise, conformément aux missions des médecins du travail.*

✕ **Rapport annuel 2023 de la cellule A2TENT (Action de Prévention et de Promotion de la Santé et Accompagnement des Transformations Et Nouvelles Technologies)**

**Dirigée par les Drs PHILIPPON et TANG-TARDIEUX**

*Les Docteurs TANG-TARDIEUX et PHILIPPON ont présenté le rapport et nous les en remercions.*

*Initialement Cellule HEVIT (Hygiène de Vie au Travail), elle est devenue cellule A2TENT en septembre 2021 (à la réorganisation du SPST).*

*La cellule intervient en soutien du médecin de secteur sur certains sujets, mais n'intervient pas sans sollicitation préalable et accord de celui-ci.*

*Son champ d'application concerne de nombreux sujets, avec principalement, 2 volets distincts :*

- *Actions de prévention et promotion de la santé (nutrition, sommeil, activité physique, horaires irréguliers, mesures de prévention en lien avec le covid...),*
- *et accompagnement des transformations et nouvelles technologies.*

*La cellule partage les informations en transversal pour aller vers l'harmonisation des pratiques au sein du SPST.*

*Depuis plusieurs années, la cellule a initié de nombreuses activités, souvent en lien avec d'autres cellules.*

*Elle anime des ateliers interactifs au plus près des salariés, en recherchant leur participation active et en s'adaptant aux besoins et contraintes des attachements.*

*Concernant l'activité 2023, on peut citer :*

- *La création de la fiche métier tertiaire et risques professionnels.*
- *La participation aux mises à jour des fiches canicules et "Travailler par grand froid".*
- *Poursuite de la participation au groupe pluridisciplinaire RATP 2023 et PERFORM.*
- *Participation aux réunions organisées par la cellule prévention RPS sur le sujet de l'élaboration d'indicateurs RPS (Satisfaction, Stress, vécu des transformations de l'entreprise).*

*Une centaine de sessions ont été organisées en 2023, parmi lesquelles, les ateliers mois sans tabac, les actions sensibilisation DAE, la prévention des conduites à risque, et de nombreuses autres.*

*Les sujets abordés ont plus que jamais leur place dans le contexte de transformation de l'entreprise, et de l'évolution des aspirations des salariés, et la cellule doit adapter en continu les ateliers de promotion de la santé. Elle doit poursuivre la digitalisation des supports et utiliser des approches interactives et numériques pour en maximiser l'impact.*

### **Rapport annuel 2023 de la Cellule Addictologie**

**Responsable : Dr Kirushanthi SAKTHITHASAN**

*La cellule, créée en mars 2008, peut être saisie par les médecins du travail et infirmiers du SPST, l'employeur et les instances représentatives du personnel, pour toutes les questions relatives aux comportements à risque.*

*Cette cellule compte plusieurs médecins et infirmières de santé au Travail. Cette équipe s'est engagée dans de nombreuses activités en 2023.*

*L'alcool, le tabac, cannabis, cocaïne et les médicaments psychotropes sont les principales substances psychoactives retrouvées en milieu professionnel et les métiers du transport sont également concernés.*

*Les travaux 2023 se sont axés sur :*

- *L'élaboration d'un parcours numérique sur les addictions et la mise en place d'un groupe de travail sur les addictions comportementales et les substances émergentes tel le protoxyde d'azote.*
- *La participation à la démarche collective de prévention des addictions portée par les départements (MRF, MTS, M2E, RDS), en soutien aux médecins de secteur.*
- *La mise à jour des flyers du SST pour les actions de sensibilisation.*
- *La rencontre avec Toxlab.*

*La Participation au réseau ESPER (pour "Les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument"). Depuis janvier 2023 et la signature de la Charte ESPER, la cellule participe aux réunions de ce réseau qui se réunit régulièrement pour partager les bonnes pratiques et stimuler l'émergence de nouvelles initiatives et de démarches innovantes de prévention.*

*La cellule a participé au congrès national sur les addictions, axé sur la "Prévention des comportements à risque au travail".*

*En conclusion, la cellule a participé à de nombreuses activités axées sur les trois niveaux de prévention et elle souhaite poursuivre ses travaux sur le parcours numérique sur les addictions, ainsi que l'animation du groupe de travail sur les addictions comportementales.*

*Elle va élargir la prévention des consommations à risque aux médicaments et autres usages inadaptés, et diversifier ses supports d'information.*

### **Rapport annuel de la cellule de prévention des RPS 2023**

**Responsable : Dr Florence MERAT**

*Le rapport a été présenté par le Docteur Merat, que nous remercions.*

*L'objectif est l'apport de l'expertise sur le champ des risques psychosociaux à tous les acteurs de l'entreprise.*

*Depuis 2023, la cellule est maintenant composée de 2 médecins du travail, d'un médecin expert en psycho-traumatisme, et de 2 infirmières.*

*Le temps dédié est d'une vacation/semaine pour le médecin responsable (154h en 2023) et de 12 jours/mois pour le médecin expert.*

**LES MEDECINS DE LA CELLULE NE SE SUBSTITUENT PAS AUX MEDECINS DU TRAVAIL DE SECTEUR.**

*En 2023, les travaux, toujours en cours, ont été les suivants :*

- *sur les indicateurs RPS du logiciel médical,*
- *sur la prise en charge des salariés agressés avec l'Atelier d'Accompagnement Suite à Agression (ASA) et le COPIL agression.*
- *Accompagnement de la transformation de l'entreprise.*
- *Soutien du SPST.*
- *Formations et sensibilisation aux RPS.*

#### **1/ les indicateurs RPS**

*Ils sont saisis entre autres lors des visites périodiques et sont complémentaires d'autres indicateurs santé (alerte médecin, absentéisme...). Ils sont présents dans le logiciel médical ESMEIST permettant un suivi évolutif collectif et individuel de l'état de stress, de satisfaction et du vécu de la transformation de l'entreprise. Et ils ne sont pas destinés à évaluer l'aptitude au poste de travail.*

*A ce jour, 8 réunions du Groupe de travail "indicateurs RPS du SPST" ont eu lieu.*

*La commission demande à être informée des résultats mais ceux-ci ne sont pas encore connus de façon transversale, car ils sont gérés par les médecins de secteurs.*

#### **2/ la prise en charge des salariés agressés**

*Le Dr Drucker, expert en psycho trauma, assure les consultations, passées de 6 jours/mois en 2022 à 12 jours/mois en 2023. La thérapie reconnue par la HAS est l'EMDR qui a fait l'objet de 265 consultations en 2023 (vs 138 en 2022).*

*La prise en charge des agents par l'IAPR est évaluée afin qu'elle délivre un plan de formation pour ses praticiens.*

*A propos des Accidents Grave de Personne, le groupe a réalisé un flyer destiné à ceux qui en sont témoins.*

*Des formations sur les états de stress au travail et sur la prise en charge d'un collectif de travail en cas d'événement grave, ainsi qu'une formation sur le Psycho traumatisme ont été dispensés.*

#### **Les Ateliers Accompagnement "Suite à Agression" (ASA)**

*Ils sont destinés aux salariés exposés à un évènement traumatique qui sont dans l'incapacité de reprendre leur métier, le but étant de :*

- *Restaurer la confiance en soi pour permettre le retour au métier d'origine,*
- *lutter contre la désinsertion professionnelle.*

*L'atelier est animé par une équipe pluridisciplinaire. Il est d'une durée de 2 à 3 mois et est prescrit par le médecin du travail de secteur.*

*66 salariés ont participé au 7 premiers ateliers et viennent principalement de RDS et de SEM. Les 2/3 d'entre eux ont vu leur situation s'améliorer. Des pistes d'évolution de l'atelier sont envisagées, notamment l'orientation plus précoce des salariés susceptibles d'avoir besoin de l'atelier ASA.*

*Concernant le COPIL agression, des Ateliers d'échanges entre pairs sur la thématique des agressions se sont tenus à RDS avec pour objectif d'échanger sur des situations vécues pour partager des bonnes pratiques.*

*Autre formation; la formation primo-intervenants post agression est une expérimentation à RDS dont le but est d'identifier des salariés en capacité d'intervenir auprès d'autres salariés et réduire l'impact psychologique des agressions sur les salariés agressés par une prise en charge immédiate adaptée. 8 sessions ont été réalisées en 2023.*

*Enfin, la cellule apporte conseil et soutien aux acteurs de l'entreprise.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** *Merci. Y a-t-il des déclarations, des demandes de prise de parole ?*

*Monsieur BRILLAUD ?*

**M. BRILLAUD.-**

*En quelques chiffres pour l'année 2023, la RATP comptait 46 534 employés au 31 décembre 2023, mais le SPST a pris en charge un total de 58 847 personnes, incluant divers types de contrats et candidats à l'embauche. En 2023, le SPST a maintenu un effectif de 32 médecins, malgré des ajustements géographiques et des réorganisations internes.*

*FO Groupe RATP remarque que le module vidéo consultation ou téléconsultation mis en place à la RATP en 2022 n'a toujours pas été présenté aux instances et demande que cela soit fait rapidement.*

*Le déploiement des entretiens infirmiers a augmenté de 57% par rapport à 2022, bien que de nombreux rendez-vous proposés n'aient pas été honorés surtout dans le tertiaire, ce qui pèse sur les résultats du SST RATP.*

*La gestion des retards dans les visites périodiques demeure un défi, en partie à cause de la vacance des postes de médecins. Un plan de rattrapage a été mis en place, incluant la délégation des visites périodiques aux infirmiers et la participation des médecins aux visites couplées. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre tous les salariés en retard.*

*Lorsque nous détaillons les prix, FO Groupe RATP constate que les frais de structure ont nettement baissé, faisant passer le coût par salarié de 326€/agent à 228€/agent.*

*FO Groupe RATP constate également que le SPST a signé des conventions avec les filiales RATP Évolution Service et RATP Sécurité Expertise pour le suivi médical de leurs employés, mais perd la plus grosse filiale CAP IDF, soi-disant à cause d'un prix trop élevé par agent.*

*Selon certains experts de la médecine du travail, le prix de 163€/agent proposé à CAP IDF est surestimé et pourrait être bien en dessous en calculant autrement pour s'approcher du prix de la concurrence, qui se situe aux alentours de 120€/agent.*

*FO groupe RATP est dubitatif sur la motivation de la RATP à surévaluer le tarif pour perdre un contrat avec une de nos plus grosses filiales, mais nous espérons qu'il n'est pas trop tard pour changer de cap...*

#### **Concernant les 5 cellules du SPST :**

***La cellule de toxicologie** industrielle a contribué à écarter les produits chimiques dangereux avant même les réglementations, les délais sont entre 2 mois et demi et 6 mois et demi environ pour avoir un avis selon la provenance du produit, ce délai est toujours plus long lorsque le produit provient en dehors de l'EU.*

***La cellule addictologie** a été modernisée et a travaillé sa communication, avec une attention particulière aux nouveaux usages de substances comme la cocaïne.*

***La cellule A2TENT** a travaillé sur la digitalisation des outils de prévention et sur des partenariats pour des études sur le sommeil et la vigilance.*

***La cellule CEREST** a travaillé principalement sur l'étude de mortalité "Edgar" et sur l'étude Robocop pour déterminer les effets des particules sur la santé des salariés travaillant dans les espaces ferroviaires souterrains. FO Groupe RATP considère les résultats de Robocop non concluant vu certaines données non exploitables, notamment les PM 2,5.*

*FO Groupe RATP demande à la direction de renforcer l'évaluation de l'exposition professionnelle des agents, ainsi que l'évaluation des risques notamment la pollution sur les salariés exposés en souterrain.*

***La cellule prévention des risques psychosociaux** a travaillé sur la prise en charge médico-psychologique des agents RATP ayant subi une agression, le développement d'ateliers spécialisés (Atelier ASA) et les Tests MDR de groupe et solo montent en puissance et montrent leur efficacité pour faire revenir les agents au travail. Mais FO Groupe RATP constate que les moyens mis en œuvre restent encore à la marge par rapport au nombre conséquent d'agents ayant subi une agression.*

***Pour conclure**, les rapports de synthèse 2023 mettent en lumière les efforts continus du SPST de la RATP pour assurer une prévention efficace et une santé au travail optimale, malgré les défis posés par les crises sanitaires récentes, mais également par la production des BU qui ne fait pas bon ménage avec le temps à consacrer à la prévention.*

*FO Groupe RATP est conscient de l'importance de continuer à développer des actions de prévention et de renforcer les équipes médicales pour répondre aux besoins croissants des salariés. La transformation de l'entreprise et l'allongement des carrières nécessitent une adaptation continue des services de santé au travail pour garantir un environnement de travail sain et sécurisé.*

*Merci de votre attention, l'équipe FO groupe RATP.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Monsieur BRILAUD. Monsieur MELIN ?

**M. MELIN.-** Je pensais que les cinq rapports seraient présentés.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si une déclaration concerne chacun de ces points, je vous suggère de nous faire part des cinq cellules. On vous redonnera ensuite la parole pour la partie SST puis pour le troisième point.

**M. MELIN.-** La CGT a une déclaration sur le troisième point, sur la gestion du service de santé au travail. En revanche, elle a un certain nombre de questions à poser. J'ai l'impression qu'elle en a beaucoup trop pour le temps que l'on souhaite consacrer à l'ensemble des rapports. Je vais donc les sélectionner.

S'agissant de la cellule addictologie, son champ d'action est celui des addictions aux substances psychoactives qui sont largement traitées dans le rapport, mais aussi les autres addictions dites "comportementales" : addiction à Internet, aux jeux d'argent, à l'usage du téléphone au volant. Dans nos métiers, on est plus ou moins concerné par ces addictions. J'y ajouterais bien l'addiction au travail. Ce n'est pas une boutade. En tant que représentant du personnel, je croise malheureusement de plus en plus de salariés de l'entreprise en *burn-in* ou en *burn-out*, qui ont développé une addiction au travail pour différentes raisons que l'on ne va pas analyser ici. Le travail peut aussi être une addiction. Je pense qu'il y a une sorte d'angle mort dans les travaux de la cellule.

L'autre question lourde est : quelles sont les addictions de toute nature liées au travail pour tout ou partie ? On sait que quand cela ne se passe pas bien au travail, il est difficile que cela aille bien à la sortie du travail.

Ce sont les deux questions que j'avais sur la cellule addictologie. Si vous avez de l'intérêt pour le sujet, je peux en poser d'autres.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si on n'en pose pas par respect pour le fonctionnement de l'instance, on est soupçonné de ne pas être intéressé par l'addiction.

**M. MELIN.-** Vous me connaissez.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est la raison pour laquelle je fais la remarque.

Monsieur DASQUET ?

**M. DASQUET.-** J'ai une question pour la direction relative au rapport A2TENT.

Beaucoup d'études sont menées au niveau national sur le travail de nuit, mais très peu le sont sur le travail en horaires décalés alternés, c'est-à-dire les 2x8 et les 3x8. À la maintenance, il y a beaucoup d'horaires décalés de ce type. Il serait bien que l'entreprise lance une étude pour savoir comment les agents peuvent appréhender ces horaires, quelles sont les conséquences sur l'humain, sur le corps et sur le lien entre vie privée et vie professionnelle. À MRF, on était beaucoup sur des horaires centrés sur les ateliers. À chaque renouvellement d'atelier, avec l'arrivée de nouveaux matériels, il y a un basculement en horaires atypiques, particulièrement en 2x8 pour MRF. Infra et d'autres secteurs sont essentiellement en 3x8. On n'a pas de recul...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous parlez de 3x8 ou de 2x8 plus horaires de nuit permanents à Infra ?

**M. DASQUET.-** À MRF, on a des 2x8 plus nuits permanentes, mais il y a du 3x8 à Infra.

On n'a pas de recul ni d'études assez pointues sur le sujet pour savoir si cela a un aspect néfaste sur le salarié.

La deuxième question porte davantage sur la cellule toxicologie. 19 produits ont reçu un avis défavorable pour "information insuffisante". 90 % d'entre eux concernent le Département MRF. Ce sont des produits qui auraient été essayés dans le département et qui n'ont pas donné satisfaction. Comment expliquer qu'il y ait autant de produits avec un manque d'information dans un même département ? Peut-être est-ce dû à un problème d'animateur PRPS en termes d'effectifs, d'autant qu'il y a eu une réorganisation du secteur PRPS il y a peu de temps à MRF ? Est-ce dû aux produits proposés par des fournisseurs qui ne jouent pas le jeu et ne communiquent pas toutes les informations, ce qui ne permet pas à la cellule de donner un avis ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur CLÉMENT ?

**M. CLÉMENT.-** J'espère ne pas être hors sujet. J'aimerais profiter de la présence de la médecine du travail pour poser une question. À partir du 1<sup>er</sup> juillet, les agents des gares et stations montent d'un niveau et passent à un métier à caractère sécuritaire. Les visites médicales pour les personnes avec un métier à caractère sécuritaire sont-elles plus rapprochées dans le temps ? Dans l'affirmative, cette charge a-t-elle été anticipée sachant que c'est déjà difficile ?

Par ailleurs, un agent avec une pathologie ou en restriction médicale pourrait-il être mis en inaptitude parce qu'il ne pourrait pas effectuer les tâches d'un poste à caractère sécuritaire ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Une première série de réponses en commençant par la question sur l'addiction au travail et les addictions qui seraient liées au travail.

**Dr SAKTHITHASAN.-** Bonjour. Vous avez posé ces deux questions, l'une en rapport avec les addictions comportementales, l'autre sur le lien entre les consommations de substances psychoactives ou les addictions comportementales et le travail.

À l'heure actuelle, seules deux addictions sont reconnues comme des addictions comportementales : les jeux d'argent et de hasard, et les jeux vidéo en ligne. Pour ces addictions, il existe une entité nosographique, un traitement, une prise en charge adaptée, etc. D'autres comportements font partie des addictions comportementales, notamment celle au travail. On sait tous que l'on peut avoir un comportement excessif en lien avec une activité professionnelle, mais il n'existe pas à l'heure actuelle de prise en charge pour cette pathologie qui n'est d'ailleurs même pas reconnue à part entière.

Vous avez raison. Avec le groupe de travail sur les addictions comportementales, nous avons déjà travaillé sur toutes ces questions. Nous avons avant tout travaillé sur les addictions reconnues, mais aussi sur les autres addictions. Il y a celle liée au travail mais pas uniquement, il y a aussi l'addiction aux nouvelles technologies, l'addiction à l'activité physique. De nombreux comportements sont dorénavant classifiés dans les addictions comportementales mais ne sont pas reconnus comme tels par le Manuel de psychiatrie DSM-5 et par la classification CIM-10 de l'OMS.

Nous avons travaillé sur ce volet avec toutes les personnes de la cellule addictologie. Nous avons récemment réalisé un tournage pour élaborer une capsule sur le sujet, elle devrait être mise en ligne dans les prochaines semaines.

Le lien entre le travail et la consommation de substances psychoactives est établi depuis longtemps. On sait que le travail est avant tout un facteur protecteur vis-à-vis des conduites addictives. Cependant, les conditions de travail, les horaires et le rythme, la charge de travail, peuvent avoir un impact sur les consommations de substances psychoactives mais aussi sur l'ensemble des addictions, y compris comportementales. Ce lien est établi. Quand on travaille sur la prévention des comportements à risque, on alerte sur les conditions de travail, les horaires et les rythmes de travail. Le lien entre travail et consommation ou addiction est établi depuis longtemps. Dans le rapport annuel

de la cellule, il y a un chapitre sur le lien entre ces deux sujets, sujet de préoccupation majeure pour le service de santé au travail.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Une question de M. DASQUET portait sur la documentation sur les effets des horaires décalés sur la santé. Je pense que c'est assez documenté dans le monde académique. On pourrait en faire une somme et en porter connaissance.

Docteur PHILIPPON ?

**Dr PHILIPPON.**- Le sujet des horaires atypiques au sens large, de nuit ou avec des rotations, est traité. La cellule a été questionnée l'année dernière sur les rythmes de rotation pour RER. Il y a une veille bibliographique sur le sujet avec des tensions entre des rythmes qui seraient souhaitables physiologiquement mais plus difficiles à accepter socialement. Il y a des arbitrages. Les sujets d'horaires atypiques ne couvrent pas que le travail de nuit. C'est clairement traité en tant que tel.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Une question portait sur les raisons pour lesquelles on ne parviendrait pas à fournir les informations suffisantes sur certains produits de MRF.

**Dr JOUANNIQUE.**- Sur la question des horaires atypiques, comme l'a dit le Dr PHILIPPON, le sujet est traité, il existe de nombreux *flyers* et des interventions des médecins du travail sur site. On a une convention avec Santé Publique France, on va lancer une étude de morbidité. Il est important de réaliser une étude chez les vivants car jusqu'à présent, on n'avait qu'une étude sur les décès. Il est prévu d'inclure les horaires atypiques et pas seulement de nuit, dans cette étude de morbidité, pour avoir à terme des données plus robustes sur les effets de ces horaires sur la santé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Connaissez-vous les raisons pour lesquelles on a des difficultés à obtenir des informations sur les 19 produits de MRF ? Avez-vous la réponse ?

**Mme PONZEVERA.**- Non.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On va prendre le temps.

**Dr JOUANNIQUE.**- Le Dr BRETON SIERRA travaille aussi à la cellule toxicologie. Elle peut peut-être nous apporter des informations.

D'après mon expérience dans cette cellule, les produits de MRF sont souvent liés aux garanties constructeur. Les efforts de substitution sont difficiles à avoir. Cela reste à confirmer parce que le temps a passé. Précédemment, c'était la principale contrainte que vous évoquez. Ce sont des produits définis par le constructeur, on ne peut pas en changer. Il y a des manques d'information sur ces produits.

**Dr BRETON SIERRA.**- Les 19 produits sont des produits pour lesquels les compositions n'ont pas été transmises par les fabricants. La cellule n'a donc pas donné de conclusion. C'est finalement un chiffre relativement peu élevé par rapport au nombre de dossiers traités.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Madame PONZEVERA ?

**Mme PONZEVERA.**- Sur la question relative au changement de type de visite pour les agents SEM qui passent de VIP en SIR à partir du 1<sup>er</sup> juillet, le protocole est fixé par le médecin, mais ils seront vus tous les 2 ans *versus* tous les 5 ans.

A-t-on anticipé l'évolution de cette charge ? Cela a fait l'objet de différents échanges avec la DRH, la direction de SEM, les médecins et la DRIETS avec qui on a eu un rendez-vous pour

parler de ce sujet. Le médecin inspecteur de la DRIEETS a été clair en disant qu'il n'encouragerait pas l'embauche d'un médecin supplémentaire pour passer cette charge, au vu de la pénurie des médecins du travail. Je pense qu'il sera vigilant lors du renouvellement de l'agrément. Il nous a demandé de nous reposer sur les infirmières pour passer cette charge et de mettre en place plus de délégations, notamment pour les visites SIR intermédiaires. On regarde cet aspect avec le médecin du domaine. Si la charge ne passe pas avec les infirmières que nous avons actuellement, nous reverrons notre effectif infirmier pour passer cette charge induite par le changement de type de visite.

Je ne sais pas répondre à la question suivante : un agent en restriction médicale peut-il être mis en inaptitude sur un poste sécuritaire ? Je vais passer la parole à un médecin.

**M. CLÉMENT.**- Pour donner un exemple, on peut descendre des trains des agents de maîtrise, en leur laissant une autre partie du travail. Ce n'était pas le cas chez nous parce qu'on n'était pas dans un métier sécuritaire. Cela pourrait-il arriver ?

**Dr JOUANNIQUE.**- Je vais répondre d'un point de vue générique. L'inaptitude définitive est toujours un constat d'échec. Cela veut dire que l'on n'a pas réussi à aménager le poste. Le métier de sécurité ne devrait pas être synonyme d'une évaluation tout oui ou tout non. Il y a un gros travail de dialogue entre les médecins et les RH pour comprendre que l'aménagement de poste, y compris quand on est sur un poste de sécurité, est une forme de maintien dans l'emploi.

Avec l'allongement de la vie, de la carrière professionnelle, les maladies chroniques, de plus en plus de salariés seront vieux et atteints de maladies chroniques. L'inaptitude ne doit pas être une manière de gérer le personnel, il faut aménager. Cela dépend des possibilités d'aménagement de postes mais aussi des contraintes du poste. À ce jour, je n'ai pas reçu de fiches de poste de la part de SEM concernant les nouvelles prérogatives et ce qu'ils attendent de leurs agents.

**M. LE PRÉSIDENT.**- MM. TURBAN, puis MAUGERI, CRUCHET et MELIN.

**M. TURBAN.**- Les horaires décalés existent dans certains départements et sont moins acceptés par les agents. Je pense que cela devient un frein au recrutement. Toutefois, la contrepartie pécuniaire n'est pas négligeable, les agents ne veulent pas laisser cela de côté.

Concernant le rapport annuel A2TENT, il y a une interrogation sur l'accompagnement des transferts et des réorganisations. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de réorganisations dans les BU de l'entreprise. Sauf erreur de ma part, les médecins sont rarement présents en amont de ces réorganisations. Je ne sais pas si on leur présente les réorganisations. C'est dommage puisque cette cellule existe. Il pourrait y avoir un accompagnement des salariés de la part de l'entreprise et des élus.

J'ai vu que quelque chose a été fait avec vigi2roues sur MTS et SEM. Il serait bien de le déployer dans l'ensemble des BU car on assiste à une hausse significative des accidents de trajet à la suite de l'utilisation des vélos et des trottinettes.

S'agissant de la cellule addictologie, la charte ESPER a "du plomb dans l'aile". Y a-t-il un plan B sur le sujet ou une continuité dans le futur sur cette charte ?

Sur la cellule prévention RPS, y a-t-il un recoupage entre les indicateurs RPS recueillis lors des visites médicales et les appels à l'IAPR qui sont de plus en plus nombreux ? Y a-t-il un état des lieux par BU, par département, par direction, sur le sujet ? Il serait bon d'avoir un état des lieux au niveau entreprise pour savoir où elle se situe et quelle est l'ambiance de l'entreprise, mais aussi par direction car cela peut être différent d'un endroit à un autre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur MAUGERI ?

**M. MAUGERI.**- Merci Monsieur le président. Je voulais commencer par un premier constat. Sur mon secteur, anciennement les Ateliers de Championnet, l'existence des cellules ne faisait pas partie de l'information et de la communication de la direction locale. Sur moult rapports des élus CSSCT, il était rappelé que ce type de cellule aurait pu grandement soutenir la direction locale et surtout les salariés dans la période de 2023 qui était charnière pour les conditions des salariés.

Par ailleurs, dans les organisations de travail diligentées par les directions locales, on peut s'apercevoir de l'exclusion des médecins du travail. Cela permet de changer les conditions d'employabilité des salariés, ce qui peut mettre les médecins en difficulté concernant de potentielles nouvelles expositions ou de multiples expositions de par la mutualisation de tâches.

On parle beaucoup des salariés, mais on a entendu dans les déclarations liminaires sur les différents rapports, que l'effectif faible des médecins et IDE a nécessité une implication importante de leur part. Qu'en est-il de l'état de santé physique et mentale des médecins et IDE qui se sont donnés corps et âme dans la période ? Cela comprend aussi les expositions. Ce qui concerne les salariés de l'entreprise n'exclut pas les IDE et les médecins. En termes d'exposition, on parle beaucoup de l'amiante, mais il y existe des expositions à d'autres produits chimiques, à du stress, etc.

Quant au suivi de substances moins connues, l'amiante a un substitut qui s'appelle les FCR (Fibres céramiques réfractaires) qui doivent être suivies de la même manière. On parle beaucoup des particules fines. J'ai cru entendre qu'il y avait aussi les particules ultrafines qui s'intégraient dans ces problématiques en termes de pollution atmosphérique.

**M. CRUCHET.**- Je vais rebondir sur les 19 produits qui n'ont pas reçu d'avis. Ne serait-il pas intéressant d'avoir un substitut quand on prend un nouveau matériel, comme le MF19, si les composants des produits ne nous ont pas été communiqués ? Si des collègues ont des cancers demain, contre qui vont-ils se retourner ? Contre la RATP qui se retournera contre le fabricant, et ainsi de suite. Ce sera un jeu de chaises musicales alors que les cellules des médecins auraient pu examiner les produits, ce qui aurait pu éviter que des collègues tombent malades.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Quand on n'a pas les informations, le produit n'est pas homologué. Il n'est pas utilisé, sinon cela ne sert à rien.

**M. CRUCHET.**- Quand les produits sont imposés par les fabricants, n'est-on pas obligé de les utiliser ?

**M. MELIN.**- On a travaillé en amont dans la délégation. On sélectionne les questions que l'on pose parce qu'on a l'impression que l'on n'aura pas le temps nécessaire, sauf si on se le donne, pour balayer toutes les questions. J'imagine qu'il sera toujours possible de vous adresser un certain nombre de questions en dehors de la séance ? Je continue à sélectionner ce qui me paraît important.

Merci au Dr SAKTHITHASAN pour ses réponses. Je vous écoutais sur la non-reconnaissance de l'addiction au travail, sans savoir qui devait la reconnaître. J'ai fini par comprendre qu'il y avait un collègue d'experts dans le champ médical psychiatrique et l'OMS. Comment se fait-il que l'autorité médicale de rang supérieur ne reconnaisse pas l'addiction au travail alors que les médecins du travail qui sont en contact avec le travail savent pertinemment que ces phénomènes existent ? Est-ce une question de temps ? Y a-t-il un impensé ?

Ma question sur la cellule toxicologique est assez simple. Il y a eu beaucoup de transformations des espaces tertiaires. On est d'ailleurs dans un espace tertiaire transformé, le mobilier et l'éclairage sont beaux et neufs. Y a-t-il toujours des problématiques de COV et de formaldéhyde ? Cela n'apparaît pas. Aucun avis n'a été rendu sur la transformation des espaces et l'introduction de nouveaux mobiliers.

Sur la cellule A2TENT, ma question porte sur le positionnement de la cellule. Il y a la question particulière liée à une nouvelle technologie. J'ai l'impression que c'est une cellule générique de prévention. Elle traite d'addictions, elle mène des ateliers, etc., et d'autres sujets. Quel est son positionnement ?

Une question a trait à l'efficacité des ateliers proposés, des *flyers* et de tout ce que vous produisez. On ne fait pas de retour de l'efficacité, c'est vrai pour toutes les cellules. Mesurez-vous l'efficacité de vos actions ? Il y a une obligation de moyens évidemment, et peut-être pas de résultat, mais on aimerait quand même que cela produise un résultat.

Pour revenir sur les horaires décalés et les horaires de nuit, j'ai étudié les bilans sociaux. Entre 2012 et 2022, le travail de nuit a légèrement augmenté, et le travail alterné un peu diminué. Si on fait un focus sur les 50 ans et plus, le travail de nuit a augmenté de 109,8 % en 10 ans, et le travail en horaires alternés décalés de cette tranche d'âge a augmenté de 47,7 %. Est-ce un point de vigilance pour vous ? Quand on travaille de nuit à plus de 50 ans, on le fait probablement depuis un certain temps. Il y a donc une accumulation. Cela amène-t-il de votre part un point de vigilance particulier ?

La question du travail de nuit en horaires alternés amène une question sur le sommeil. Il y a un développement sur le sommeil. On nous dit que c'est un mal, je ne sais pas s'il est français, mais on constate qu'en France, une proportion non négligeable de la population française (un tiers) dormirait moins de 6 heures par jour. J'en fais partie. A-t-on des chiffres à la RATP ? Posez-vous ces questions sur la quantité de sommeil ? Il y a aussi la qualité du sommeil. Je préfère dormir bien pendant 5 ou 6 heures que 12 heures en me retournant toute la nuit. La question du sommeil me paraît être un indicateur de santé assez important.

Quant aux RPS, à l'occasion de la visite périodique, les salariés sont interrogés de manière systématique sur leur niveau de stress qu'ils doivent évaluer sur une échelle de zéro à 10. Il en est de même pour le niveau de satisfaction. Je pense que cet indicateur sur l'évaluation de son niveau de stress est assez pauvre. Les Québécois font quelque chose d'intéressant, ils distinguent le stress et les natures de stress (superviseur, collègues, violence, harcèlement, manque de confiance, etc.). Ils essaient de proposer une cartographie du stress, cela me paraît intéressant.

Ce qui est fait dans l'entreprise est validé par l'INRS. J'ai une question sur les seuils. 6 n'étant pas un niveau strictement supérieur à 6, cela ne déclenche pas un développement autour des items du rapport Gollac. En revanche, à 7 ce développement est déclenché. Je n'ai pas vu dans les travaux de l'INRS que ce seuil était validé ou préconisé par l'INRS. Pour le niveau de satisfaction, le seuil est à 6. À 6, cela ne déclenche pas mais à 5 cela déclenche. Pouvez-vous nous en dire plus sur cet indicateur, sur ce qui en est fait et la raison de ces seuils ?

Pouvez-vous communiquer sur la répartition de l'indicateur de stress au moins dans l'entreprise -peut-être même par direction- pour savoir comment se répartit le stress dans la population, et faire de même avec l'indicateur de satisfaction ? Pouvez-vous aussi nous dire comment cela évolue ? Pour 2023, on sait seulement que ces indicateurs existent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur DASQUET ?

**M. DASQUET.-** Sur MRF, on a déjà utilisé des produits non homologués, avec des dérogations dès le départ, parce qu'il n'y avait pas de substitut, le temps nécessaire à en trouver un. On ne peut pas dire qu'un produit qui n'est pas validé n'est pas utilisé. On utilise des produits qui ont reçu un avis défavorable quand il n'y a pas le choix pour la maintenance et pour préserver le service public.

Une réaction sur la cellule contactée sur le sujet des rythmes de rotation. Pour les rythmes alternés, la rotation est à la semaine. L'agent fait le service du matin pendant une semaine, puis le service de l'après-midi la semaine suivante. Des études sont-elles capables de dire si la rotation à la semaine est meilleure qu'à la quinzaine ou qu'une rotation plus courte ? Travaillant moi-même en 2x8, j'ai l'impression que la rotation à la semaine ne laisse pas le temps de trouver un rythme. Avoir ce rythme de rotation toute l'année est épuisant en termes de morphologie, de sommeil et de santé. Existe-t-il des études sur les rythmes de travail qui seraient les moins pénalisants en termes d'horaires atypiques ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Les dispositifs de sensibilisation aux déplacements en deux-roues proposés à MTS et SEM seront-ils étendus à d'autres départements ?

**Dr TANG-TARDIEUX.**- Les dispositifs vigi2roues avaient été à l'initiative des préventeurs de MTS et avaient sollicité le service de santé au travail et plus spécifiquement la cellule qui travaille en transversal pour accompagner sur ce sujet, mais il y avait des intervenants extérieurs spécialisés dans la sécurité routière à part entière. On intervenait sur la partie sommeil, sur l'impact du sommeil sur la vigilance, mais on n'était pas à l'initiative de l'activité. Si une BU ou un département a un sujet de prédilection, on sera là pour accompagner sur ces sujets par rapport aux questions de santé. On n'est pas spécialisé sur la sécurité routière à proprement parlé. Pourquoi pas l'étendre ? C'est une bonne idée, on est à disposition.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est peut-être par le réseau de la filière PRPS que le dispositif dans sa complétude peut être imaginé. On sollicite la partie santé autant que de besoin.

La deuxième question de M. TURBAN reprise par M. MELIN est : comment comptabiliser et suivre les indicateurs de déclaration de stress dans les visites médicales ? Comment les corrélés à la sollicitation de l'IAPR par les directions ? Y a-t-il un suivi de ces éléments par BU ou par département ?

**Dr MERAT.**- Il n'y a pas de lien entre les chiffres de l'IAPR et les indicateurs RPS intégrés au logiciel de santé au travail ESMEIst. Quand l'IAPR est saisi par les salariés, les médecins du travail ont l'information uniquement lorsqu'il y a une demande de dérogation à l'issue de six consultations. Cette demande de dérogation génère une fiche de liaison, avec l'accord du salarié, entre le psychologue de l'IAPR et le médecin du travail. Ce n'est donc pas systématique. Je ne vois pas comment faire un lien entre l'indicateur RPS du salarié et une demande de visite IAPR qui n'aurait généré que cinq séances, par exemple.

Sur la question des extractions, les indicateurs RPS qui sont dans le logiciel sont aujourd'hui à la main des acteurs du service de santé, à savoir les médecins et infirmiers de secteur. Ils ont pour objectif d'être utilisés au cours de la visite, qui est courte en termes de temps. Il faut que ces indicateurs soient simples pour permettre de suivre l'état de santé individuel du salarié en continu, entre deux visites si des mesures de prévention ont été mises en place, et qu'ils permettent de faire un suivi collectif d'un secteur donné par un médecin de secteur, si celui-ci a choisi l'indicateur pour le suivi de l'état mental de sa population.

Vous l'avez remarqué, de nombreux collègues sont saisis en visites périodiques. Il faut que celles-ci aient lieu et que l'on puisse extraire ces indicateurs de notre logiciel. On travaille sur l'extraction. On est tributaire du service qui produit ce logiciel. On a pu extraire ces indicateurs localement, sur certains secteurs médicaux. Il n'a jamais été possible de faire des extractions transversales. C'est soumis à la saisie et à la possibilité d'extraction.

Monsieur MELIN, sur les seuils et les cotations, on a la possibilité de saisir le niveau de stress en visite, avec une cotation de zéro à 10, et les facteurs de Gollac. Les derniers groupes de travail qui se sont réunis ont laissé la possibilité d'extraire tous les *verbatim*, sans se limiter au fait d'avoir un

individu stressé. L'échelle de l'INRS considère que l'individu est stressé à partir du niveau 7. Le choix a été fait de saisir dans le logiciel des *verbatim* qui sont dans le menu déroulant sur les facteurs de Gollac, ils sont accessibles devant la ligne stress.

Autant on avait caractérisé l'individu stressé selon l'échelle validée de l'INRS, autant il n'y a pas de validation du niveau de satisfaction par l'INRS. Le choix du groupe de travail a été de fixer un seuil à 6, sans se contraindre à saisir des motifs d'insatisfaction dans le menu déroulant. À partir du moment où on peut extraire, on peut extraire les motifs d'insatisfaction comme on peut le faire pour les *verbatim* sur les motifs de stress. L'objectif est d'interroger le salarié sans répondre à sa place, d'écouter ce qu'il verbalise en visite. Je rappelle que la visite est assez courte et que l'objectif est d'avoir des indicateurs continus. Ces indicateurs ne se substituent pas à une étude qui pourrait être faite à l'instant T, que chaque médecin de secteur peut souhaiter, comme une étude sur le questionnaire de Karasek. Quand on est alerté sur un collectif de travail qui ne va pas bien, on peut conduire une étude mais cela nécessite une ressource en termes d'extraction et d'analyse de ces données. Le questionnaire Karasek est long. Les questionnaires sont inclus dans le logiciel.

Ai-je répondu à vos questions ?

**M. MELIN.**- Oui, y compris à des questions que je ne posais pas. Il reste deux questions auxquelles vous n'avez pas répondu. Êtes-vous en capacité de produire des distributions en termes de stress et de satisfaction ? Si on se concentre sur le seuil, cela fait un focus sur ce qui paraît le plus important, mais la distribution dit quelque chose d'une population globale et de l'évolution de ces distributions. L'entreprise se transforme beaucoup et plus vite qu'avant. En tant que représentants du personnel, on est au contact du réel. On voit que cela produit des effets sur la satisfaction et sur le stress.

**Dr MERAT.**- Ces indicateurs RPS sont un outil mais pas le seul. Il faut qu'ils puissent être corrélés à des indicateurs RH ou d'alertes qui ont pu être faits par mes collègues auprès des directions et qui figuraient dans nos rapports annuels. J'ai procédé à l'extraction des indicateurs sur mon secteur. On a fait le choix d'extraire la moyenne et la médiane de stress sur une population donnée, le nombre de salariés interrogés, le nombre de salariés vus en visite. On a analysé des tableaux croisés pour connaître le pourcentage d'individus stressés et insatisfaits, stressés et satisfaits, non stressés et satisfaits, non stressés et insatisfaits, sur la population interrogée.

En ce qui me concerne, j'ai remarqué que sur la population la plus impactée, qui se disait stressée et insatisfaite, le rapport était de moins d'un quart. C'était reproductible sur les deux années où j'ai pu extraire dans mon secteur. Je ne peux pas vous donner aujourd'hui d'extraction transversale parce qu'elle est soumise à la saisie des différents acteurs du SST et à la possibilité d'extraction de ces tableaux croisés qui nous pose difficulté avec la nouvelle montée du logiciel. J'ai bon espoir.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y avait une question sur l'état de santé des médecins et des infirmiers.

**Mme PONZEVERA.**- Les médecins du travail et les infirmières sont suivis en santé au travail par des médecins d'interentreprises Efficienne. À date, je n'ai jamais reçu aucune alerte de leur médecin du travail sur leur état de santé. C'est une première réponse.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Dans cette instance, j'ai partagé des alertes sur une exposition à un risque précis, celui des agressions. On a été amené à prendre des mesures pour protéger des collègues d'autres collègues, c'est inadmissible. C'est un facteur de risque qui nous est régulièrement remonté malheureusement, et qui peut nous amener à mettre en place des personnels de sécurité, etc. C'est dramatique. Je ne sais plus qui l'a remonté. On est concerné par le phénomène sociétal de la montée

de l'agression, de l'intolérance, de la frustration de ne pas avoir une décision médicale conforme à celle que l'on attendait. Cela concerne autant les médecins de la médecine conseil, voire de la médecine de soins, que les médecins du travail.

Un certain nombre de questions ont ensuite concerné la taille des particules et le suivi qui sera fait sur les particules ultrafines.

**Dr DEBATISSE.**- En conclusion de Robocop et en marge de cette étude, on a construit une matrice emploi exposition. C'est un outil qui permet d'historiser les données disponibles d'exposition à certaines nuisances, en particulier sur les particules. Ce travail a permis de mettre en évidence que l'on avait très peu de données sur les PM2.5, pas du tout sur les particules ultrafines. À cette occasion, nous avons informé les employeurs concernés du manque de données pour évaluer l'exposition aux particules, et appeler de nos vœux la création d'un Copil qualité de l'air, pour mettre autour d'une table tous les acteurs de la prévention, toutes les ressources, le LEM en particulier, afin de prioriser, rationaliser et cartographier les expositions professionnelles.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Quelques questions ont porté sur la cellule toxicologie, notamment sur l'évaluation des effets que pourrait avoir l'aménagement des secteurs tertiaires sur certains produits.

**Dr TANG-TARDIEUX.** Sur l'accompagnement des projets dans le secteur tertiaire, je pense que c'était la question sur l'extension au mobilier, la cellule et plus particulièrement le Dr PHILIPPON, a accompagné une fois que les projets étaient décidés. Nous n'avons pas été sollicités en amont de la décision de ces projets.

Concernant le mobilier, je crois que nous n'avons pas été sollicités.

Une question portait sur le positionnement de la cellule. Vous avez vu que nous avons travaillé avec d'autres cellules. Nous avons un positionnement transversal sur des sujets de santé qui sont très vagues et qui peuvent entrer en interaction avec les travaux des autres cellules.

La cellule prévention des addictions a créé des ateliers avec un modèle d'atelier interactif, le sujet de santé va coller à ce modèle d'atelier. Nous travaillons avec la cellule de prévention des addictions puisque nous avons des ateliers de prévention des addictions. Nous sollicitons la cellule pour le contenu lui-même, mais la cellule A2TENT s'occupe du format, du modèle, du mode de communication, des outils utilisés. C'est la raison pour laquelle nous travaillons en concertation avec les autres cellules.

Vous avez posé la question de l'efficacité des ateliers, c'est la question de l'évaluation. À chaque fois que nous avons présenté les travaux lors de congrès, nous avons été interrogés sur le sujet. C'est un sujet sur lequel nous travaillons. Nous travaillons avec Santé publique France pour essayer d'inscrire tous nos ateliers au "registre des interventions efficaces ou prometteuses en prévention et promotion de la santé". Il y a des modalités pour pouvoir enregistrer nos ateliers sur ce registre, et la question de l'évaluation en fait partie. Un premier travail a été fait avec un docteur junior, il nous a permis de travailler sur ce sujet et de voir comment nous allons pouvoir évaluer l'impact de nos ateliers sur le changement de comportement.

Avant de parler d'impact sur la santé, y a-t-il un impact sur le changement de comportement ? Quand nous parlons d'activité physique, des bienfaits pour la santé, des horaires décalés atypiques de nuit ou autre travail posté, nous parlons de sommeil et de nutrition. Nous voudrions évaluer l'impact que cela a en termes de changement de comportement.

Un travail a été réalisé. Les résultats d'un questionnaire sur l'insomnie ont montré qu'il y avait une amélioration significative lorsque les salariés recevaient une information générale sur le sommeil. Cela montre que l'on peut espérer un changement. On va travailler sur cette évaluation

objective. La cellule n'est pas ancienne, il a fallu effectuer un travail de création d'ateliers, de création de contenus, de veille, d'adaptation des contenus en fonction de l'évolution des connaissances. Nous allons maintenant nous atteler au sujet de l'évaluation, c'est un gros travail qui nécessite de l'épidémiologie. On va demander à notre collègue de la cellule car nous travaillons tous ensemble sur ces sujets.

Il y a eu une question sur les rotations. Des études sont menées sur le sujet. On ne va pas entrer dans le sujet, mais globalement ce sont plutôt les rotations courtes qui sont conseillées. L'âge et le vieillissement ont un impact important. On sait qu'avec l'âge, l'adaptation et la tolérance aux travaux de nuit et aux horaires décalés diminuent. Malheureusement, on est souvent confronté à l'impact des changements d'horaires sur la vie personnelle d'un salarié. Lorsqu'une personne entre en travail de grande nuit, on lui conseille de réfléchir dès l'entrée au mode de sortie, à une certaine durée, car ce mode de vie n'est pas compatible avec une bonne santé à long terme au niveau physiologique, en raison de tous ses impacts.

Quant à l'accompagnement des projets de transformation, la cellule A2TENT n'est pas la seule partie prenante, il y a également la cellule prévention des RPS. Souvent, c'est l'évaluation de l'impact qui se pose dans ces projets. La cellule prévention des RPS est probablement plus à même d'accompagner sur ce sujet.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y avait une question pour le Dr BRETON SIERRA sur les 19 produits qui ont fait l'objet d'une non-homologation. Ont-ils été utilisés ou pas, y a-t-il eu des dérogations ?

**Dr BRETON SIERRA.**- Je ne peux pas répondre aujourd'hui à la question. Elle est importante, on va la traiter. Elle témoigne de l'importance de l'anticipation et de l'intégration de la cellule dans les décisions techniques de l'entreprise. Il est important qu'il y ait la meilleure anticipation possible. D'une façon générale, il y a des marges de manœuvre qui mettent parfois du temps. On l'a observé cette année sur différentes situations.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On fera une réponse hors séance sur ce que sont devenus ces 19 produits.

**Dr BRETON SIERRA.**- Il y avait une question sur la santé des professionnels du service de santé au travail. En matière de santé au travail, il y a un déterminant important, c'est de disposer des moyens de faire un bon travail, un travail de qualité. Les professionnels du service de santé au travail sont très sollicités, peut-être plus particulièrement ceux du secteur de RDS dont l'avenir est incertain. Cela représente 13 médecins et beaucoup d'infirmières. Il y a eu un *turnover* d'infirmiers et de médecins important. Il y a dorénavant des embauches d'intérimaires, de CDD, de jeunes professionnels. Les équipes s'organisent, s'adaptent et surtout accompagnent au quotidien les salariés. Dans ce secteur, il y a eu beaucoup de *turnover* avec un nombre d'embauches élevé et une sinistralité importante.

Se posent aussi les questions du vieillissement au travail, de l'évolution des horaires et des conditions de travail. Il peut aussi y avoir dans certains secteurs, des pressions par rapport aux possibilités d'aménagement de poste. Dans certains secteurs, il est parfois historique de ne pas accepter d'aménagement. Les conditions d'exercice sont un peu complexes. Il faut un soutien important entre professionnels, une organisation et un soutien pour avoir des pratiques et une pérennité d'activités importantes.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

**M. MELIN.**- Permettez-moi de rebondir sur deux propos de même nature, notamment sur ce qui vient d'être dit par Madame. J'aime beaucoup les propos qui montrent la face émergée de l'iceberg pour mieux nous inviter à plonger et à examiner la face immergée. Vous avez dit beaucoup

de choses qui pourraient être prolongées. Cela a été dit par la personne de la cellule A2TENT. Vous agissez en accompagnement, mais vous n'avez pas été sollicités en amont. Si vous avez le temps de rester pour le troisième point de l'ordre du jour sur les sujets de santé au travail, la CGT fera une déclaration en lien avec la responsabilité de l'employeur en matière de santé au travail. Elle ne vise pas le personnel de soins mais l'employeur.

Dans l'évolution d'un médecin, le titre de médecin junior vient-il après interne ? C'est la fleur qui succède au bouton ?

J'ai repris la parole pour cette dernière question pour laquelle je n'ai pas eu de réponse. Le travail de nuit ou alterné pour les 50 ans et plus évolue significativement depuis 10 ans. Vous ne donnez pas une explication qui paraît naturelle, il y a eu quelques réformes des retraites. On reste au travail plus longtemps qu'avant quand on a passé 50 ans. Cela doit produire un effet dans la pyramide des âges mais la vraie question que je pose au médecin du travail est : est-ce que cela produit une vigilance particulière ?

**Dr TANG-TARDIEUX-** Il me semble avoir répondu à la question. Je suis d'accord avec vous, on a une moindre tolérance à partir de 50 ans. Ce sujet est abordé pendant les consultations médicales avec le médecin du travail. Ce n'est pas spécifique à la cellule A2TENT. Cela dépend des secteurs d'activité, certains étant plus prédominants. Les secteurs de l'exploitation et de la maintenance sont concernés, ainsi qu'à Infra en travail de grande nuit. Je l'ai dit, quand on rentre en travail de grande nuit, il faut prévoir la sortie. Oui, cela a un impact qui est pris en compte pendant les visites médicales. Le problème est celui de la sortie. Il y a des répercussions sur la vie sociale, financière, etc. qui entrent en jeu. Il n'y a pas uniquement un impact médical, même si on en est conscient. À titre d'exemple, pour une personne qui a une hypertension, un diabète, des facteurs de risques cardiovasculaires, il est déconseillé de continuer à travailler en grande nuit. Notre rôle est de l'accompagner à prendre la décision de sortir de ce travail en grande nuit.

Par ailleurs, le travail de grande nuit est soumis à une surveillance individuelle adaptée, c'est-à-dire avec une échéance maximale de 3 ans. Le médecin est juge et voit bien souvent ces personnes tous les ans ou tous les deux ans.

**M. MELIN.-** J'ai bien entendu que vous êtes conscients de cela et que c'est un sujet au moment de la visite périodique, qui par ailleurs est de plus en plus rare. J'avais entendu votre propos sur la sortie, mais je ne l'avais pas bien compris. Vous avez donné une illustration. Je trouve que c'est limité parce que le choix de sortir du travail de nuit reviendrait au salarié, avec parfois ce que cela occasionne...

**Dr TANG-TARDIEUX-** Non. Le salarié est bien sûr partie prenante, puisque c'est sa vie, mais on a un rôle de conseil que ce soit du salarié, de l'employeur ou des représentants du personnel. Il nous est aussi arrivé de donner des conseils lorsqu'il y a des modifications d'horaires de travail et d'inclure les modalités de sortie. Il ne s'agit pas uniquement de modalités qui incombent aux salariés, ce sont également celles que l'employeur aura réfléchies en amont. La cellule A2TENT a une action transversale sur les conseils. Chaque médecin de secteur travaille dans son secteur sur ces sujets. La cellule a vocation à apporter des éléments sur la veille bibliographique et sur la veille scientifique, ainsi que des éléments d'ordre généraux.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Monsieur DOMINÉ ?

**M. DOMINÉ.-** Il me semble que l'on a parlé du plan transport en commission. Pouvez-vous confirmer qu'une pression génératrice de RPS chez les agents monte dans les unités ? Si oui, dans quels secteurs et quelles catégories sentez-vous une crainte qui soit génératrice de RPS chez les agents ?

**Dr MERAT.-** Je suis un peu surprise. Je ne pourrai pas répondre à cette question parce que je découvre cela. Je suis désolée.

**M. DOMINÉ.-**

**Proposition d'avis sur les rapports annuels des cellules du SPST pour l'année 2023**

*Les cellules effectuent un travail de fond et les équipes et médecins référents de ces cellules participent à l'amélioration de l'environnement de travail.*

*L'amélioration du sommeil, de l'hygiène de vie, la formation aux gestes qui sauvent et la prévention des comportements à risque, contribuent à la préservation de la santé et à la prévention de la désinsertion professionnelle.*

*Pour l'ensemble des rapports annuels 2023 des cellules du SPST, la CSSCT-C propose aux élu(e)s du CSEC d'émettre **un avis positif**.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** On va faire le point sur qui vote.

**Mme FRANCIS.-** M. BEN ROUAG est absent. Monsieur LARDIDI, acceptez-vous de voter à sa place ?

**M. LARDIDI.-** Oui.

**Mme FRANCIS.-** M. GUIDEZ étant absent, Madame CLEUET, acceptez-vous de voter à sa place ?

**Mme CLEUET.-** Oui.

**Mme FRANCIS.-** M. ROUIJEL étant absent, Madame AZEVEDO, acceptez-vous de voter à sa place ?

**Mme AZEVEDO.-** Oui.

**Mme FRANCIS.-** M. NEGADI étant absent, M. CHAGH, acceptez-vous de voter à sa place ?

**M. CHAGH.-** Oui.

**Mme FRANCIS.-** M. BAZIN étant absent, Monsieur TURBAN, acceptez-vous de voter à sa place ?

**M. TURBAN.-** Oui.

**Mme FRANCIS.-** M. DELAGE étant absent, Monsieur MARQUES, acceptez-vous de voter à sa place ?

**M. MARQUES.-** Oui.

**Mme FRANCIS.-** M. BENOIST étant absent, Madame RICHARD, acceptez-vous de voter à sa place ?

**Mme RICHARD.-** Oui.

**Mme FRANCIS.-** Je n'ai pas de remplaçant pour M. SARRASSAT. Il y a un votant de moins.

Nous avons 5 votes pour l'UNSA, 5 pour FO, 7 pour la CGT, 4 pour la CFE-CGC, soit 21 votants.

Qui vote pour l'avis positif ?

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (5) – UNSA (5) – CGT (7) – CFE-CGC (4)

**→ L'avis est adopté à l'unanimité.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous propose de remercier tous les collègues qui nous ont rejoints pour ce point.

## **III – QUESTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES**

### **3. Information-Consultation sur le rapport annuel du médecin coordonnateur 2023**

*Madame Nathalie PONZEVERA, responsable unité spécialisée – DRH/PST*

*Madame Valérie JOUANNIQUE, médecin du travail – DRH/PST*

*Madame Christine BRETON-SIERRA, médecin du travail – DRH/PST*

**participent à ce point de l'ordre du jour**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce dossier a été présenté lors de la CSSCT du 23 avril 2024. Je propose à M. DOMINÉ de nous faire part de son rapport.

**M. DOMINÉ.-**

 **Rapport annuel du Médecin-coordonnateur du SPST de la RATP pour l'année 2023**

*Le document a été présenté par le docteur Valérie Jouannique, lors de la commission du 22 avril 2024, et nous l'en remercions.*

*Rappel : Les modalités réglementaires ayant changé, la présentation du document est dorénavant différente depuis. En 2022, un décret a abrogé les sous-sections comprenant le rapport annuel du médecin du travail, amenant à sa suppression.*

*Si les médecins demandaient l'évolution du rapport annuel, rendu peu lisible au regard des nombreux décrets successifs depuis 1990, ils n'en souhaitaient pas pour autant la disparition et l'invisibilité de leurs travaux, dans une entreprise en pleine réorganisation.*

*Concernant l'actualité du SPST, un décret du 15 novembre 2022 précise les modalités de constitution du dossier médical en santé au travail et de son archivage. L'INS (Numéro d'identité Nationale) vient renforcer l'identitovigilance.*

*L'accent est mis sur la prévention de la désinsertion professionnelle et des travaux importants sont en cours avec la mission PME de PST, afin de maintenir les salariés dans l'emploi, en priorité dans l'entreprise. Mais un travail important reste à effectuer avec l'entreprise, car les dispositifs ne sont pas toujours compris localement.*

*Les cellules PDP en expérimentation feront l'objet d'un REX après les JO et seront par la suite déployées dans l'ensemble des directions.*

*Concernant les nouvelles visites de santé au travail, délégation est faite aux infirmières qui sont amenées à prendre de plus en plus de responsabilités.*

*La visite de mi-carrière, obligatoire, mais peu réalisée pour le moment, est amenée à monter en puissance. Elle est menée en lien avec le RH et doit permettre de détecter les signes de désinsertion professionnelle.*

*Les visites de fin d'exposition professionnelle font également dorénavant partie de ces nouvelles visites en santé au travail.*

*A propos de l'activité clinique, l'effectif global pris en charge s'est monté à 58 785 salariés (vs 54 908 en 2022). L'effectif dit attribué est quant à lui de 49 261 salariés, le delta entre ces deux données étant constitué des entrées et sorties de l'entreprise.*

*Au 31 décembre 2023, 43% de l'effectif a été vu en visite médicale, soit 25 370 salariés.*

*Un chiffre est conséquent, celui des 4 738 visites après maladie de plus de 60 jours, parmi lesquelles 1 173 ont été liées à des accidents du travail.*

*2023 est marquée par un volume important de visites d'embauche.*

*38 685 visites médicales ont été réalisées. Ce chiffre monte à 44 218 si l'on comptabilise les visites couplées (pour 2 motifs).*

*L'activité des médecins se décompose ainsi :*

*Environ 32 % sont liés aux visites périodiques (14 131 visites), qui sont à la baisse du fait des réformes successives qui permettent leur espacement et de la montée en puissance des entretiens infirmiers.*

*Sur 2023, 1 581 ETI ont été réalisés par les infirmiers(e)s et 95 salariés ont bénéficié d'une visite à la demande du médecin à la suite de l'entretien infirmier. Cette activité est en hausse et se déroule de manière très satisfaisante.*

*Environ 68% sont des visites médicales autres (vs 62% en 2022) réparties entre :*

- *les embauches, avec un volume très conséquent,*
- *et les visites de pré-reprises (1 614 visites contre 1 280 en 2022 et 1 155 en 2021). Elles sont donc à nouveau en augmentation du fait d'une meilleure information, mais également des problématiques de maintien dans l'emploi.*

*Après sa mise en place lors de la pandémie COVID19, la vidéo consultation est en recul (1 334 en 2023 contre 1 476 en 2022 et 5 035 en 2021). Elles ne peuvent maintenant s'effectuer que sur accord du médecin du travail et du salarié.*

*Le suivi des agents en situation d'inaptitude est conséquent (1 305 visites en 2023 contre 1 204 en 2022 et 1 074 en 2021).*

*Les visites liées au statut (commissionnements, habilitations et visites de mobilités etc...) représentent environ 5 000 visites, soit 20 % de l'activité clinique.*

*L'analyse de ces données ne peut se faire qu'à la lumière du contexte réglementaire et les coûts de ces visites doivent distinguer, les visites liées à l'activité de santé au travail de celles liées au statut. Certains coûts, comme celui des infirmeries d'entreprise devraient être identifiés.*

*Pour terminer, au regard des réorganisations en cours, les médecins du travail attirent l'attention sur la nécessité de développer et renforcer les actions de prévention, qui participent au concept de santé globale.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Monsieur DOMINÉ. Y a-t-il des déclarations ?

Docteur JOUANNIQUE, voulez-vous compléter le rapport de M. DOMINÉ ?

**Dr JOUANNIQUE.-** Comme vous l'avez vu, ce rapport comprend aussi les quatre rapports des médecins référents de domaine. C'est un travail coopératif de manière à faire apparaître toutes les sensibilités et tous les points de vue. Le travail a été dense.

J'en profite pour donner une précision sur ce que l'on a appelé le docteur junior. Le service est agréé depuis une vingtaine d'années pour recevoir des internes dans la spécialité de médecine du travail. La réforme de l'internat entraîne trois phases : une phase socle, une phase d'approfondissement et la dernière phase de l'internat, la dernière année, ce sont des internes thèses que l'on appelle désormais docteurs juniors. Un docteur junior est un interne qui travaille toujours sous la responsabilité d'un responsable de secteur mais qui prend en charge des agents de manière autonome. Cela permet d'apporter un peu de fraîcheur au niveau du service et de nous remettre

régulièrement en question. Cela avait été le cas sur le travail sur le sommeil, le docteur junior avait commencé l'évaluation.

Vous avez parlé en effet de santé globale. C'est l'optique que l'on développe, que ce soit sur le sommeil, la nutrition, l'exposition aux particules. Lorsqu'il y a plusieurs risques, il est parfois difficile de les supprimer, on essaie de les diminuer. C'est souvent l'accumulation de petites actions qui permettra d'être en meilleure santé.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble de mes collègues, des infirmiers et Mme PONZEVERA, puisqu'on arrive à fournir un travail de qualité avec un engagement qui ne se dément pas, malgré les difficultés.

Pour être transparente, je mentionnerai quelques points d'inquiétude. Je les ai inscrits dans le rapport annuel. Le choix de RDS de souscrire à un service interentreprises à CAP Île-de-France ne nous paraît pas être le bon. En tant que médecin coordonnateur, je le regrette particulièrement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur MELIN ?

**M. MELIN.-** Merci pour cette présentation, le rapport de la commission et votre complément. Je vais commencer par être désagréable. Ce n'est pas très grave, mais beaucoup de rapports de cellule avaient présenté un glossaire. Là, il n'y en a pas, or il y a beaucoup de sigles dans votre profession. On en connaît certains, d'autres moins. Un glossaire est fait une fois pour toutes, même si des nouveaux sigles apparaissent chaque année.

J'ai l'impression que l'essentiel de ce rapport, en tout cas la partie générique avant les secteurs en eux-mêmes, a dû être rédigé en utilisant un logiciel de retranscription audio. Il y a beaucoup de coquilles, cela gêne un peu la lecture. J'ai fini d'être désagréable.

Vous avez parlé d'un travail coopératif et avez remercié les médecins pour ce travail. Il y a effectivement un changement. Désormais, les médecins du travail n'ont plus l'obligation de produire un rapport sur leur activité propre. Certains le font-ils malgré tout ? On a compris que ceux qui étaient en charge d'une question particulière le faisaient, mais les autres médecins du travail le font-ils ?

Je ne connaissais pas l'existence de la visite médicale de mi-carrière. Je vois que très peu ont été réalisées en 2023. Comment expliquer cette situation ? Qu'est-ce qu'une visite médicale de mi-carrière ? Comment cela se définit-il ? Qu'est-ce que la mi-carrière ? Comment l'apprécie-t-on ?

Vous commentez la campagne de vaccination antigrippale et Covid 19 en parlant d'un succès relatif. On comprend qu'il reste des vaccins. Pouvez-vous nous dire quelles sont, selon vous, les causes de ce relatif insuccès ? Comment peut-on l'apprécier par rapport à une situation avant Covid ? Est-on revenu à une situation ordinaire ?

Je ferai un commentaire sur le projet RATP 2023. Vous dites qu'en 2023, il y a eu moins d'alertes autour d'inquiétudes rapportées soit collectivement, soit individuellement, autour de cette réorganisation. Je pense qu'il y a aussi beaucoup de résignation. Une fois qu'une réorganisation est mise en place, sauf à imaginer que la direction pourrait en produire une nouvelle juste après pour détricoter la précédente... Cela expliquerait le fait que vous n'avez pas eu de remontées.

J'ai une question autour de la sédentarité en lien avec le télétravail. On aurait pu en parler avec les médecins dans la séquence précédente. J'ai l'impression que le sujet de la sédentarité est à travailler davantage sur le fond. Y a-t-il un lien avec le télétravail qui produit nécessairement davantage de sédentarité ? Il y a peut-être des choses à dire sur le sujet de la sédentarité et de la prévention des risques.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur MAUGERI ?

**M. MAUGERI.**- Je voulais faire le lien avec une question posée antérieurement, censée nous rassurer sur le bon état de santé de nos médecins et IDE. Je cite le paragraphe en page 24 du rapport : *"Plus généralement, les pressions récurrentes sur le SPST émanant parfois de toutes parts, ne permettent pas un travail dans un climat serein. Les médecins de RDS concernés par ces changements sont en souffrance : un courrier collectif a été envoyé à la direction du SPST, qui a été annexé."* Je ne vais pas vous demander de vous justifier. Il était évident pour nous que la situation avait été particulièrement difficile pour les médecins et IDE.

Cela me permet de rebondir sur une nouvelle question, puisque j'intervenais plutôt en réaction à une réponse à une question antérieure. J'ai posé ouvertement des questions au CSE 10 : que va-t-il advenir des médecins du secteur RDS ? Même lors de la présentation du bilan en CSE d'établissement, il était fait état qu'il était privilégié les CDD pour les médecins de secteur RDS. Se posait la question de l'attractivité de ces contrats CDD. Que va-t-il advenir des médecins et IDE attribués au secteur RDS ?

**Dr JOUANNIQUE.**- Je note la demande de glossaire, j'essaierai de le faire l'année prochaine. Le modèle de rapport de synthèse est générique, tiré directement par le logiciel. Il est déjà compliqué, à partir de ce modèle qui n'est plus réglementaire, de faire une œuvre que l'on a souhaitée collective avec quatre médecins référents. Je sais qu'il y a des fautes d'orthographe, je ne m'autorise pas à corriger les coquilles de mes collègues. C'est le principe de l'indépendance. Une secrétaire relit. Cela fait appel aux conditions de travail des médecins, au peu de temps dont ils disposent et à la charge de travail qui est assez importante. Je note l'idée du glossaire. Normalement, sont notés à chaque fois le premier mot, puis l'acronyme entre parenthèses. Il n'est pas répété.

Les médecins produisent-ils un rapport ? Non, ils ne produisent plus de rapport annuel. Néanmoins, les différents CSSCT sont légitimes à demander un rapport d'activité et à inciter les médecins de leur périmètre à faire une présentation de l'activité. La forme issue du logiciel est incompréhensible, mais les médecins du travail appellent de leurs vœux une présentation de leurs activités au sein des CSSCT, voire des CSE. Je crois d'ailleurs que cela se fait dans certains secteurs.

La visite de mi-carrière est une alerte de ma part. Je suis médecin, je ne représente pas la direction. Les visites de mi-carrière et de fin d'exposition professionnelle ont été mises en place par décret. Avec les équipes de Mme PONZEVERA, on a travaillé sur une fiche d'information sur les RH pour expliciter ce que sont ces nouvelles visites. La visite de mi-carrière doit être faite aux alentours de 45 ans, à plus ou moins deux ou trois ans. Elle peut être couplée avec une visite périodique. Elle vise à commencer l'état des lieux des expositions professionnelles qui se terminera à la visite de fin d'exposition, et à repérer les signes de désinsertion professionnelle, tels un machiniste qui ne supporterait plus la clientèle mais qui va "tenir" à son poste. Avec l'allongement des vies professionnelles, à 45 ans, on a encore du temps pour se reclasser et changer d'emploi. C'est l'intérêt de la visite de mi-carrière dans les textes : commencer à travailler sur la carrière du salarié en lien avec les RH pour savoir ce que l'on peut proposer à ces salariés qui ne pourront peut-être plus occuper le même poste durant toute la durée de leur vie professionnelle.

À l'heure actuelle, il y a très peu de visites de mi-carrière initiées au niveau des gestionnaires.

La visite de fin d'exposition existait à la RATP, elle s'appelait "visite de retraite". C'est un peu la conclusion et le lien avec le médecin traitant. On doit établir un état des lieux de toutes les expositions professionnelles, en faire un résumé et le donner au salarié pour qu'il le communique au médecin traitant afin que la surveillance professionnelle soit effectuée, notamment sur les substances qui nécessitent un suivi pendant la retraite. On ne fait pas encore toutes ces visites telles qu'elles sont définies par les décrets, mais il y a une culture de la visite de retraite à la RATP. On a ces visites de surveillance post professionnelle. La visite de fin d'exposition peut avoir lieu pendant la carrière car elle n'est pas liée au départ à la retraite mais à la fin de l'exposition à un produit de type amiante ou cancérigène.

Les campagnes de vaccination sont un succès relatif dans le sens où il y a eu relativement du monde mais pas tant que cela. Les causes sont multiples. En médecine du travail, les vaccinations ne pouvaient être faites que dans le cadre des vaccinations professionnelles jusqu'à il y a 2 ans. Il y a eu une modification des textes, les médecins du travail peuvent désormais vacciner avec tous les vaccins. On a, par exemple, reçu une alerte sur la rougeole récemment. Ce sont des changements de pratiques à obtenir par les confrères. Il y a des problèmes de locaux. À LYBY, il y a une infirmerie dans le bâtiment. Sur ce site de Val-Bienvenue, cela a moins bien fonctionné puisque les agents devaient aller au service de santé au travail qui est proche du RER. Il y a un problème complexe qui tient aux disponibilités des agents, à la configuration des locaux et aux médecins et infirmiers eux-mêmes. On va continuer à travailler sur les vaccinations parce que cela nous semble important.

Avant le Covid, on ne vaccinait pas, c'était la médecine de soins. Il y avait un débat dans la profession et une incertitude avec le ministère du Travail qui considérait que ce n'était pas au médecin du travail de vacciner. Ce n'est plus le cas, on reprend l'activité.

Sur la diminution du nombre d'alertes rapportées autour des réorganisations, la résignation peut entrer en jeu. C'est une forme d'adaptation. Il y a eu le télétravail qui permet à certaines personnes de "souffler". Ce sujet aurait pu être traité avant, comme celui de la sédentarité. Les Drs TANG-TARDIEUX, PHILIPPON et MERAT ont suivi les alertes autour des réorganisations. Sur LYBY + et Val-de-Fontenay, des questionnaires ont été passés avant et après la réorganisation avec un suivi. En effet, il y a moins d'alertes. Est-ce une résignation, une habitude, de la résilience ? Je n'ai pas les éléments pour vous répondre. Mon sentiment est que c'est un mélange des deux. Les personnes se sont habituées à leurs nouvelles conditions de travail, certaines en sont contentes, d'autres pas. Quand on a réintégré les locaux de LYBY, beaucoup de salariés venaient à l'infirmerie et se plaignaient du bruit. C'est moins fréquent maintenant. Ils se sont peut-être arrangés pour gérer cela avec le télétravail et leur organisation personnelle. On a beaucoup moins de plaintes.

Le sujet du télétravail et de la sédentarité est un vrai problème. On y travaille avec la cellule A2TENT et le Dr TANG-TARDIEUX. On a mis en place des séances d'étirements sur chaise, de yoga, de conseils. On essaie de promouvoir l'activité physique. On essaie de lever la sédentarité et le télétravail à 100 % tel qu'il a pu être mis parfois par résignation des managers. Se lever le matin, prendre les transports, bouger, c'est important. C'est un vrai sujet. Après 8 heures assis, on augmente le risque cardiovasculaire, cela a été chiffré.

Sur l'état de santé, la décision d'intégrer l'ensemble des courriers dans le rapport annuel a été collective. Certains ne sont pas satisfaisants. Il y a des pressions importantes à RDS. Je fais moi-même des vacations de remplacement sur RDS, les conditions de travail ne sont pas bonnes pour les collègues, pas dans tous les secteurs mais dans certains, avec des pressions sur les inaptitudes, sur les aménagements, sur des horaires, des difficultés de réinsertion de salariés qui reviennent après une agression et qui ne sont pas convenablement reçus ni écoutés. Cela retentit sur l'état de santé des équipes, notamment celles en charge de RDS. Dans les autres secteurs, c'est plus simple.

**M. MELIN.**- Il y a des pressions en un mot ou deux mots ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Les deux.

Monsieur CLÉMENT ?

**M. CLÉMENT.**- J'ai entendu parler de la visite médicale à mi-carrière. J'y vois de l'empathie et un travail de fond pour le bien-être des salariés. Toutefois, ne se confronte-t-elle pas à la réalité ? Je ne sais pas de quel département on parle. C'est peut-être possible dans le tertiaire, mais à SEM il y a peu de possibilités de sortir de l'exploitation. Avoir une visite médicale à mi-carrière, c'est bien, mais l'entreprise n'offre pas aux agents de SEM la possibilité de bouger.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur KERLEU ?

**M. KERLEU.**- Un commentaire et une remarque. Dans mon département, on remercie les médecins de leur plus grande disponibilité pour assister aux séances de la CSSCT. Je ne sais pas si c'est général à l'entreprise, mais on a remarqué une plus grande disponibilité des médecins du travail dans notre secteur, c'est important pour nous pour pouvoir avancer sur certains points.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

Un mot de conclusion avant de donner la parole à M. DOMINÉ. C'est peut-être une façon de répondre à la question des pressions et à l'avenir des médecins du travail de RDS. Comme M. KERLEU, je voulais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier le Dr JOUANNIQUE, Mme PONZEVERA et l'ensemble des équipes médicales. Je pense que l'on peut s'enorgueillir à la RATP de disposer d'un service médical autonome de très bonne qualité en raison des effectifs présents, de leur conscience professionnelle, de la continuité de leurs activités dans le temps. On a évoqué un certain nombre de dispositifs ce matin, comme la cohorte EDGAR, les études Robocop, le travail des cellules. Peu d'entreprises sont capables de disposer de tels outils. Dans nos réunions, on a tendance à ne parler que des trains qui n'arrivent pas à l'heure. Je voulais rappeler qu'ils sont plus nombreux à arriver à l'heure.

J'augmente ces remerciements. Compte tenu de la position juridique d'un service de santé au travail qui est à la fois le conseiller de l'employeur, du salarié et des partenaires sociaux, cette position qui pourrait apparaître comme de la transversalité et de la coopération dans certains types d'organisation, expose ces équipes à toutes les pressions évoquées, autant de la part des managers que des salariés dans un certain nombre de secteurs. À la RATP, c'est la première fois que je constate le niveau de pression des salariés, des organisations syndicales voire des managers, au niveau où on le constate aujourd'hui. On a une responsabilité collective autour de la table pour faire diminuer cette pression. Je m'adresse de manière solennelle à chacune des parties prenantes que l'on représente, pour que les niveaux d'agressions et d'interpellations dont sont victimes les personnels médicaux diminuent. Il n'est pas possible d'avoir de telles pressions pour une restriction d'aptitude qui n'est pas toujours expliquée pour des raisons médicales, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'est pas légitime. Je mets tout le monde "dans le même sac" car l'attractivité de notre entreprise pour les médecins du travail et les infirmières risque d'en pâtir. Or, disposer de ce service médical autonome est un avantage que je considère comme important.

La décision de recourir à un service interentreprises n'est pas celle de RDS, mais celle de CAP. Ce n'est pas la même chose. Cela ne veut pas dire que si RDS avait le choix, il ne le ferait pas, mais c'est la décision de CAP.

Quant à l'avenir des médecins du travail du périmètre de RDS, il est examiné de la même façon que celui du personnel central non transférable de RDS. Un exercice de GPEC est en cours sous la conduite de la DRH de RDS avec l'appui de la DRH Groupe. Au fur et à mesure de l'avancement de l'ouverture à la concurrence, on examine les conséquences que cela aura sur le personnel encore présent et le redéploiement des ressources à opérer à ce moment. D'ici à ce que l'on n'ait plus besoin pour RDS d'un certain nombre d'expertises, des opportunités et des évolutions de carrière pourront être proposées dans le Groupe. C'est la raison pour laquelle, on peut être amené à proposer des CDD et de l'intérim dans certains cas, pour ne pas augmenter la pression de la question que l'on aura le moment venu.

Monsieur SARDANO ?

**M. SARDANO.**- Je vous ai écouté Monsieur le président, vous parlez parfois de l'entreprise et parfois du Groupe RATP, en fonction de ce qui est bon ou mauvais. Les médecins ont regretté que la direction de CAP Île-de-France ait décidé de prendre une autre entreprise de suivi pour la médecine du travail sans faire appel à nos médecins dont vous vantez par ailleurs les compétences. Il est paradoxal de dire que l'on a des personnes compétentes qui perdront une partie de leur activité en raison du départ de RDS, et que l'on ne pourra pas continuer à utiliser leur expertise et leur

historique de suivi des agents pour ceux qui resteront au sein du Groupe. Vous tenez assez souvent ce double discours, c'est paradoxal.

Cela me fait penser à l'interpellation au CSEC d'un salarié de RATP Évolution Services qui disait qu'il ne savait pas comment utiliser les ASC du CSEC et qu'il souhaitait trouver un accord. N'ayant pas de budget dédié aux ASC, RATP Évolution Services ne peut pas passer un accord avec nous.

Dans la même filiale, un groupe dont on vante trop souvent les mérites, il y a des détachés article 33 qui bénéficient des services du CSEC et des salariés de droit commun qui ont zéro. Quand on parle d'attractivité du Groupe, cela a une signification. En l'occurrence, le fait de permettre aux salariés des filiales hors statut, en CDI, d'avoir les mêmes droits que les agents de l'EPIC, c'est un signe d'attractivité. Avoir dans les filiales des agents qui ne bénéficient pas de la même qualité en termes de médecine ou d'autres activités, c'est tout sauf de l'attractivité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On dévie 2 secondes du sujet de la médecine. Il se trouve que les conditions d'exercice de l'activité d'opérateur de transports de CAP de RATP Dev ne sont pas les mêmes que celles de l'EPIC. Les conditions de marge demandées à CAP ne sont pas les mêmes auxquelles nous sommes exposés. CAP a un président dont le mandat social l'amène à prendre des décisions dans l'intérêt social de l'entreprise. On peut vouloir ce que l'on veut, c'est lui qui rend compte de la rentabilité de l'offre à laquelle il répond. Pour l'instant, c'est essentiellement sur un sujet de coût que l'on est en train de documenter plus spécifiquement.

Les entreprises du périmètre Optile et dans le reste de la France ne sont pas pour l'instant capables de se payer la nature des services que l'EPIC peut proposer. De la même manière, vous n'aurez pas dans le périmètre Optile et dans celui du transport urbain, d'autres entreprises qui proposent 2,8 % de leur masse salariale en activités sociales et culturelles. Si vous le proposez à Lyon, Bourges ou ailleurs, vous ne remportez pas l'appel d'offres. Il y aura nécessairement des conditions de cadre social différentes. À nous de trouver le chemin pour qu'au niveau du Groupe, il y ait le plus petit dénominateur commun, le plus large possible. Il est toutefois certain qu'il ne sera pas identique à celui de l'EPIC.

**M. MAUGERI.**- Deux réflexions par rapport à votre intervention. Vous avez raison, il est démontré aujourd'hui que l'on est trop cher. Aujourd'hui, cela...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je n'ai pas dit que l'on était trop cher, mais que le coût proposé à CAP "ne correspond pas à". Je ne dis pas qu'à l'EPIC on est trop cher, cela correspond à un service que l'on assume parfaitement.

**M. MAUGERI.**- D'après vos propos, la prestation est trop élevée par rapport à ce que CAP Île-de-France exigerait. On a toutefois fait la démonstration aujourd'hui que dans la répartition des coûts, on n'était pas performant. On devrait pouvoir réduire le coût à l'agent si on avait une meilleure répartition des coûts, et si l'on n'attribuait pas des coûts au SST alors que ce n'est pas à lui de les supporter. Pour moi, c'est un argument qui peut être contredit.

À mon petit et humble niveau, j'ai une connaissance assez approfondie de ce qui est une grande entreprise et de sa construction en filiales. Dans la structure du Groupe, le patron des filiales et de l'EPIC est le même. Les décisions peuvent être prises à ce niveau. Je peux me tromper, je n'ai pas votre niveau d'expertise.

On a échangé avec le P.-D.G. au sein des Ateliers de Championnet quand il nous a rendu visite. Je reprends ses propos : "le patron, c'est bibi". La personne la plus apte à trancher en cas de litige reste le Président-Directeur général.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne crois pas que l'on soit en contradiction. Il est le président d'un Groupe, qui a des filiales qui ont des mandataires sociaux. Au titre du mandat social, ils ont une responsabilité propre, qui se distingue de celle du président. Cela s'articule.

Monsieur DOMINÉ ?

**M. DOMINÉ.**-

**Proposition d'avis le rapport annuel du Médecin-coordonnateur du SPST de la RATP pour l'année 2023**

*En 2023, les équipes médicales ont su s'adapter et déployer une importante activité face à l'augmentation de l'activité clinique, notamment par le nombre des visites médicales d'embauche et celui des visites de pré-reprise.*

*Les médecins du travail proposent des recommandations pour poursuivre l'amélioration des conditions de travail et la santé au travail. Ils appellent à une mise en œuvre plus poussée des mesures de prévention et à une politique de santé plus globale et intégrée au sein de l'entreprise.*

*L'adaptation continue des services de santé au travail aux nouvelles réalités médicales et organisationnelles est importante, tout en maintenant la prévention et la santé globale des salariés dans une entreprise en profonde transformation et ses effets sur les salariés.*

*La CSSCT Centrale propose donc aux élu(e)s du CSEC d'émettre **un avis positif** sur le rapport annuel du Médecin-coordonnateur du SPST pour l'année 2023.*

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (5) – UNSA (5) – CGT (7) – CFE-CGC (4)

**→ L'avis positif est adopté à l'unanimité.**

### **III – QUESTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES**

#### **4. Information-Consultation sur le rapport annuel de gestion SST 2023**

*Madame Nathalie PONZEVERA, responsable unité spécialisée – DRH/PST*

*Madame Valérie JOUANNIQUE, médecin du travail – DRH/PST*

*Madame Christine BRETON-SIERRA, médecin du travail – DRH/PST*

**Participant à ce point de l'ordre du jour**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous donne la parole Monsieur DOMINÉ.

**M. DOMINÉ.-**

**☒ Information-consultation sur le rapport annuel de gestion du Service de Santé au Travail de la RATP pour l'année 2023.**

*Le dossier a été présenté par Mme PONZEVERA et nous l'en remercions.*

*Au 31 décembre 2023, 46 534 salariés composent l'effectif RATP (vs 45 208). Il est précisé de 58 847 personnes prises en charge, en y ajoutant les CDI, les CDD et autres (54 996 en 2022).*

*L'organisation mise en place en septembre 2021 est maintenant stabilisée. Le service est organisé par domaine (Les groupes homogènes d'exposition) et les secteurs sont départementalisés. 13 centres médicaux sont répartis sur les 4 domaines identifiés que sont :*

- Bus/maintenance RDS.*
- Exploitation Hors RDS.*
- Maintenance.*
- Et ingénierie/tertiaire.*

*En 2023, les effectifs de médecins sont restés stables ainsi que ceux des IDE, qui avait vu la création d'effectifs en 2022. L'accent d'ailleurs est mis sur la difficulté à recruter des IDE en santé au travail.*

*A noter qu'un poste de médecin n'est toujours pas couvert à RDS.*

*Pas de changement non plus concernant les médecins référents des cellules transverses qui sont restés attachés à leurs travaux, ainsi que pour les médecins sapiteur, à l'exception d'un médecin psychothérapeute qui dispense la pratique de l'EMDR et qui voit son nombre d'heure doubler, passant de 54 à 108h. Afin de pouvoir dispenser cette pratique au plus grand nombre, il est envisagé de tester, d'abord, puis de dispenser cette pratique en groupe.*

*Alors qu'en 2022, il n'y avait pas eu de candidats, deux médecins se sont présentés et ont été élus médecins délégués en juin 2023 pour trois ans.*

*La nouveauté réside dans la création de 4 cellules PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) et d'une cellule transversale. Elles permettent de définir des critères de situation à risque et proposent des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Des "outils" sont proposés aux agents identifiés, le but étant le maintien dans l'emploi. Un REX est prévu en septembre 2024, l'objectif*

*étant de les déployer dans l'ensemble des directions. Il apparaît que les solutions proposées par les cellules se heurtent parfois aux unités qui sont amenées à les refuser, par méconnaissance des outils, manque de temps et non fluidité des parcours professionnels, entre autres.*

*Concernant le Temps Infirmier, 737 actions Terrain ont été comptabilisées, dont 190 actions de prévention.*

*A noter que les vaccinations ont eu un succès moindre, dans la mesure où les salariés peuvent se faire vacciner, notamment en pharmacie.*

*Le bilan des actions terrain du domaine Tertiaire fait apparaître 53 missions autour des TMS, des RPS, de la rédaction des fiches entreprise, etc... Pour le domaine Maintenance, 148 missions ont été réalisées et 196 pour RSF. Ces actions sont en nombre plus important en 2023 que l'année précédente.*

*Il est relevé lors de la commission que les fiches d'entreprise ne sont pas communiquées aux élus et qu'elles doivent être mises à jour à l'occasion de chaque changement. Ces documents, pouvant servir à l'élaboration du DUER, la question de leur visibilité dans une base de données est soulevée.*

*Concernant l'activité médicale, 41 267 visites ont été effectuées (toutes visites confondues), parmi lesquelles 14 455 visites périodiques. 2023 a été consacrée au rattrapage des visites périodiques et aux visites d'embauche.*

*Il faut noter la baisse de 21% des visites à la demande des agents, essentiellement liée à la demande moindre de vaccination COVID, et une augmentation de 17% des visites à la demande de l'employeur et de 10% pour les médecins.*

*En 2023, 1 896 visites d'embauches ont été réalisées (1 458 en 2022) et 4 366 visites de préembauches et préembauches SIR (3 222 en 2022).*

*Les entretiens infirmiers sont au nombre de 1 581 alors que près de 2 500 ont été proposés. Plus de 25% des créneaux ont donc été perdus, du fait de la non-convocation des agents ou de la non-présentation de ceux-ci aux RDV. Les infirmières référentes font un travail important de fiabilisation du processus et un projet est en cours avec l'éditeur pour proposer une plateforme type DOCTOLIB, mais qui ne verrait le jour qu'à la fin 2025.*

*A noter que le nombre d'entretiens infirmiers a progressé mais qu'il existerait une forme de défiance de certains gestionnaires, qui préféreraient inscrire les rendez-vous sur les agendas médecins plutôt que ceux des IDE.*

*Au sujet de la gestion financière du SPST, on peut voir une dépense moindre de 2,7M€ par rapport à 2022, s'expliquant par un changement de gestion du modèle économique opéré par le contrôle de gestion, entraînant une baisse des frais de structure.*

*De ce fait, le coût du SPST par salarié s'en trouve amoindri et la commission relève qu'il est bien dommage que ce nouveau mode de calcul soit intervenu après la proposition faite à CAP IDF, dans sa recherche d'un service de santé.*

*Il est dit qu'une autre proposition pourrait être formulée dans les mois qui viennent à CAP IDF, en y excluant, notamment, les frais relatifs aux infirmeries d'entreprise, de façon à rendre acceptable une nouvelle offre.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

**M. MELIN.**- Vous avez noté que les élus CGT ont participé au vote unanime parce que l'activité, l'engagement, l'implication, le travail des médecins du travail étaient appréciés dans un cadre que l'on ne questionnait pas à l'occasion des deux premiers votes. On va maintenant commenter et questionner le cadre.

*La consultation des élus sur le rapport annuel 2023 relatif à l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière du service de prévention et de santé au travail (SPST) est l'occasion pour la CGT de s'exprimer sur la responsabilité de l'employeur en matière de santé au travail et de faire le bilan de sa politique de prévention.*

*Il n'est évidemment pas question ici de remettre en cause l'implication du personnel médical, infirmier et administratif du SPST qui, quoiqu'indépendant et autonome dans la pratique de son activité, ne peut agir que dans le cadre des contraintes organisationnelles et budgétaires posé par la RATP.*

*Pour la CGT, force est de constater que les choix organisationnels et les moyens alloués par l'employeur restent insatisfaisants.*

*Cette appréciation repose principalement sur les constats suivants :*

- *Premièrement, la réorganisation "du sol au plafond" du service de santé au travail en 2021 n'est pas selon nous au rendez-vous de la promesse d'un service plus propice à l'activité de prévention. Rappelons d'abord que les faits les plus marquants de cette transformation sont : une nouvelle sectorisation basée sur la mono-activité, la fin du binôme médecin/infirmière, un rééquilibrage des effectifs par médecin en intégrant le type de suivi des agents et une cohérence géographique du rattachement des agents à leur centre de santé au travail. Rappelons également que le plus grand nombre des médecins du travail ont moins accompagné cette évolution qu'ils ne l'ont subi, certain.e.s durement...*

*Force est de constater que cette réorganisation n'a pas permis de mettre fin, comme par magie, aux difficultés anciennes, notamment le retard accumulé en matière de visite périodique. De même, il n'est pas certain que la réorganisation ait permis de dégager autant de temps qu'annoncé pour le travail au plus près du terrain ou au sein des différentes cellules transversales.*

*Le bilan de la re-sectorisation et de la fin du binôme, alors même que le rendez-vous infirmier est appelé à se développer, reste à faire. La Direction prévoit-elle de faire le bilan de sa réorganisation du service de santé au travail tant d'un point de vue de l'activité que de la satisfaction des personnels de soins.*

*Enfin, la cohérence géographique visant à rapprocher les agents de leur service de santé au travail n'est pas au rendez-vous, en témoigne par exemple la suppression du centre de Lyon-Bercy alors même que le nombre d'agents dont c'est aujourd'hui l'attachement a considérablement augmenté avec l'opération LYBY+ ;*

- *Deuxièmement, l'article L4121-1 du Code du travail qui stipule que "L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs" est clair. Si la santé au travail est l'affaire de toutes et tous, cela reste la responsabilité première de la RATP, tant qu'elle est l'employeur. Dans une logique de prévention primaire, la CGT considère que toute réorganisation du travail portée par la Direction de l'entreprise devrait d'abord s'apprécier au regard de ses impacts sur la santé physique et psychique des salarié.e.s. Force est de constater que ce n'est pas le cas : augmentation du travail de nuit ou en horaires décalés singulièrement chez les plus de cinquante ans, intensification du travail sous l'effet de politique de productivité (Diapason, accord CTMR, etc.), flex-officisation des espaces de travail tertiaire, etc., etc. Sur la question de savoir s'il faut adapter le travail au travailleur ou le travailleur au travail, chacun choisira. La CGT a choisi son camp !*

- *Troisièmement, pour la CGT, les moyens alloués par la Direction de l'entreprise au personnel de santé au travail, qu'il soit médical, infirmier ou administratif, reste insuffisant, notamment les moyens humains. Le dimensionnement du SPST devrait s'apprécier au regard des considérations suivantes : un grand nombre de suivis médicaux renforcés, un turn-over historiquement élevé qui gonfle l'effectif réellement pris en charge à près de 60 000 personnes et génère des visites d'embauche ou de pré-embauche en progression de plus d'un tiers, une trajectoire de l'entreprise durement vécue qui génère des visites à la demande de l'employeur ou du médecin en forte progression, un retard accumulé sur les visites périodiques. Autant que l'on puisse l'apprécier, l'indicateur de coût annuel par effectif pris en charge par le SPST, lequel s'établit à 228 euros en 2023, nous semble témoigner de cette insuffisance de moyens.*

*Aussi, pour toutes ces raisons, les élus CGT au CSE-C émettront un avis négatif sur le bilan annuel 2023 de l'employeur RATP en matière de santé au travail et cela une fois encore sans remettre aucunement en cause le personnel dudit service.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Monsieur LARDIDI ?

**M. LARDIDI.**- Le port des masques est préconisé toutes les 4 heures. Je voulais savoir si on avait des stocks suffisants pour l'avenir ? Comment se projette-t-on dans le futur ? J'ai cru lire qu'il y avait suffisamment de masques mais que tout dépendrait du nombre de personnes. J'ai vu que l'on était 46 000 à un moment, puis 58 000, soit un delta de 12 000 personnes. Le nombre de masques est-il calculé par rapport aux 46 000 personnes ou aux 58 000 ? S'il est utilisable toutes les 4 heures, quand va-t-on tomber en panne ?

Je reviens sur le recrutement des infirmiers. J'ai vu que les infirmières étaient en complément de pré-diagnostic du médecin dans les missions. Rentrer dans ce cadre de missions, c'est peut-être une charge de travail supplémentaire pour elles. Elles ne sont peut-être pas assez formées. Envisagez-vous une alternance avec des écoles d'infirmières ou des pistes de réflexion ?

Je voulais revenir sur l'application ESMEIst qui permet de faire les planifications de visites périodiques. Pourrait-on faire des rappels systématiques pour les vaccins (tétanos, hépatite, etc.) ? Les vaccinations ont été oubliées, me semble-t-il.

**Mme PONZEVERA.**- On a fait le point sur nos stocks de masques en préparation des JO. On voulait s'assurer que l'on aurait suffisamment de stocks en cas de reprise de l'épidémie, c'est le cas. On fait le calcul sur le nombre de salariés présents à l'instant t, il n'y en a pas 58 000. On a suffisamment de masques pour pouvoir les changer toutes les 3 heures.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Deux mots d'explication sur l'écart de chiffres. Les 58 000 intègrent des CDD, des apprentis et des prestataires.

**Mme PONZEVERA.**- Oui, y sont comptabilisés des alternants, des CDD courts, donc des personnes qui viendront travailler 2 ou 3 mois, puis quitteront l'entreprise. L'effectif pris en charge par le SPST et comptabilisé est supérieur aux 45 000, mais les effectifs inscrits au bilan social sont de 45 800. Il n'y a pas 58 000 personnes présentes dans l'entreprise à l'instant t.

La date de péremption des masques a été prorogée. On a travaillé sur le sujet avec le Dr JOUANNIQUE. On a vérifié que les conditions de stockage étaient conformes pour pouvoir proroger les dates de péremption. Les essais ont été faits sur les élastiques. Par extension, on a fait de même pour le gel. On a un stock de gel qui est périmé, mais on a envoyé un tube de gel au LEM pour qu'il vérifie si le degré d'alcool était toujours le même. C'est le cas. Le stock de gel peut encore être utilisé, même après la date de péremption.

**M. LARDIDI.**- Communiquez-vous auprès de tous les attachements opérationnels ?

**Mme PONZEVERA.**- On a communiqué auprès de tous les préventeurs et présidents de CSSCT.

Sur le sujet du recrutement des infirmières et de leurs compétences relatives et nécessaires pour réaliser les entretiens, certaines sont formées, d'autres pas. Celles qui ne le sont pas sont inscrites sur le parcours de formation, notamment sur "comment mener un entretien infirmier" et "les rôles et missions de l'infirmière de santé au travail". Un décret formation sorti en novembre 2022 nous oblige à faire en sorte que l'ensemble de notre personnel infirmier coche six compétences majeures d'ici avril 2026. Les organismes de formation se sont mis en ordre de marche, certes pas encore tous mais ils s'organisent pour pouvoir répondre au décret. On travaille sur la cartographie des compétences. On connaît à l'instant t les compétences qu'ont les infirmières et ce qu'il reste à cocher. On travaille avec les organismes de formation pour les envoyer en formation sur les compétences qui leur manquent. On a jusqu'à avril 2026 pour répondre aux obligations du décret. 240 heures de formation sont nécessaires.

**M. LARDIDI.**- Il n'est pas question d'alternance comme dans d'autres métiers de la RATP ? C'est une piste. À la sécurité, on a pris des alternants. Cela se pratique dans l'entreprise.

**Mme PONZEVERA.**- On n'est pas fermé à l'alternance.

S'agissant des rappels de vaccination, je ne sais pas si ESMEIst peut envoyer un rappel.

**Dr BRETON SIERRA.**- Pour parler de ma pratique personnelle, je prescris une mise à jour des vaccins à plus d'une centaine d'agents annuellement. C'est probablement ce que font mes confrères et consœurs.

**M. LARDIDI.**- Il n'y a pas de cadre légal qui imposerait à la médecine de prescrire des vaccins ? Je ne parle pas du Covid.

**Dr BRETON SIERRA.**- Ce n'est pas l'esprit du Code de santé publique.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur DOMINÉ, peut-on recueillir auprès de vous la proposition d'avis ?

**M. DOMINÉ.**-

**Proposition d'avis sur le rapport annuel de gestion du Service de Santé au Travail de la RATP pour l'année 2023.**

*Le SPST a fonctionné en 2023 sur la base de sa réorganisation intervenue en septembre 2021.*

*Une dynamique s'est installée et l'organisation par domaine a permis une meilleure connaissance et prise en compte des populations et de leurs problématiques. Les médecins référents sont bien perçus et le rôle accru des IDE se confirme, avec leur participation dans les cellules transverses et leur présence renforcée sur le terrain.*

*L'activité 2023 a également été consacrée aux visites d'embauche et aux rattrapages des visites périodiques. Malheureusement, le retard n'est pas résorbé dans tous les secteurs.*

*L'EMDR est reconnue pour son efficacité et le doublement du nombre d'heures dispensées par le praticien spécialisé, est à mettre en avant. Mais, cette méthode, si louable soit-elle, ne doit pas faire oublier que c'est bien avant tout de plus de prévention primaire dont ont besoin les salariés.*

*Les travaux des cellules PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) et les propositions qui en découlent doivent être mieux acceptées par les acteurs locaux, certes pris dans leurs objectifs de production, mais qui doivent être mieux formés, ajouté au fait que les parcours professionnels doivent gagner en fluidité.*

*Sur les aspects financiers, les coûts présentés à CAP IDF auraient dû permettre à la filiale de se positionner en faveur du SPST, ce qui n'a pas été le cas.*

*Ces raisons amène la CSSCT-Centrale à proposer aux élus du CSEC d'émettre **un avis réservé** sur le bilan 2023 du SPST.*

**M. MELIN.**- La déclaration dit clairement que l'on est favorable à un avis négatif. On doit se positionner sur l'avis, mais qu'est-ce qu'un avis réservé ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est un débat que l'on a régulièrement, l'avis réservé est une pratique constante dans cette instance. Je peux éventuellement me poser la même question que vous, mais c'est la pratique régulière de cette instance.

**M. MELIN.**- On doit se positionner par rapport à cela. Cela vaut quoi un avis réservé ? Mi positif, mi-négatif ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je propose de ne pas ouvrir le débat maintenant.

**M. DOMINÉ.**- Monsieur le président, vous savez ce qu'est un avis réservé. L'an dernier, l'ensemble des organisations syndicales avait d'ailleurs eu une position unanime sur ce vote.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne suis pas sûr que le vote unanime valait réponse technique à ce qu'était un avis réservé.

**M. DOMINÉ.**- Vous aviez dit à Mme PONZEVERA que vous lui expliqueriez ce qu'est un avis réservé. Cela veut dire que vous savez ce que c'est.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je sais ce que c'est dans la culture et l'histoire de cette instance, ce n'est pas une réponse juridique.

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (5) – UNSA (5) – CFE-CGC (4)

Contre : CGT (7)

**→ L'avis réservé est adopté à la majorité.**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

Je remercie le Dr BRETON SIERRA, le Dr JOUANNIQUE et Mme PONZEVERA pour leur patience et la qualité des échanges.

Il est 13 heures 36, je propose de reprendre à 14 heures 45.

## **V – QUESTIONS SOCIALES**

- 1. Consultation sur le rapport de gestion MPGR pour l'exercice 2023**
- 2. Consultation sur le rapport de gestion M2SR pour l'exercice 2023**

*Monsieur Olivier POUYAUD, président du Groupe Mutualiste RATP*

**participe à ces points de l'ordre du jour**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Chacun de ces rapports a été examiné dans une commission commune CSSCT et économique. Je donne la parole à Mme AZEVEDO pour la lecture des rapports.

**Mme AZEVEDO.-**

**✉ Rapport Commun de la CSSCT C et de la Commission Economique du CSE C sur le rapport de gestion MPGR de l'exercice 2023**

*L'intervenant pour ce dossier, lors de la Commission Commune SSCT et Economique du 13 mai 2024, était Monsieur Olivier POUYAUD et nous le remercions pour sa présentation et ses explications.*

*Pour rappel, le Groupe Mutualiste de la RATP est composé de 2 organismes dont la MPGR : Mutuelle du Personnel du Groupe RATP.*

*Les cotisations appelées en 2023 sont de 116 081 K€, en baisse par rapport à 2022 et expliqué par la chute des cotisations Pécule pour 131 651 adhérents, stable par rapport à 2022. Il est à noter que le pourcentage de répartition de la cotisation Mutuelle est resté identique à l'exercice 2022.*

*En 2023, les dépenses de prestations santé représentent 82 455 K€ (contre 75 404 en 2022) en forte hausse liées principalement au poste "hospitalisation" qui représente à lui tout seul une augmentation colossale de 35,23 %. Il est précisé, en commission, que le nombre d'agents hospitalisés a augmenté mais surtout que le coût des factures globales a explosé sans explications concrètes. Il est probable que l'inflation en soit l'explication avec, entre autres, l'impact de la hausse de l'énergie.*

*Le résultat de la MPGR est en perte en 2023 à hauteur de -3 939 K€ (contre un excédent de +3250 K€ en 2022) impacté par la branche "non-vie" pour -6 550 K€. Cette branche se compose de la complémentaire Santé en perte de -9 815 K€ (contre -2 443 en 2022) ; des Indemnités Journalières en perte de -447 K€ (plus ou moins stable) et des Rentes Handicap avec un résultat excédentaire de +3 712 K€.*

*La branche "Vie" est excédentaire à + 1 540 K€. Elle est composée de trois services (Décès, Pécule et Orphelins). Le service Décès représente 114 569 cotisants et le résultat de l'exercice 2023 ressort excédentaire à hauteur de +552 K€ (contre 713 en 2022). Les adhérents au Pécule sont de 10 912 (contre 13 530 en 2022). Le résultat est excédentaire de +6 K€ (contre 8 K€ en 2022). Le résultat sur les Rentes des Orphelins est excédentaire de + 982 K€ (contre 564 K€ en 2022) pour 469 bénéficiaires (contre 508 en 2022).*

*Pour finir, il est à préciser que le contrat arrive à son terme le 30/06/2024. La Mutuelle est en attente de la signature de l'avenant pour la prolongation du contrat de l'accord Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise qui serait prévu jusqu'au 31/12/2025.*

*Merci de votre attention.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur CLÉMENT ?

**M. CLÉMENT.-**

*Le 13 mai 2024 nous a été présenté le bilan de gestion MPGR de l'exercice 2023 ainsi que celui de la M2SR de la même année.*

*Si dans l'ensemble on remarque une certaine stabilité dans les chiffres par rapport à l'année précédente, une augmentation exponentielle des remboursements des frais d'hospitalisation soit 35% est à noter et cela sans pouvoir savoir pourquoi. L'opacité au niveau du détail des factures étant totale.*

*FO groupe RATP soulève un autre point inquiétant, celui de l'instabilité de la mutuelle au regard du futur contrat à la concurrence et de la volonté peut être de l'entreprise, de se séparer de la mutuelle historique.*

*Il faut rajouter à cela le départ probable de son président secrétaire.*

*L'ensemble de ces éléments nous font craindre pour la pérennité de la mutuelle et l'emploi des salariés de celle-ci. Tout cela fait planer de gros risques sur la couverture des agents en activité de leurs familles et des retraités.*

*Merci de votre attention.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Madame CLEUET ?

**Mme CLEUET.-**

*La situation de la mutuelle RATP semble préoccupante. Les coûts explosent : dépassements d'honoraires, consultations, hospitalisations, et consommation de médicaments. Une augmentation de 35,23% des dépenses ne peut être durablement financée par les 10% d'augmentation moyenne des cotisations en janvier 2023 demandés aux adhérents. Cette mutuelle ne cherche pas le profit, mais la loi l'oblige à être rentable. Comme les autres, elle devra peut-être ajuster ses tarifs à la hausse si cette tendance se confirme. À chaque augmentation des tarifs, la question de la gestion de cette mutuelle, jugée souvent plus chère que les autres, se pose. L'entreprise met en avant la solidarité intergénérationnelle comme seule explication, alors qu'elle ne la finance pas. Cette démagogie simpliste semble être un prétexte pour mieux vendre le modèle de la mutuelle privée classique sans centres de santé ni activités propres, sous-traitée à outrance et gouvernée par des actionnaires. Dans ce modèle, une charge aujourd'hui inexistante apparaîtra sous la forme du revenu des actionnaires, des parachutes dorés et des salaires de dirigeants hors de tout contrôle. Finalement, quel est le gain pour le salarié cotisant ?*

*La privatisation de la santé suit le même schéma que celle d'autres services comme l'énergie ou le transport. Au début, la concurrence fait baisser les prix, mais ensuite, pour payer les frais cités plus haut, soit on baisse la qualité, soit on augmente les prix. C'est d'autant plus facile de le faire lorsque la gouvernance est assurée par un conseil d'administration et non plus par une assemblée élue.*

*À l'UNSA Groupe RATP, nous priorisons l'intérêt des salariés. Pour nous, une mutuelle, comme tout organisme de sécurité sociale, doit mutualiser les risques pour garantir une sécurité à tous en cas de problème et permettre un plein engagement au travail sans souci de santé. Dans la plupart des grandes entreprises mondiales, la qualité de la mutuelle fait partie de la marque employeur, avec des contributions substantielles de l'entreprise pour garantir cette qualité de vie au travail garante de la productivité. On dépasse ici la divergence apparente entre les intérêts des deux parties.*

*Au sein du Groupe RATP, on semble opter pour une réduction des coûts de la mutuelle, avec des effets délétères déjà visibles dans la nouvelle mutuelle de la filiale CAP Île-de-France, qui ne répond pas aux attentes. La logique est connue : la mutuelle est pour l'entreprise une charge qui rentre dans les coûts d'exploitation et le groupe RATP a choisi de céder au dumping social comme beaucoup d'autres pour gagner des appels d'offres. Et pourtant, au dépouillement de l'appel d'offres pour cette nouvelle mutuelle, la mutuelle RATP était la moins chère. Allez comprendre !*

*Dans ces conditions, pourquoi un salarié resterait-il fidèle à un système qui ne lui offre aucune sécurité pour son emploi et sa santé ? La maladie pouvant engendrer l'inaptitude, c'est parfois en plus la sortie de l'entreprise.*

*Ne calcule-t-on jamais la rentabilité de l'investissement social sur la réduction de l'inaptitude, de l'absentéisme, de la désinsertion, du turn-over et des cotisations maladie ? Combien rapporte 1 euro investi dans une bonne mutuelle ? Voilà un sujet à approfondir.*

*En l'état actuel, pour l'UNSA Groupe RATP, il est prudent de ne pas risquer de jeter le bébé avec l'eau du bain et, comme le dit l'adage, "Un tien vaut mieux que deux tu l'auras".*

*Au regard des éléments présentés, les élus UNSA Groupe RATP voteront un avis positif sur le bilan 2023 du groupe mutualiste RATP.*

*Merci*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur MELIN ?

**M. MELIN.-** Je n'ai pas de déclaration écrite. En réaction à ce que j'ai entendu -ce n'est pas une critique ou alors elle est positive-, on ne parle finalement pas tant du bilan de la mutuelle et de la situation des contrats que de ce qui nous préoccupe, en regardant -pas si loin devant- l'avenir de la mutuelle dans un contexte singulier qui est possiblement des évolutions considérables en termes d'effectifs dans le périmètre de l'EPIC. On partage cette préoccupation parce qu'à la CGT RATP, on est attaché à la mutuelle historique.

Deux questions se posent. Que pensent les uns et les autres, direction d'entreprise comprise, de l'évolution du périmètre d'une mutuelle et de son extension à tout ou partie du Groupe RATP ?

Dans la perspective d'un nouveau contrat, il faut se poser la question des prestations, des prises en charge. Est-ce qu'elles correspondent aux besoins ? Le contrat permet-il d'expérimenter des prestations nouvelles afin de les intégrer le moment venu dans un appel d'offres dans le contrat futur ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je pense qu'il y aura deux temps dans le débat. Il y a la question du fond du bilan de l'année 2023. M. POUYAUD a sûrement des éclairages importants sur l'évolution des dépenses de santé qui sont des éléments autant sociétaux que RATP. Il est utile que les élus soient informés de ce qui a été mentionné dans quelques déclarations, à savoir l'évolution à la hausse de certaines dépenses.

Le deuxième sujet est celui de l'avenir de la mutuelle. C'est presque la conséquence de l'avenir de la négociation que les partenaires sociaux doivent avoir sur ce qu'est le contrat de mutuelle. Je prendrais vos deux questions dans le sens inverse car pour moi, l'avenir d'une mutuelle est aussi lié à la façon dont les partenaires sociaux envisagent l'offre de soins et le panier de soins.

**M. POUYAUD.-** Un éclairage sur les évolutions des dépenses de prestations. Vous avez constaté une évolution très importante des dépenses, notamment en hospitalisation mais pas seulement, en soins de ville, etc. Je m'en suis inquiété auprès de mes collègues mutualistes. On a tous été confrontés à cette situation en 2023. Je crains qu'il y ait eu un rattrapage dans les hôpitaux qui ont commencé à facturer des choses qui ne l'étaient pas avant. Ils avaient un système avec un fonds qui permettait d'équilibrer la totalité des hôpitaux, alors que chaque hôpital est dorénavant indépendant. Ils ont répondu à la nécessité de s'auto-équilibrer et ont modifié des facturations.

En tant que complémentaire santé, on n'a pas accès à la totalité des données de santé. On a une facturation à la suite d'hospitalisation, ce n'est pas comme la Sécurité sociale qui connaît tous les actes. Une facture globale arrive, on ne peut pas l'analyser. D'ailleurs, la Sécurité sociale empêche les complémentaires santé de le faire parce que cela pourrait permettre d'améliorer les prestations sur certaines pathologies, etc. C'est un pré carré pour elle.

Les augmentations se sont ressenties au plan national. Début 24, on est reparti sur une pente importante jusqu'au mois de mars. Mes collègues mutualistes me disent la même chose. On est tout récemment reparti sur un plateau. Cela a pris 10 % en début d'année, ce sont certainement des effets rattrapage. On va peut-être atteindre la cible des objectifs et des simulations prévus l'année dernière. On a mis en place une nouvelle cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Toutes ces augmentations de cotisations ne se font pas de gaieté de cœur. Au Sénat, il y a eu des commissions d'enquête pour savoir pourquoi les complémentaires santé ont autant augmenté en 2024. C'est réel, c'est un problème global au niveau de la Fédération nationale et même des assureurs. Un transfert de charges s'opère et c'est le panier de la ménagère qui s'en ressent puisque chaque individu finance les mutuelles avec les entreprises, ce n'est pas la solidarité nationale.

Autre éclairage, j'ai cru percevoir une inquiétude sur le fait que je cède la main. Ne vous inquiétez pas, la personne qui est pressentie pour me remplacer aura les compétences pour faire la même chose que moi. Cela se passera très bien. Je suis encore là pendant un an, je vais vous revoir.

**M. MELIN.-** Je réagis à ce qui a été dit. Le fait marquant est une augmentation des dépenses de santé supportées entre autres par la mutuelle. Je comprends qu'il y aurait un effet prix avec des prestations qui sont maintenant facturées alors qu'elles ne l'étaient pas ou pas au même niveau. Cela expliquerait pour tout ou partie la hausse constatée. Ne peut-il pas y avoir aussi un effet volume ? On a oublié la Covid, mais elle n'est pas si loin de nous que cela. On peut faire l'hypothèse que des soins ont été différés, or les soins sont plus lourds que d'autres quand on parle d'hospitalisation. Une hypothèse ne pourrait-elle pas être un effet Covid différé avec cette temporalité un peu longue ?

**M. POUYAUD.-** On imagine qu'il y a eu un impact du Covid dans le sens où des personnes ont renoncé à des soins pendant toute cette période et que les pathologies dont elles souffraient ont évolué. Ce qui pouvait être de la "bobologie" au départ s'est transformé en une situation plus grave demandant une hospitalisation. On vous a dit qu'il n'y avait pas une augmentation en nombre d'agents RATP qui consommaient, c'est bien le panier moyen. Il y a un impact potentiel sur l'aspect Covid. Vous avez aussi entendu parler du 100 % santé en dentaire, en optique, en audio prothèse. Il y a eu un afflux de personnes qui ont changé leurs équipements optiques, ce qui a donné lieu à de fortes augmentations. Il y a aussi les dépassements d'honoraires des soins de ville. Je pense qu'il s'est passé quelque chose avec le Covid. C'est l'effet rebond, c'est loin d'être une question anodine.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Concernant l'avenir de la mutuelle, pour moi, il y a deux sujets. Il y a d'abord, en matière d'attractivité, l'avenir du panier de soins qu'ensemble on décide de proposer aux salariés qui sont à la RATP ou qui la rejoignent. Je vais revenir à l'ouverture à la concurrence, on a déjà eu ce débat ici. Indépendamment de l'ouverture à la concurrence, on embauche des salariés au statut,

mais il y a de plus en plus de *turnover* et on embauche des salariés en CDI. Le choix qui a été fait dans les accords d'entreprise successifs d'établir le panier de soins tel qu'il est aujourd'hui est le résultat du choix que l'on a fait d'offrir des prestations médicales aux retraités à un tarif quasi comparable à celui des actifs, pour des raisons économiques, ce qui induit une nature de prise en compte des dépenses de santé. Dans d'autres modèles, le tarif n'est pas le même pour les retraités puisque la consommation n'est pas la même. Cela peut avoir pour effet de proposer aux actifs une prise en charge de leurs frais de santé qui apparaît comme plus favorable. C'est le débat auquel on est confronté. Ce n'est pas une question de dépenses, ce sont des choix politiques de solidarité générationnelle.

La solidarité intergénérationnelle, qui était l'un des marqueurs de nos accords successifs, est-elle toujours autant attendue par la sociologie du personnel de l'EPIC RATP ? La solidarité intergénérationnelle s'applique-t-elle au périmètre du Groupe ? Des salariés n'ont pas la même vision de la relation intergénérationnelle que celle que l'on a au sein de l'EPIC ? Quand j'ai répondu à M. SARDANO ce matin, j'avais cela en tête : une politique RH au niveau du Groupe doit tenir compte d'un certain nombre de spécificités non transposables.

Avant d'être un sujet de mutuelle, la question de l'extension du panier de soins au niveau du Groupe est un sujet de parti pris "politique" au sens noble du terme entre les partenaires sociaux. La question de l'avenir du contrat social sur la partie prise en charge des frais de santé est devant nous. Cela fait partie des négociations que l'on aura fin 2024 début 2025 au niveau des partenaires sociaux de l'EPIC. Que fait-on de la solidarité générationnelle ? Quel impact cela a sur l'attractivité du panier de soins actuel ? Prolonge-t-on ou pas et selon quel rythme ?

Une fois que l'on sera d'accord ou pas sur l'offre de soins que l'on souhaite proposer aux salariés actuels et futurs de la RATP, par quel mode de gestion assume-t-on ce panier de soins ? Cela fait l'objet de l'appel d'offres. On a décidé de se donner un peu de temps pour mener à bien les négociations en prolongeant le contrat actuel d'une année. Cela suppose que l'on en informe le Conseil d'administration. C'est un projet que nous avons pour avoir le temps de discuter en profondeur de la nature des soins que l'on veut apporter et pour finaliser le cahier des charges de l'appel d'offres.

**M. POUYAUD.**- Je voudrais apporter deux précisions sur deux points. La loi Evin s'applique pour les retraités, avec l'obligation de proposer des prestations identiques à celles des salariés en activité, avec un encadrement tarifaire évidemment. C'est une obligation pour toutes les complémentaires santé.

La difficulté de l'exercice qu'il vous faudra faire avec la direction de l'entreprise sera de négocier des prestations qui rentrent dans le cadre des contrats responsables. Ce qui sera négocié devra impérativement rentrer dans les critères des contrats responsables pour qu'il y ait une défiscalisation possible pour la part employeur et la part salariale.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pouvez-vous rapidement rappeler les critères du contrat responsable ?

**M. POUYAUD.**- Ils sont très nombreux. On ne peut pas faire ce que l'on veut sur les dépassements d'honoraires, ni sur les dents de devant et de derrière, c'est encadré, il y a des plafonds. Tout est très limité. Une complémentaire santé chez nous ou ailleurs, c'est à peu près la même chose aujourd'hui. Le gouvernement a tellement encadré les prestations que l'on fait à peu près tous les mêmes remboursements. Il existe des surcomplémentaires qui améliorent potentiellement la situation mais ne sont pas responsables. De ce fait, il y a des taxes supplémentaires. Aujourd'hui, les taxes sont de 14,07 % sur la santé en contrat responsable, elles passeraient à 23 % en non responsable. Vous voyez quel serait l'impact sur les cotisations.

Il sera de votre responsabilité de négocier des prestations qui rentrent dans ce panier. Attention à ne pas faire des prestations actives qui généreraient une cotisation trop importante, qui serait difficilement supportable pour un retraité. C'est toute la difficulté de l'exercice.

**M. SARDANO.-** Au-delà de la négociation, sur l'avenir de la mutuelle, ce qui m'interroge est la masse critique en dessous de laquelle la mutuelle ne pourrait plus exister parce qu'elle serait déficitaire.

Ce curseur existe-t-il ? Y a-t-il des limites administratives qui imposeraient un certain niveau d'adhérents pour exister ou qui obligeraient de se rapprocher d'autres pour atteindre ce niveau ? Avec l'ouverture à la concurrence et l'organisation des filiales, la mutuelle pourra-t-elle réellement continuer à exister au-delà de toutes les négociations ?

**M. POUYAUD.-** Vous avez été informés qu'un audit a été lancé sur la mutuelle RATP. Il démontre la sécurité financière de la structure mutualiste. N'ayez crainte, la masse critique des effectifs n'est pas tellement importante. Ce sont les réserves financières qui permettent de maintenir les équilibres. Il faudra faire attention aux coûts de gestion. Plus les effectifs vont diminuer, plus il y aura un problème de coût de gestion. Des tutelles nous imposent des réglementations, des documentations et des experts qu'il faut financer. La difficulté sera là. Aujourd'hui, même si on perd RDS, la mutuelle RATP pourra continuer à vivre. Le souci est comment pérenniser et continuer à porter ces valeurs de solidarité avec nos collègues retraités, pendant combien de temps, etc.

Il n'y a pas de souci sur la valeur critique. Il faut seulement surveiller les frais de gestion. Il ne faudra pas être écarté quand on répondra à un appel d'offres parce que nos frais de gestion seront trop importants. C'est à ce moment qu'il faudra se demander si on se regroupe avec quelqu'un ou pas.

**M. CLÉMENT.-** Comment mesure-t-on la différence entre la solidarité intergénérationnelle de la RATP et celle du Groupe ? Vous dites que cela peut être différent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'ai relu des relevés de décision de 2007-2008 liés à la précédente réforme des retraites. L'État était partie prenante. Il y était dit qu'une attention particulière et une relation privilégiée seraient établies entre l'entreprise, ses organisations syndicales, ses IRP et les retraités. Cela n'existe pas dans d'autres entreprises. Est-ce l'effet du régime spécial de retraite, de l'histoire de ces solidarités intergénérationnelle dans le panier de soins, etc. ? Je ne parle pas des conditions d'élection des délégués syndicaux centraux par les sections de retraités selon les organisations syndicales, etc.

Cette interpénétration n'a pas de comparaison avec les autres entités du monde du transport urbain où cette relation existe, mais est plus distendue. Les salariés qui passent de Keolis à Transdev. Considérer que quand ils seront à la retraite, ils bénéficieront du même régime de panier de soins que celui auquel ils ont cotisé pendant 30 ans, et qu'ils sont prêts à avoir un panier de soins moyen pour l'avoir à un prix raisonnable au moment de la retraite, cela n'existe pas dans d'autres univers ou beaucoup moins.

**M. MELIN.-** Je voulais revenir sur vos propos. Dans ce que vous avez dit autour de la solidarité intergénérationnelle, il y a plusieurs aspects. Je commence dans le désordre. Que l'on soit un modèle singulier dans le paysage, je pense que chacun en convient. À l'évidence, c'est le produit d'une histoire, donc d'une culture. C'est aussi parce que la RATP est une entreprise singulière. Il n'y a pas si longtemps, je crains que ce ne soit plus vrai aujourd'hui, on rentrait à la RATP pour une carrière entière. On s'inscrivait dans le temps long. Si on change d'entreprise tous les trois ans, le lien se distend. On nous promet une histoire disruptive. À la CGT, on continue à penser que ce serait une erreur fatale, et qu'il est encore temps d'éviter la catastrophe que l'on appelle la concurrence. En attendant, il faut pallier toute éventualité.

Vous en faites un fait sociologique. Vous demandiez si les générations nouvelles étaient sensibles à cette valeur intergénérationnelle ? Les jeunes sont comme les autres, on partage tous le même ADN. Cela se travaille. C'est une question politique, donc cela se travaille. Le jeune n'est pas plus bête qu'un autre. Comme tous les autres humains, si on peut ne pas réfléchir, on fait l'économie de réfléchir. Si on lui explique pourquoi c'est là, pourquoi ce n'est pas naturel mais culturel, raison pour laquelle on n'est des hommes et pas des animaux, on finira peut-être par convaincre le jeune.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Voulez-vous nous soumettre l'avis ?

**Mme AZEVEDO.-**

 **Proposition d'Avis des élus du CSE C RATP sur le rapport de gestion MPGR de l'exercice 2023**

*Les élus du CSE Central RATP réunis en séance ordinaire le 22 mai 2024 doivent émettre un avis sur le rapport de gestion MPGR de l'exercice 2023.*

*Les élus rappellent que la situation financière du Groupe Mutualiste RATP était déjà préoccupante en novembre 2023 car la perspective était déjà défavorable. La Mutuelle avait donc pris la décision d'augmenter le montant des cotisations.*

*Cependant, l'année 2023 a été marquée par des conflits en Ukraine et au Proche Orient et la Mutuelle n'est pas épargnée par les impacts directs et indirects de la hausse des coûts de l'énergie, du matériel et équipements médicaux et de certaines matières premières. L'effet COVID a dû également repousser certaines interventions chirurgicales ce qui pourrait expliquer la hausse sur le poste "hospitalisation" et plus globalement la complémentaire santé, l'augmentation des dépassements d'honoraires de spécialistes ainsi que les médicaments.*

*Il est également constaté que la Mutuelle participe à l'évolution des pratiques et à l'innovation en essayant de toucher le moins possible au pouvoir d'achat des collègues qui, en utilisant les structures, adoptent une attitude responsable et solidaire.*

*Il est à préciser, pour finir, que le comité d'Audit a émis un avis favorable sur le suivi du contrôle légal des comptes annuels de l'exercice 2023.*

*Au regard des éléments fournis et des explications données en commission, les élus du CSE Central proposent d'émettre un **avis positif** sur le rapport de gestion MPGR de l'exercice 2023.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Madame AZEVEDO.

**M. MELIN.-** Je donne une explication pour les deux votes à venir.

La CGT, comme chaque année, n'émet pas un avis réservé mais réserve son avis ; elle laisse la primauté aux délégués mutualistes. On s'abstiendra.

**Mme FRANCIS.-** M. MERCIER remplace M. BERGEAUD.

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (5) – UNSA (5) – CFE-CGC (4)

Abstention : CGT (7)

→ **L'avis positif est adopté à la majorité.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Madame AZEVEDO, je vous donne la parole pour le deuxième rapport des deux commissions concernant M2SR.

**Mme AZEVEDO.-**

**⊗ Rapport Commun de la CSSCT C et de la Commission Economique du CSE C sur le rapport de gestion M2SR de l'exercice 2023**

*L'intervenant pour ce dossier, lors de la Commission Commune SSCT et Economique du 13 mai 2024, était Monsieur Olivier POUYAUD et nous le remercions pour sa présentation et ses explications.*

*Pour rappel, le Groupe Mutualiste de la RATP est composé de 2 organismes dont la M2SR : Mutuelle des réalisations Sanitaires et Sociales du personnel de la RATP.*

*Le résultat global 2023 de la M2SR est déficitaire de -789 K€ (contre +1 368 K€ en 2022).*

*Concernant les établissements pour personnes âgées, seul la Maréchalerie (La Queue en Yveline) reste en activité. Elle est en perte de -1 076 K€ (contre -613 K€ en 2022). Les causes de cette baisse sont des décès plus nombreux dû au fait que les entrées sont plus tardives avec des résidents plus fragiles ainsi que l'effet de déficit de naissance des années de la seconde guerre mondiale. Cependant, il est précisé en commission que, même si le taux d'occupation était à 100 %, un déficit de 200 K€ serait constaté. Sur 96 résidents, 4 sont des anciens agents. L'EHPAD est en vente avec un éventuel futur acquéreur le "Groupe VYV".*

*L'EHPAD de Gambais, qui est sans activités depuis 2006, affiche des pertes de -71 K€ dues aux charges de l'immeuble. Il est précisé en commission que le Maire de la ville refuse ou s'oppose à tout projet de vente. La mairie a bloqué le PLU et demande de faire avec l'existant des bâtiments sans possibilité d'extension des 7 hectares de terrain. L'EHPAD de Bastille, vendu depuis 2019, affiche des pertes de -18 K€ correspondant à des charges d'honoraires liées à des contentieux et à des reprises de provisions. Pour information, l'ARS finance les soins des EHPAD.*

*Le résultat des Centres Optique et Acoustique est excédentaire de +302 K€ (contre 144 K€ en 2022) expliqué par une diminution des charges d'exploitation. Il est précisé pendant la commission que 1 600 équipements par mois sont vendus à Gare de Lyon et 400 à Clignancourt. L'audioprothèse fonctionne également très bien avec des ventes de 60 équipements par mois dont le haut de gamme est à 1 300 euros (pris en charge). Concernant l'optique, seulement 4 % des agents utilisent le 100 % santé.*

*Le résultat du Centre Médical et Dentaire est en perte de -855 K€ (contre 621 K€ en 2022). Il est précisé en commission la difficulté de remplir les plages de rendez-vous et de pallier le problème de recrutement. Les prétentions salariales des dentistes et des ophtalmologues seraient "hors normes".*

*Le résultat du laboratoire de prothèses dentaires est déficitaire de -422 K€ (contre -343 K€ en 2022).*

*Le résultat du Service Central est excédentaire de +1 300 K€ (contre 1 379 K€ en 2022).*

*La commission relève que le nouveau canal "Doctolib", mis en place en 2023 pour les prises de RDV, ainsi que les consultations MEDAVIZ facilitent l'accès aux soins des salariés et contribuent au maintien, voire à l'amélioration de leur santé*

*Merci de votre attention.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Sur Gambais, vous êtes-vous rapprochés de la direction de l'immobilier pour savoir si elle pouvait vous donner un coup de main ? Vous êtes complètement bloqués par le maire ?

**M. POUYAUD.-** J'ai essayé avec RRE, avec des promoteurs immobiliers et autres, avec le président de la Communauté de communes, la mairie, cela bloque. Je pense qu'ils veulent récupérer le terrain pour l'euro symbolique. Il n'y a plus d'activité depuis 2006. Dès que j'ai un potentiel projet, il n'aboutit pas. On a obtenu une seule avancée dans le PLU : pouvoir faire autre chose qu'une maison de retraite sur le bâti. Dans les Yvelines, ils ne veulent plus faire de maisons de retraite. C'est une problématique. Cette Commune s'oppose à tout. Autour de la propriété, il y a des personnes importantes et influentes.

Je reviens sur un point. Je ne sais pas si vous avez une vision de gestionnaire de maisons de retraite. Quand on est gestionnaire de maisons de retraite, la mutuelle RATP gère pour le compte de l'ARS, des tutelles, du département. Ce sont eux qui décident des budgets qui nous sont attribués, et pas la mutuelle RATP. Mme AZEVEDO disait que l'on tire le trait dès le début de l'année et qu'avec le budget attribué, on est à -200 000 €. Ce sont eux qui décident. On a signé une motion que l'on va envoyer à l'ARS, au ministre, etc. parce que ce n'est pas normal.

Par ailleurs, on a un impact colossal (1 M€ de déficit) lié en majeure partie à l'inflation. Le coût de l'énergie, l'ARENH, c'est scandaleux. On est passé de 70 000 à 170 000 € d'énergie. Vous connaissez l'impact de l'énergie sur les résultats financiers de la RATP. C'est pareil pour nous avec les biens de consommation médicale, l'alimentation, l'intérim puisqu'on essaie d'avoir du personnel présent pour bien traiter et soigner les résidents. L'activité est très compliquée à gérer et les budgets sont ridiculement bas par rapport aux besoins de nos aînés. Le gouvernement ne fait rien. Pardon, je fais un peu de politique. On nous parle de la cinquième branche depuis des années, mais il ne se passe rien. Il y a de l'argent pour d'autres choses, mais rien pour nous aider. Une maison de retraite coûte 3 500 € par mois. Qui peut se payer cela ici ? Tous nos lits sont à l'aide sociale, on n'est pas du privé lucratif. Les prix de journée du privé lucratif sont augmentés, mais pas ceux des non lucratifs. Cela explique qu'il y ait une fuite des personnels qui vont travailler ailleurs où ils sont mieux rémunérés. J'arrête de vous faire peur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur MARQUES ?

**M. MARQUES.-** 4 % des agents utilisent le reste à charge zéro. Une publicité de cette prestation est-elle faite ? Quand je change mes lunettes, on ne me parle jamais du reste à charge zéro ni des lunettes "gratuites" ? Y a-t-il une politique de prévoyance sur cette prestation ?

**M. POUYAUD.-** Je risque de ne pas être gentil. Vos équipements optiques ont-ils été faits chez nous ?

**M. MARQUES.-** Oui.

**M. POUYAUD.-** On ne vous a pas proposé le 100 % santé ?

**M. MARQUES.-** Non.

**M. POUYAUD.-** Le devis pour une prestation 100 % santé est obligatoire. Après, la personne fait son choix. C'est une obligation et c'est proposé à toutes les personnes qui viennent dans nos centres. Dans l'état d'esprit des personnes, ce sont encore les anciennes montures de la Sécurité sociale, mais ce n'est plus cela le 100 % santé. Les verres sont de qualité. Chez nous, vous êtes certains

d'avoir des verres de qualité parce qu'on est engagé avec Écouter Voir à faire du Essilor et une autre marque qui s'appelle Hoya. On a l'obligation de vendre ces verres de qualité qui sont fabriqués en France et au Japon. On essaie d'avoir des montures écologiques soi-disant résorbables dans la terre. J'y crois plus ou moins.

Le 100 % santé est un fléau au plan national. Quand on regarde sur la MPGR, nos statistiques de dépenses en optique ont explosé. Dans la galerie commerçante à gare de Lyon, il y a un magasin d'optique qui subit des contrôles de la Sécurité sociale pour vérifier les raisons pour lesquelles il n'a pas d'équipement 100 % santé. On ne peut pas obliger les personnes à porter ces lunettes. Sur l'audio prothèse, on est imbattable. À 1 300 €, on a du haut de gamme connectable avec le téléphone portable.

**M. MELIN.**- Est-ce responsable de faire du haut de gamme ? Je n'ai pas rebondi tout à l'heure sur la notion de contrat responsable.

Je défends mon camarade, car en tant que RS, c'est mon rôle. Il fait tout bien parce qu'il va là où il faut. S'il porte des lunettes, c'est parce qu'il a une mauvaise vue. Quand on lui demande de signer quelque chose, il signe sans arriver à lire !

Selon vous -parce que vous auto-commentez ce que vous dites-, vous étiez en train de faire de la politique et vous vous en êtes excusé. Moi, je vais prolonger sur le terrain politique et je ne vais pas m'excuser, chacun son rôle. Je n'ai pas conscience dans le détail de ce qu'est l'état de la prise en charge collective et solidaire du troisième ou quatrième âge. Je ne sais plus jusqu'où il faut pousser le curseur. La cinquième branche de la Sécurité sociale est sûrement la solution. Comment accepter que l'on vieillisse plus ou moins bien, plus ou moins longtemps, avec plus ou moins de confort, en fonction de ce que l'on a sur son compte en banque ? C'est probablement scandaleux. Je découvre que le seul choix qu'on vous laisse en tant que gestionnaire d'une maison de retraite est de gérer le déficit ou de trouver des solutions qui sont nécessairement dans le champ de la maltraitance. Le scandale Orpea n'est pas si loin, il a secoué tout le monde. C'est un sujet politique, ne vous excusez pas d'en faire sur le sujet. On s'enorgueillit d'avoir de la considération pour les plus fragiles parmi lesquels il y a les nouveau-nés et les plus anciens.

Vive l'intergénéralité jusqu'au 5<sup>ème</sup> âge.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur BRILLAUD ?

**M. BRILLAUD.**- Pour continuer sur les maisons de retraite, la feuille de route de la mutuelle est de se séparer des maisons de retraite à l'avenir. Vous n'en avez pas parlé, mais ce n'est pas viable. On a quatre retraités pour deux maisons de retraite. Avoir des maisons de retraite ne présente aucune plus-value pour la RATP.

**M. POUYAUD.**- Oui, effectivement. La mutuelle RATP gère des maisons de retraite depuis 1924. Au départ, c'étaient des vraies maisons de retraite, ensuite cela a été médicalisé, et maintenant ce sont des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, ce qui est différent, avec des soins lourds jusqu'aux soins palliatifs. Tout est fait pour faire la part belle aux gros groupes. Une petite structure indépendante ne peut pas gérer ce genre de structure. Elle ne peut pas mutualiser le personnel, ses achats. Quand j'avais deux maisons de retraite, j'arrivais à m'en sortir, mais c'est impossible aujourd'hui avec une seule. On a pris la décision de nous séparer de cette activité à contrecœur. Il n'y a plus que quatre agents RATP qui bénéficient de nos prestations de qualité, certes...

**M. LE PRÉSIDENT.**- On est allé jusqu'à quelle proportion ?

**M. POUYAUD.**- Une grande majorité, puis cela a décliné gentiment. On est dans les Yvelines, les personnes partent à la retraite en province. Ce n'est plus comme dans le temps où on restait dans le même bassin. C'est une évolution, mais c'est triste. L'idée est de s'en séparer sans casse sociale, en faisant en sorte que le repreneur reprenne l'intégralité des salariés et tous les résidents.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci Madame AZEVEDO. Je me retourne vers vous pour recueillir la proposition d'avis.

**Mme AZEVEDO.**-

 **Proposition d'Avis des élus du CSE C RATP sur le rapport de gestion M2SR de l'exercice 2023**

*Les élus du CSE Central RATP réunis en séance ordinaire le 22 mai 2024 doivent émettre un avis sur le rapport de gestion M2SR de l'exercice 2023.*

*Le constat est amer pour les élus de savoir que la Mutuelle RATP doit malheureusement se séparer du dernier EHPAD mais elle n'a suffisamment pas les reins assez solides puisqu'il faut, aujourd'hui, être un groupe important et imposant pour supporter les frais de tels établissements. Pour autant, les résidents actuels de la Maréchalerie issus de la RATP ne sont qu'au nombre de 4. Il est également consternant de ne pas voir la situation s'améliorer sur l'EHPAD de Gambais pour un problème de pure volonté. Concernant l'EHPAD de Bastille, la situation devrait progressivement se résorber.*

*Les élus sont plus perplexes quant à la situation du Centre Médical et Dentaire. Le résultat en baisse par rapport à l'année 2022 reste problématique et il paraît difficile de trouver une issue aux exigences de certains praticiens.*

*Cependant, la Mutuelle se retrouve, de nouveau, tributaire de personnes ou de situations où elle ne peut agir.*

*Au regard des éléments fournis et des explications données en commission, les élus du CSE Central proposent d'émettre un **avis positif** sur le rapport de gestion M2SR de l'exercice 2023.*

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (5) – UNSA (5) – CFE-CGC (4)

Abstention : CGT (7)

**→ L'avis positif est adopté à la majorité.**

**M. POUYAUD.**- L'aspect des équipements haut de gamme a été évoqué tout à l'heure. Je parlais de l'audio prothèse. Tout le monde n'a pas la chance d'avoir un smartphone et d'être équipé 2.0., mais une personne qui a une pathologie auditive et qui a la chance de pouvoir s'équiper d'un appareil haut de gamme, bénéficie d'un réel confort. Il y a des connexions en temps réels avec les téléphones, le téléviseur, dans un hall de gare, les appareils ont la capacité de se connecter à la personne qui vous parle en appliquant des filtres, l'appareil reconnaît la géolocalisation et se paramètre tout seul quand il l'a déjà été dans cet endroit. Ce n'est pas de "la poudre aux yeux", c'est un réel confort. Ce sont des équipements à 3 000 € dans le privé, mais ce n'est pas le cas chez nous. Vous avez la chance de pouvoir en bénéficier.

**M. GALLIOT.-** Je pense que notre organisation syndicale fera tout pour soutenir cette mutuelle RATP qui nous unit au-delà des soins. C'est une vraie culture d'entreprise due à l'histoire de notre entreprise.

S'agissant d'Écouter Voir, à chaque fois que je conseille à des personnes d'y aller, elles font la différence entre les commerçants et les marchands. Ces personnes sont gentilles, compétentes, connaissent le matériel qu'elles vendent et donnent des conseils sur du matériel adapté. Elles ne vendent pas pour vendre. Le 100 % santé est systématiquement proposé. Je conseille aussi à des personnes qui ne sont pas à la RATP d'y aller, elles me remercient et conseillent à leur tour à leur entourage d'y aller. Il est important d'appuyer ce soin que l'on a au sein de notre entreprise au-delà des soins médicaux dispensés par le centre de santé.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

**M. MELIN.-** Je me sens obligé de reprendre la parole. Je ne pense pas que les derniers propos de M. POUYAUD me visaient, mais ils sont peut-être motivés par ce que j'ai pu évoquer autour des prestations responsables.

Je ne dis pas que ce qui est éventuellement au top de ce que l'on sait faire aujourd'hui est nécessairement superflu. Le haut de gamme peut être essentiel. Si cela permet d'avoir une conversation sans déranger sa femme, c'est essentiel. D'aucuns dérangent leur femme, même sans parler ! Je dis cela parce qu'on aura quand même cette discussion entre partenaires sociaux quand il s'agira de définir le panier souhaité. À un moment, on en viendra nécessairement à la prise en charge des dépassements d'honoraires. J'attire l'attention de tous. On pourrait céder à l'air du temps et se dire que les choses étant ce qu'elles sont, il faut apporter une réponse à la pratique des dépassements d'honoraires. Cela ne serait qu'une fuite en avant. Je ne sais pas si la notion de responsabilité interroge l'accompagnement des dépassements d'honoraires, etc. Si c'est cela, je m'oppose.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup Monsieur POUYAUD pour votre contribution à la qualité des débats.

Nous arrivons à la fin de la séance. Avant de nous quitter, je voulais vous signaler que nous aurons un changement dans les dates du calendrier des prochaines réunions. Nous avons prévu de nous revoir le 11 septembre, nous vous proposerons d'avancer cette séance au 10 septembre.

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 19 juin.

À bientôt.

*La séance est levée à 15 heures 45.*

Frédéric SARRASSAT  
Secrétaire du CSEC RATP

